

**UNIVERSITE DE LIEGE**  
**Faculté de Philosophie et Lettres**

**IMAGES DE LA SOCIETE BELGE  
DE 1830 A 1839**

**ETUDE COMPARATIVE DE TROIS QUOTIDIENS LIEGEOIS**

Mémoire présenté par  
**Pierre FRANKIGNOULLE**  
pour l'obtention du grade de  
Licencié en Histoire

Année académique 1981-1982

## INTRODUCTION

---

L'objet de ce travail sera de mieux cerner l'image que trois quotidiens de Liège présentent de la Société de leur temps. Avant tout, il est indispensable d'expliquer ce que nous entendons par le terme " image ". Sur base de plusieurs définitions <sup>1</sup>, les traits essentiels suivants se dégagent :

- l'image d'un objet est liée à sa perception et à sa reproduction.
- Entre les composantes de l'objet perçu et sa reproduction (ici reproduction journalistique) s'interposent des facteurs qui déforment l'objet, en altèrent le reflet et élaborent, en fin de processus, une réalité "seconde ". Celle-ci n'est pas totalement étrangère à la première, mais elle n'en provient que d'une manière indirecte. Il y a trois facteurs de déformation efficaces : la per-

---

1. ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, en 7 tomes, Paris, 1970 ; THINES & LEMPEREUR, *Dictionnaire général des sciences humaines*, Paris, Editions Universitaires, 1975 ; PIERON H., *Vocabulaire de la psychologie*, Paris, P.U.F., 1951, p. 138 ; SILLAMY N., *Dictionnaire de la psychologie*, Paris, Bordas, 1980, p. 593 ; GOOD C.V., *Dictionary of Education*, New York, London, McGraw-Hill Book Company, 1945, p. 211 ; LAFON R., *Vocabulaire de la psychopédagogie et de la psychiatrie de l'enfant*, Paris, P.U.F., 1963, p. 308 ; HATYAT F., DELEPINE-MESSE D. & TOUYAROT Ch., *Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne*, Paris, Bruxelles, Nathan-Labor, 1973, p. 160 ; MUCCHIELLI A. & R., *Lexique de la psychologie*, Paris, Editions Sociales françaises, 1969, p. 86.

personnalité du rédacteur, les caractères de son milieu socio-culturel, et les impératifs spécifiques au travail journalistique (contraintes de place, de lisibilité, ...).

- Les facteurs de déformation agissent sur les composantes de l'image, en les modifiant, en les combinant, en hypertrophiant ou en atrophiant certaines des composantes. Il y a aussi comme facteur de déformation, l'assimilation (consciente ou non) des faits et des valeurs, de la réalité et des doctrines, toutes choses bien souvent mêlées dans les textes.
- Au total, d'un support matériel identique à tous, peuvent naître des images radicalement différentes selon ceux qui les façonnent.

Il ne s'agira pas, durant ce travail, de décrire comment, concrètement, se réalisent ces images. Nous nous intéressons uniquement au " produit fini ".

La presse écrite a connu, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, un essor inconnu auparavant ; les causes de ce développement sont variées : les progrès des techniques de fabrication, l'amélioration des réseaux de communications, l'élargissement de l'instruction élémentaire, les conquêtes juridiques de la liberté d'informer. De 1815 à 1830, l'opposition belge au gouvernement hollandais fut en partie suscitée par la volonté du pouvoir de contrôler la presse ; en retour, le journal devint un vecteur privilégié de la contestation, malgré les limites de sa diffusion. Après 1830, la presse allait " *user largement des droits qu'on lui concédait* " <sup>2</sup>. Le gouvernement provisoire

---

2. WEILL G., *Le Journal, origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, Renaissance du Livre, 1934, p. 177.

belge, quelques jours après sa formation, prit un arrêté proclamant la presse libre. Cette liberté fut inscrite en termes clairs dans l'article 18 de la constitution ; par l'article 98, le jury était établi en matière de délits de presse. Les lois et décrets d'application suivirent rapidement : décret sur la presse du 20 juillet 1831, prolongé par la loi du 6 juillet 1833. Le jury fut organisé par le décret du 19 juillet 1831 et par la loi du 21 mars 1832. Entre 1830 et 1840, le nombre des journaux belges allait tripler. Rapide conséquence de cette liberté ! L'impôt du timbre, pourtant, limitation de fait à cette liberté, fut maintenu jusqu'en 1848, quoique allégé en 1839.

De plus en plus, la presse allait entretenir des liens étroits, parfois jusqu'à la confusion, avec cette puissance collective, complexe et réfractaire à la définition : l'opinion publique. Vue dans une perspective historique, l'opinion publique reste entourée d'un grand mystère. Avec la presse, elle a tissé des liens de cause et d'effets réciproques sans qu'il soit possible d'établir la primauté de l'un des deux termes. Il s'agit ici d'une controverse familière aux historiens, à laquelle notre travail ne prétend pas apporter de solution. Apporter une réponse à cette question ne saurait être le fruit que de longues recherches dépassant le cadre modeste de cette étude. Il faudrait de nombreuses monographies (consacrées par exemple à un style de presse, de rubrique, face à son ou ses publics), monographies qui ne devraient jamais perdre de vue la motivation générale de la démarche, et s'inscrire en elle. Pour mieux apprécier l'impact de la presse sur l'opinion publique, il faudrait, nous semble-t-il, mieux connaître le stade de la réception du journal, mieux percevoir les attitudes des lecteurs face à ce qu'ils

lisait ; dans ce sens, on poserait à sa recherche les questions suivantes : qui, quand, où, comment et pourquoi lisait-on le journal ? Le " qui " permettrait de situer le niveau socio-culturel des lecteurs, de savoir si les femmes et adolescents y prenaient part. Le " quand " et le " où " poseraient, entre autres, le problème de la lecture des journaux en endroits publics (pratique très répandue : cafés, sociétés littéraires)<sup>3</sup>, le " comment " approfondirait la manière de lire : les lecteurs se contentaient-ils du journal représentant leurs convictions ? ou enrichissaient-ils leurs opinions de la lecture d'autres feuilles ? Quelles rubriques retenaient leur attention ? Des articles jugés importants faisaient-ils l'objet de plusieurs lectures ? Le " pourquoi " de la lecture des journaux mettrait en relief la motivation profonde du geste. Etait-ce simple " obligation sociale " ou conscience grandissante de participer à la vie politique ? La lecture d'un article pouvait-elle infléchir un acte, nuancer une opinion ? Voici, présentées de manière sommaire, quelques questions qu'il faudrait résoudre et qui constituent une direction de recherche parmi d'autres. Ainsi, à côté de l'aspect fabrication du journal, on obtiendrait quantité d'informations sur l'aspect de la réception et l'on jetterait à coup sûr une lumière nouvelle sur les rapports entre la presse et l'opinion publique. A l'énoncé du projet, cependant, on saisit d'emblée les obstacles qu'il rencontrerait : l'absence de documents adéquats ne laisse espérer que des réponses partielles et imprécises. De plus, une telle entreprise ne pourrait que s'enrichir d'emprunts

---

3. cfr. l'exemple liégeois du *Courrier de la Meuse*, un des trois journaux de notre étude, qui était diffusé à Liège, en 1840, dans quatre sociétés et dix cafés, v. CORDEWIENER A., *Etude de la presse liégeoise de 1830 à 1850*, (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 71), Paris, Louvain, Nauwelaerts, 1972, p. 226.

à d'autres disciplines : la sociologie, la linguistique, la psychologie, la statistique, etc. C'est dire si elle dépasse largement le cadre assigné à un mémoire de licence.

Grâce aux travaux de A. CORDEWIENER <sup>4</sup>, toutefois, on dispose d'informations sur la question, informations d'autant plus précieuses qu'elles s'appliquent aux journaux liégeois, mais d'autant plus frustrantes qu'elles interdisent toute affirmation définitive quant aux rapports entre presse et opinion. D'une part, en rapprochant des chiffres, on voit que le nombre d'abonnés aux journaux de Liège est largement supérieur au nombre d'électeurs généraux de l'arrondissement. En 1835, il y a 2 873 abonnés aux sept journaux pour 1 620 électeurs généraux. En 1839, 3 462 abonnés aux neuf journaux pour 2 322 électeurs. De plus, il y a toujours beaucoup plus de lecteurs que d'abonnés, étant donné la pratique des lectures en endroits publics. On ne peut donc limiter strictement l'audience de la presse à cette fraction aisée des gens qui possèdent le droit de vote et qui forment le pays légal. Elle s'adresse aussi aux couches économiquement plus modestes aspirant de plus en plus à jouer un rôle politique au niveau national.

D'autre part, A. CORDEWIENER a mis l'accent sur les liens unissant, à Liège, les milieux de presse et les milieux politiques : "*La presse joue un rôle permanent de formation politique qui précède, amplifie, corrige*

---

4. CORDEWIENER A., *Etude de la presse liégeoise de 1830 à 1850*, (C.I.H.C., Cahiers, 71), Paris, Louvain, Nauwelaerts, 1972 ; CORDEWIENER A., *Organisations politiques et milieux de presse en régime censitaire, l'expérience liégeoise, 1830 - 1848*, (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Fasc. CCXX), Paris, Les Belles Lettres, 1978.

parfois et prolonge l'action des associations politiques "5. Ces deux remarques, si elles ne règlent rien quant à l'opinion publique, montrent l'importance qu'avaient déjà les journaux à Liège tant par leur diffusion que par leur insertion dans la vie politique.

Les trois quotidiens qui ont été retenus pour cette étude l'ont été en fonction de leur représentativité. Ils sont, pour Liège et sa région, les interprètes des trois courants principaux qui ont marqué la vie politique belge en régime censitaire. Il s'agit du *Courrier de la Meuse*, catholique, du *Journal de Liège*, libéral de tendance doctrinaire et, de l'*Espoir*, représentant du libéralisme progressiste.

Le cadre chronologique de cette étude s'étend de 1830 à 1839. La justification historique de ce choix se fait à plusieurs niveaux. Du point de vue politique et diplomatique, la révolution de 1830 ouvre une ère de rupture avec l'ordre établi à Vienne en 1815 ; elle aboutit à la création d'un nouvel Etat qui, bientôt, va se doter d'une constitution audacieusement moderne, et ce au sens de libérale. 1839 marque la résolution, au plan international, de la crise de 1830. Cette résolution, en écartant le péril d'une guerre avec la Hollande, rend moins urgente la nécessité de l'unionisme politique ayant prévalu pendant neuf ans sur le plan intérieur ; et permet aux conflits latents entre libéraux et catholiques d'arriver plus aisément à la surface.

La période choisie est aussi très importante parce qu'elle s'insère dans un mouvement long dont les

---

5. CORDEWIENER A., *Organisations politiques...*, p. 429.

limites chronologiques ne sont pas arrêtées : la révolution industrielle. Même s'il demeure entouré de l'affection de beaucoup d'historiens, le vocable " révolution industrielle " est contesté. Car, plutôt qu'une rupture nette, il s'est agi d'un processus ample, marqué par une accélération soutenue de l'évolution économique, conduisant à une croissance irréversible. Elle a conduit à une industrialisation<sup>6</sup> non seulement des activités économi-

---

6. v. LEBRUN P. assisté de Mrs. J. GADISSEUR, J. PIRARD, D. DEGREVE, C. DESAMA : Colloque de Lyon, 7-10/10/1970, *Industrialisation en Belgique au XIXe siècle, première approche et résultats*,

éd. du C.N.R.S., Paris, 1972, p. 142 : on y trouve une définition très longue où " l'industrialisation de la production désigne tout aménagement du dispositif de production qui :

- se situe entre l'achat de matières premières et la vente de produits ; (...)
- augmente la productivité du travail d'exécution ;
- n'est pas sans relation avec les autres activités de production (choix de produits, ventes, achats, soit que celles-ci le provoquent, soit qu'il les exige pour se réaliser) ;
- peut prendre la forme de micro-mutations aperçues comme une évolution, ou de macro-mutations, ressenties comme des révolutions ;
- est dans sa nature, non dans ses formes, indépendante du régime, individuel ou collectif, de la propriété des instruments de travail.

De tels aménagements du dispositif de production sont extrêmement nombreux ; mais, on peut, nous semble-t-il, les ramener à deux grandes catégories :

- l'organisation du travail de direction : augmentation de la dimension des unités de production, intégration des stades de fabrication, union (et fusion) des entreprises (ou unités de direction), spécialisation des fonctions d'entreprises entre elles et par rapport à la gestion ou fonction de direction.
- l'organisation du travail d'exécution : concentration des ouvriers, rationalisation des tâches et mécanisation (avec allongement du processus).

L'industrialisation de la production engendre une amélioration du rapport ressources - besoins relativement à un certain système de fins et, endernière analyse, à une certaine table de valeurs. (...)

ques, mais, plus largement, de la société, amenant une civilisation " à primat économique-technico-scientifique " <sup>7</sup>.

Un point qui n'est pas l'objet de l'accord général, c'est la détermination des origines et des causes de la révolution industrielle. Un consensus existe pour accorder beaucoup de poids dans son déclenchement à trois tendances puissantes qui, si elles ne l'ont pas provoqué directement, l'ont en tout cas permis : les révolutions <sup>8</sup> agricoles (enclosures - meilleurs procédés de récolte ...), démographique et technique (machine à vapeur - métier à tisser ...). A mesure que les recherches livrent leurs résultats, que les méthodes de recherche s'affinent, se recourent, d'autres types d'explications s'ajoutent aux trois " classiques ". Ainsi, on fait davantage ressortir l'importance de facteurs économiques (dilatation des marchés - demande accrue de biens d'équipements ...) ou psycho-sociaux (mentalité arriviste - motivations de profits ...), le rôle des conflits, des politiques douanières, etc. Il reste à les ordonner selon leur importance relative. Comme le fait observer P. LEBRUN, pour l'Angleterre où pourtant l'industrialisation a fait l'objet de nombreuses recherches, " on manque toujours d'un modèle d'ensemble qui, sans se limiter au technico-économique, réserverait sa place à chaque facteur et tenterait de lui conférer un poids relatif approximatif en l'insérant dans l'interaction c'est-à-dire en reconstruisant le fonctionnement global de la société anglaise " <sup>9</sup>. Pour ordonner les dif-

---

7. Colloque de Lyon, p. 143.

8. Ici encore, le terme " révolution " exige la prudence.

9. LEBRUN P., BRUWIER M., DHONDT J. & HANSOTTE G., *Essai sur la révolution industrielle en Belgique, 1770 - 1847*, (coll. Histoire quantitative et développement de la Belgique), Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1979, p. 27.

férents facteurs d'explication, pour savoir s'ils furent, en définitive, cause ou effet de l'industrialisation, il convient de s'attacher à mieux décrire les mécanismes au niveau national ou régional. C'est une tendance du colloque de Lyon de 1970, consacré à l'industrialisation. Pour la Belgique, il existe l'ouvrage collectif sous la direction de P. LEBRUN. Celui-ci propose une datation multiple de la révolution industrielle dans notre pays ; tout en insistant sur la nécessité de la penser dans une perspective de longue durée :

- 1798 à 1834-35 : étape des décisions et réalisations majeures : premiers ensembles mécanisés et leur imitation par un certain nombre d'entreprises pilotes ;  
" elle comprend les débuts des chemins de fer qui révèlent un milieu d'entrepreneurs publics ".
- 1770 à 1840-47 : date de la mutation des secteurs clés <sup>10</sup>.

Cette datation place la décennie que nous avons choisie (1830 - 1839) à un endroit privilégié. Quelles sont les réactions des trois quotidiens à ce vaste mouvement qui s'accomplit sous leurs yeux ? A cette question, nous essaierons d'apporter une réponse au Chapitre III, précisément consacré à l'industrialisation.

Quant à la conjoncture de la décennie, elle est marquée par une phase d'essor (1834 - 1838), suivie de la crise de 1838-39. L'expansion de 1834 - 1838 s'explique par la construction des chemins de fer (répercussions positives dans la métallurgie), par l'intervention croissante des banques (surtout la Société Générale et la Banque de Belgique) dans la création d'entreprises, par

---

10. LEBRUN P. (et al.), *Essai sur la révolution...*, p. 595.

la multiplication des sociétés anonymes qui facilitaient la mobilisation du crédit, et par une fièvre de placements industriels. Cette surchauffe de la machine économique fut brusquement interrompue par la crise boursière de décembre 1838, laquelle entraîna une dépression générale qui allait durer quelques années.

D'autre part, d'un point de vue plus strictement social, les tournant des années 1839-40 est perçu comme étant très important. Il reflète les progrès de l'industrialisation et les conflits qu'elle entraîne. J. DROZ écrit que l'année 1840 est une année de crise, d'agitation sociale et de floraison de textes socialistes et d'enquêtes sur la condition ouvrière <sup>11</sup>. J.B. DUROSELLE note le même trait : il repère autour de 1839-40, " *un tournant important dans l'évolution sociale des légitimistes, mais aussi dans l'ensemble du mouvement social* " <sup>12</sup>. Il cite les répercussions de la crise de 1839-40 - selon P. LEON, " *première grande crise de l'âge industriel* " <sup>13</sup> - le chômage et les coalitions qui en résultent. Au rang des ouvrages parus, indices d'une certaine effervescence, il y a *L'Organisation du travail* de L. BLANC (1839), la publication des enquêtes de VILLERME et de BURET en 1840. C'est encore en 1840, qu'en France, VILLENEUVE-BARGEMONT pose pour la première fois le " problème social " dans son ensemble à la chambre des représentants <sup>14</sup>. En Angleterre, l'agitation chartiste a repris depuis 1838, les ouvriers étant déçus de la réforme électorale de 1832. En Belgique,

---

11. *Histoire générale du socialisme*, sous la dir. de J. DROZ, t. I : *Des origines à 1875*, Paris, P.U.F., p. 366.

12. DUROSELLE J.B., *Les Débuts du catholicisme social en France 1822 - 1870*, Paris, P.U.F., 1951, p. 203.

13. LEON P., *Histoire économique et sociale du monde*, t.III : *Inerties et révolutions 1730 - 1840*, vol. dir. par L. BERGERON, Paris, A. Colin, 1978, introduction.

14. DUROSELLE J.B., *Les Débuts du catholicisme...*, p. 203.

les thèses fouriéristes commencent à se répandre dès 1838.

Enfin, de plus en plus, les données sociales tendent à faire l'objet d'un traitement scientifique. Les dates, ici, sont des témoins précieux : c'est en 1838 que Auguste COMTE crée le terme " sociologie ". Les enquêtes de VILLERME et les monographies de LE PLAY " *ouvrent la voie à la future sociologie empirique* " <sup>15</sup>. En Belgique, l'essor de la statistique est lié au nom prestigieux de QUETELET. C'est en 1841, qu'il prit la direction de la " Commission centrale de statistique ", qui venait d'être créée et qui se proposait d'établir un recensement général de la population, de l'industrie, de l'agriculture. Cette initiative officielle témoignait d'une volonté générale qui s'affirmait, celle d'appréhender par des méthodes scientifiques les données relatives à la société.

D'un point de vue plus méthodique, l'intervalle décennal de dépouillement offre assez de situations différentes, d'événements incitant les rédacteurs à des prises de position.

Le matériau de base de ce travail est l'article de fond émanant de la rédaction du quotidien. Etant donné l'importance de la pratique de l'emprunt à d'autres journaux à cette époque, nous ne pouvions ignorer ce type d'articles. Nous les avons admis à condition que le journal liégeois qui les reproduit exprime clairement qu'il approuve leur contenu. A titre de compléments d'information, nous n'avons pas exclu les annonces et les avis émanant d'autorités officielles. C'était cependant l'éditorial qui demeurait la source principale. De par la structure

---

15. LAPASSADE G. & LOURAU R., *Clefs pour la sociologie*, (Clefs pour ...), Paris, Seghers, 1974, p. 25.

interne des journaux de l'époque, il n'est pas possible d'appliquer la méthode de mise en valeur des articles proposée par J. KAYSER <sup>16</sup>. Ni l'emplacement des articles, ni le titrage, ni la présentation n'avaient l'importance qu'ils ont acquis par après comme moyen de mise en évidence. Les seules façons de faire ressortir un article que nous ayons repérées sont : entourer d'un trait noir un texte, espacer plus que d'habitude les lignes, ou grossir le caractère de certaines lettres. Et encore, ces pratiques sont-elles très rares. Ceci a rendu le dépouillement plus délicat ; pour estimer qu'un thème avait de l'importance aux yeux d'un des trois quotidiens, nous nous sommes fondés principalement sur la fréquence de ce thème. Ainsi, guidés par nos lectures d'ouvrages généraux et de synthèses historiques, et partant, rendu attentif à un nombre croissant de thèmes, nous avons sélectionné près de douze cents textes ou extraits de texte. Nous les avons classés au fur et à mesure dans une " grille de thèmes ", préalablement établie, mais pouvant se prêter à toute modification. La structure de la grille des thèmes correspond grosso modo à l'agencement des chapitres et des paragraphes.

En premier lieu, nous étudierons les conceptions des trois quotidiens en matière de liberté de presse ; ensuite nous nous attacherons à expliquer leurs conceptions de l'ordre et de l'inégalité ; puis, un long chapitre tentera de décrire leurs réactions face au mouvement d'industrialisation ; l'organisation du pouvoir, au lendemain de la révolution, fera l'objet du chapitre suivant ; ensuite, les rapports entre la société et la religion seront enfin, nous essayerons de mieux saisir le profil de cha-<sup>vus</sup> ;

ou des

16. KAYSER J., *L'Etude du contenu d'un journal : analyse et mise en valeur*, (Etudes de la presse), T.XI, n° 20-21, Paris, 1959, pp. 6 - 20.

cun des quotidiens c'est-à-dire de caractériser le conservatisme du *Courrier de la Meuse*, le libéralisme du *Journal de Liège* et le progressisme de l'*Espoir*. En annexes, nous reproduirons quelques articles ou extraits d'articles pour permettre au lecteur de saisir les grandes différences entre les éditoriaux d'aujourd'hui et ceux de la presse de 1830 à 1840.

Présentation des Journaux  
\*\*\*\*\*

a) Le Courrier de la Meuse.<sup>17</sup>

Créé en juillet 1820 par le curé de Saint-Nicolas, Corneille Neujean, le quotidien catholique devint, en 1821, propriété de D. Stas, homme d'affaires. Il confie la rédaction de la feuille à un écrivain de grand talent, P. Kersten<sup>18</sup>. Le *Courrier de la Meuse* fut un ardent promoteur de l'unionisme entre catholiques et libéraux. Après 1830, il fut un défenseur acharné de l'indépendance belge. Le nombre d'abonnés au journal l'a maintenu dans des normes de rentabilité<sup>19</sup>, malgré une baisse d'audience continue qui se précisa après le départ de P. Kersten en 1834. Celui-ci allait désormais s'occuper du *Journal historique et littéraire*, publication mensuelle promise à un grand avenir.

---

17. Pour plus de renseignements, v. CORDEWIENER A., *Etude de la presse...*, pp. 11 ss.

18. P. KERSTEN (Maastricht 1789 - Liège 05/01/1865) : v. *Biographie Nationale*, t. X, col. 662 - 665 et F. MANGNETTE, *Pierre Kersten*, in *La Vie Wallonne*, t. XI, 1930/31.

19. 1830 : 1 351 abonnés - 1831 : 989 - 1832 : 802 - 1833 : 721 - 1834 : 707 - 1835 : 615 - 1836 : 594 - 1837 : 558 - 1838 : 862 - 1839 : 801 - 1840 : 635.

Kersten fut remplacé par l'abbé Louis <sup>20</sup>. Malgré le renfort appréciable de l'abbé Joseph Gilson en novembre 1838, l'audience du quotidien ne cessait de décliner. Le contenu rédactionnel du quotidien reflète ce déclin : lorsque P. Kersten s'en occupait, on trouvait près de cinq articles de fond par semaine, embrassant tous les sujets de " l'actualité ", mais aussi de littérature, de théologie, de sciences. Avec l'abbé Louis, le nombre d'articles de fond allait diminuer à peu près de moitié. A cette baisse d'audience pour des raisons internes, vint s'ajouter le différend entre Stas, l'éditeur, et Monseigneur Van Bommel, évêque de Liège. Ce dernier, reprochant à Stas son goût pour l'indépendance professionnelle, encouragea la création de la *Gazette de Liège*, feuille qui vit le jour en avril 1840 et dont la rédaction fut confiée à Demarteau. La *Gazette de Liège*, devenue quotidienne en janvier 1841, allait devenir le grand quotidien catholique liégeois. D. Stas, pour sa part, s'en alla à Bruxelles, fonder le *Journal de Bruxelles*.

b) Le Journal de Liège <sup>21</sup>

Née du privilège conféré par le prince-évêque Charles d'Oultremont en avril 1764, la *Gazette de Liège* traversa jusqu'en 1830 plusieurs régimes et changea plusieurs fois de titre. Devenu le *Journal de la Province de Liège* en 1816, puis le *Journal de Liège et de la Province* en 1832, ce titre connut, à Liège, l'audience

---

20. LOUIS (abbé Louis-Jacques-Césaire), 1801 - 1856, v. U. CAPITAINE, *Nécrologie liégeoise 1860*, Liège, pp. 73 - 84.

21. Pour plus de renseignements, v. CORDEWIENER A., *Etude de la presse...*, pp. 73 ss.

la plus élevée <sup>22</sup>. Il appartenait à la famille Desoer. Jusqu'en 1830, il se montre peu affirmé dans ses options politiques. En août 1828, Hyppolite Guillery <sup>23</sup> prit en main la rédaction du quotidien et marque son contenu d'une empreinte politique plus affirmée. Porte-parole des aspirations industrielles de Liège - mais pas le seul <sup>24</sup>, le *Journal de Liège* <sup>25</sup> vit d'un oeil défavorable la révolution belge et ses conséquences économiques. Indécis quant au statut à donner au nouvel Etat jusqu'en décembre 1830, il opta résolument pour la réunion à la France dès cette date? Durant sept mois, les avantages d'une telle réunion furent vantés ; en corollaire, l'indépendance belge et l'unionisme politique étaient peints sous des couleurs sombres. La campagne réunionniste cessa brusquement le 21 juillet 1831, jour de l'investiture du roi Léopold. Il se déclare fidèle aux nouvelles institutions <sup>26</sup> mais il ne fit pas pour autant taire ses sympathies pour la monarchie de Juillet. Son action postérieure fut marquée surtout du sceau de l'anticléricalisme et de la défense des thèmes libéraux. Il y a, dans ce quotidien, en moyenne deux articles de fond par semaine.

- 
22. Pour 1830 : 1 594 abonnés - 1831 : 1 255 - 1832 : 1 079 - 1833 : 875 - 1834 : 1 012 - 1835 : 1 066 - 1836 : 1 199 - 1837 : 1 203 - 1838 : 1 247 - 1839 : 1 325 - 1840 : 1 394.
23. H. GUILLERY (Versailles 1793 - Bruxelles 1849), v. *Biographie Nationale*, t. VIII, col. 535 - 546.
24. Il y avait aussi *L'Industrie* (1831 - 1841), de tendance orangiste.
25. Nous le désignerons tout au long de ce travail sous ce titre, qu'il acquit en fait en 1832.
26. v. *J.d.Lg.*, 21/07/1831, p. 3 col. 1 - Les indications de page et de colonnes se rapportent au début des articles.

c) L'Espoir <sup>27</sup>

En 1835, un groupe de libéraux progressistes décide de créer un organe spécifique, ne trouvant pas à leur mesure l'orientation du *Journal de Liège*. Ils créeront l'*Espoir* qui naquit le 27 décembre 1835. Ce titre connut très tôt un certain succès puisqu'il atteint vite le chiffre de 300 abonnés. Ayant déclaré sa fidélité aux institutions dont l'Etat belge s'était doté, il fit campagne très vite en faveur de la réforme électorale, réforme dans le sens d'une extension du corps électoral. En 1841, il fusionne avec le *Politique*. De cette fusion naquit la *Tribune*. Des trois quotidiens dépouillés, c'est l'*Espoir* qui offre le moins d'articles de fond (un par semaine en moyenne) et qui recourt le plus souvent à l'emprunt.

---

27. v. CORDEWIENER A., *Etude de la presse ...*, pp. 76 ss.

CHAPITRE I

LES CONCEPTIONS DE LA

LIBERTE DE PRESSE

Ce chapitre sera consacré à l'image que les trois quotidiens donnent de la presse et de son régime juridique. Cette matière prend une nouvelle importance au lendemain de la révolution de 1830, en ce sens qu'une grande liberté est reconnue à la presse. Quelle est, aux yeux des trois quotidiens, l'importance de la presse ?, son rôle, sa mission ? Existe-t-il des abus ? De quelle nature sont-ils et faut-il les réprimer ? Autant de questions que se posent les trois journaux, qui y apportent des réponses souvent très différentes.

Les trois quotidiens attribuent à la presse une grande influence dans la société, et ils lient sa liberté à d'autres libertés reconnues par la constitution. Les rapports entre presse et pouvoir sont au centre de leurs préoccupations. Le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* s'entendent pour affirmer que des attaques perpétuelles de la presse contre un pouvoir sont de nature à l'ébranler, sinon à la détruire. " *Des accusations mille fois répétées produisent nécessairement quelque effet* " <sup>1</sup>. Selon le quotidien doctrinaire, la presse possède " *une puissance irrésistible* " <sup>2</sup>.

Le lien entre les libertés de la presse et les autres libertés sont maintes fois soulignés, mais avec des priorités différentes. En effet, selon le journal

---

1. *Courrier...*, 25/01/1834, p. 2 col. 1 ; 23/05/1833, p. 2 col. 2.

2. *J.d.Lg.*, 23/03/1831, p. 3 col. 2.

catholique, davantage soucieux de l'enseignement que de la presse <sup>3</sup>, la primauté est accordée à la liberté d'enseigner, même si toutes les libertés se tiennent. La suppression de la liberté d'enseignement sera suivie de la destruction de celle de la presse <sup>4</sup>, tandis que pour les deux quotidiens libéraux, la priorité est inversée : le *Journal de Liège* affirme que la liberté de la presse est la plus précieuse, car elle garantit toutes les autres <sup>5</sup>. De même, pour l'*Espoir*, cette liberté comprend toutes les autres : les " libertés politiques " et les " libertés sociales ne sont en quelque sorte que secondaires (...) de la liberté de presse " <sup>6</sup>. On aperçoit ici la différence de sensibilité face à la presse, différence qui illustre et explique en partie les succès de la presse libérale et la méfiance des catholiques en général envers " la liberté de librairie " (expression de l'encyclique *MIRARI VOS*) <sup>7</sup>.

En plus de ses rapports avec le pouvoir, la presse se trouve confrontée avec la société elle-même, qu'elle influence. Cependant, tout en lui reconnaissant un grand impact, le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* établissent les limites de son action sur la société. Le *Courrier de la Meuse* désigne la presse comme le principal instrument de propagation des doctrines et des opinions <sup>8</sup>, elle exerce l'action la plus puissante sur l'esprit public <sup>9</sup>, mais elle n'en est pas l'unique instrument : il

---

3. v. PIRENNE H., *Histoire de Belgique*, t. VII, p. 96, où il parle d'une concession réciproque conclue au Congrès National : la liberté de presse aux libéraux contre la liberté d'enseignement aux catholiques.

4. *Courrier...*, 02/02/1834, p. 2 col. 1.

5. *J.d.Lg.*, 23/03/1831, p. 3 col. 2.

6. *Espoir*, 12/08/1839, p. 2 col. 1.

7. La lettre encyclique *MIRARI VOS* du pape Grégoire XVI (15 août 1832) condamnait en général les " libertés modernes " et, en particulier, le catholicisme libéral incarné par Lamennais. Sur la réaction du *Courrier de la Meuse* et du *Journal de Liège* à cette lettre, v. chap. " L'Organisation du pouvoir ".

8. *Courrier...*, 11/08/1835, p. 3 col. 1.

9. *Courrier...*, 15/04/1839, p. 3 col. 3.

y a le théâtre ; il cite également les gravures et les lithographies qui exercent la plus grande action sur l'esprit du peuple et des ignorants <sup>10</sup>. Le *Journal de Liège* reconnaît le rôle essentiel de la presse dans le déclenchement de la révolution de Septembre, mais attire l'attention des lecteurs sur son impuissance face aux travaux du Congrès National. C'est là qu'il cerne les limites de son action : tant de théories et de conseils contraires émis par la presse ont fini par s'annuler, et n'ont pu ébranler les convictions des constituants <sup>11</sup>.

Envisager la liberté de la presse n'est pas une démarche détachée d'une conception que l'on assigne à cet exercice. Les trois quotidiens se font et donnent une image de ce rôle, image que l'on reconstitue souvent par l'argumentation *a contrario*. L'organe catholique assigne à la presse de sa confession un rôle de lutte contre les journaux athées et intolérants ; son but doit être de "*faire triompher ce qui reste encore d'idées saines dans le corps social*" <sup>12</sup>. Dans un autre article, les vertus d'indépendance, d'incorruptibilité et de souci de l'intérêt général sont exaltées <sup>13</sup>. "*Instruire, améliorer, éclairer : voilà son but*" <sup>14</sup>. Etablissant le bilan de trois années d'indépendance, le journal catholique reproche à la presse de donner au monde une idée fautive de la situation du pays, opposant une Belgique calme et laborieuse à l'image qu'en donnent les journaux <sup>15</sup>. Cette accusation de déformation est reprise en 1834 : "*A juger des discussions de la tribune et des journaux, vous diriez*

---

10. *Courrier*..., 10,11/08/1835, p. 3 col. 1.

11. *J.d.Lg.*, 21/07/1831, p. 3 col. 1.

12. *Courrier*..., 10/04/1833, p. 3 col. 2.

13. *Courrier*..., 16/03/1836, p. 3 col. 2.

14. *Courrier*..., id.

15. *Courrier*..., 17/07/1833, p. 2 col. 2.

que le pays est en feu, qu'il est déchiré par les partis "16.

Le *Journal de Liège* insiste lui aussi sur le calme et la modération dans les écrits des journalistes. Cette modération est pour lui une marque distinctive de la "bonne" presse, tandis que la violence caractérise la mauvaise<sup>17</sup>. Il reproche à certaines feuilles "la violence du langage, l'âpreté des termes, l'injure substituée au raisonnement, la personnalité offensante à la logique"<sup>18</sup>. Le *Courrier de la Meuse*, attaquant aussi bien la forme que le fond de certains journaux, déplore les insultes aux chefs de l'Etat<sup>19</sup>; il s'en prend aux feuilletons. "Presque toujours, ce sont des scènes romanesques où toutes les passions jouent leur rôle à nu. L'oubli de tous les devoirs y est établi comme une sorte d'héroïsme. Le mépris des convenances sociales y revêt les plus attrayantes couleurs"<sup>20</sup>. Le journal craint surtout que les feuilletons égarent la jeunesse<sup>21</sup>. Du côté de la forme des textes, le vocabulaire est critiqué: "le néologisme du plus mauvais aloi vient en aide au vocabulaire des locutions injurieuses"<sup>22</sup>.

Il faut noter que le quotidien doctrinaire considère comme vertu de la presse la véracité des faits: "La bonne presse rapporte les faits comme ils se sont passés, elle rejette le mensonge qui pourrait lui être utile avec autant de mépris qu'elle met de zèle à faire connaître la vérité"<sup>23</sup>.

---

16. *Courrier...*, 20, 21/01/1834, p. 3 col. 2.

17. *J.d.Lg.*, 27/07/1833, p. 3 col. 1.

18. *J.d.Lg.*, 06/02/1837, p. 2 col. 2.

19. *Courrier...*, 23/05/1833, p. 2 col. 2.

20. *Courrier...*, 15/04/1839, p. 3 col. 2.

21. *Courrier...*, id.

22. *Courrier...*, 11/08/1839, p. 3 col. 3.

23. *J.d.Lg.*, 10/05/1835, p. 2 col. 2.

L'*Esperance* se garde d'attaquer les écarts de la presse, étant très attaché à sa liberté. Il indique pour mission au journalisme " d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, de publier et de dire tout ce qui peut être utile à la chose publique " <sup>24</sup>.

Les reproches adressés à la presse se font plus pressants dans des contextes de troubles et suscitent plus aisément des appels à la répression. Ainsi, en mars 1831, au terme de manifestations survenues à Liège <sup>25</sup>, le *Courrier de la Meuse* revendique pour le Régent " les moyens de réprimer légalement la licence de la presse ", et ceci dans le but " d'ôter tout prétexte aux attroupe-ments et aux émeutes " <sup>26</sup>. On aborde ici la question d'une éventuelle répression des abus commis. C'est le journal catholique qui réclame avec le plus d'insistance des mesures contre la " presse licencieuse " <sup>27</sup>, mais sans indiquer clairement par quelles voies pratiques devrait s'opérer cette répression sans aller à l'encontre de l'article 18 de la constitution. C'est que, estime-t-il, " il s'agit moins d'indiquer le remède que de signaler le mal " <sup>28</sup>. Signaler le mal, il le fait, et il admet que la question de la répression légale est difficile <sup>29</sup>. En 1834, toutefois, il réclame l'adoption d'une mesure transitoire " dont le besoin cesserait avec la conclu-sion de nos affaires extérieures " <sup>30</sup>. Cependant, le *Courrier de la Meuse* entrevoit la possibilité de combattre

---

24. *Esperance*, 10/07/1836, p. 2 col. 1.

25. 28, 29 mars 1831 : manifestations et pillages de plusieurs maisons de notables orangistes, cfr. LINOTTE L., *Les Manifestations et les grèves à Liège de 1831 à 1914*, C.I.H.C., Cahiers, 34, Louvain, Paris, Nauwelaerts, 1964, p. 3.

26. *Courrier*..., 03/04/1831, p. 3 col. 1.

27. *Courrier*..., 07/06/1833, p. 3 col. 2 ; 09/04/1834, p. 3 col. 2.

28. *Courrier*..., 17/04/1834, p. 2 col. 1.

29. *Courrier*..., 11/04/1834, p. 3 col. 2.

30. *Courrier*..., id.

les excès en dehors d'une mesure législative : la " bonne " presse peut combattre la mauvaise <sup>31</sup> ; il s'agit d'aller " chercher ses adversaires sur le théâtre même de leurs exploits " <sup>32</sup>. Le journal catholique propose encore un remède plus puissant, conforme à son attachement à la famille : il invite les pères de famille à rompre avec l'imprudence et à faire preuve de vigilance quant aux lectures des membres de leurs familles <sup>33</sup>. Cette vigilance présente l'avantage de se concilier avec l'absence de censure, absence que le *Courrier de la Meuse* accepte <sup>34</sup>.

Le *Journal de Liège* préconise également comme solution aux abus de la presse la lutte de la bonne presse contre la mauvaise et il pense que la bonne presse a une vie longue, alors que les feuilles indésirables dépérissent rapidement <sup>35</sup>. Le quotidien ne réclame pas de mesures légales de répression contre la presse, mais approuve celles qui sont adoptées en France en septembre 1835 <sup>36</sup>, s'empres-

---

31. *Courrier...*, 10/04/1833, p. 3 col. 2.

32. *Courrier...*, 10,11/06/1833, p. 4 col. 1.

33. *Courrier...*, 29,30/07/1833, p. 3 col. 2.

34. *Courrier...*, id.

35. *J.d.Lg.*, 27/07/1833, p. 3 col. 1.

36. Loi du 9 septembre 1835, élaborée à la suite de l'attentat manqué de Fieschi contre Louis-Philippe (28/07/1835). En plus de la loi sur la presse, il y eut les lois sur les cours d'assises et sur le jury, qui visaient à activer les poursuites, à rendre la procédure plus simple, à protéger les jurés. La loi sur la presse établissait entre autres : sont qualifiés d'attentat à la Sûreté de l'Etat : provocations suivies ou non d'effets aux crimes contre la personne du roi, toute tentative pour changer le gouvernement ou l'ordre de succession au trône ; nul ne peut faire remonter au roi la responsabilité des actes ministériels. Nul ne peut faire profession de foi en faveur de la république ou de la monarchie déchue ; il y aura censure préalable pour les dessins, les gravures, les lithographies. Les cautionnements sont doublés. cfr. LEDRE Ch., *La Presse à l'assaut de la monarchie 1815 - 1848*, Paris, Colin, 1960, p. 167.

sant de souligner que la situation belge n'exige pas de telles mesures <sup>37</sup>.

Les deux journaux libéraux se retrouvent sur un terrain commun lorsqu'ils argumentent contre des mesures répressives : c'est le jury. Il est considéré comme un remède aux excès par le *Journal de Liège* <sup>38</sup>. L'*Espoir* met davantage en relief sa nécessité, son importance. C'est lui qui se montre le plus acharné défenseur de la liberté de presse : il ne parle pas des abus et refuse toute modification de la loi dans un sens répressif. A son gré, la répression serait inconciliable avec l'article 18 de la constitution. Cet article est " clair, précis, formel " <sup>39</sup>. Répondant aux journaux qui s'en prennent à la liberté de presse, il doute de l'efficacité de mesures répressives : " les droits de la société ne cessent pas d'exister par cela seul que le pouvoir est parvenu à les nier " <sup>40</sup>, et si le ministère venait à réintroduire la censure, il aurait encore à " changer l'opinion publique et l'opinion d'une nation ne se forme ni ne se change en un jour " <sup>41</sup>. Pour répondre aux calomnies déversées dans la presse, le quotidien progressiste pense que le meilleur moyen demeure en beaucoup d'occasions de répondre à la presse par la presse <sup>42</sup>.

Il insiste aussi sur le jury et s'oppose à sa suppression : " Abolir le jury ! Mais ce serait proclamer sur les toits que l'on veut marcher contre la société, ou que la société refuse son concours au gouvernement, car le

---

37. *J.d.Lg.*, 13/08/1835, p. 2 col. 2.

38. *J.d.Lg.*, 23/03/1831, p. 2 col. 2 ; 26/01/1832, p. 3 col. 2.

39. *Espoir*, 10/03/1836, p. 2 col. 1.

40. *Espoir*, id.

41. *Espoir*, id.

42. *Espoir*, 28/05/1836, p. 2 col. 3.

jury, c'est la société "43. Le jury ne représente aucune opinion, n'appartient à aucun parti : " il est la société elle-même défendant ses droits dans l'application des lois pénales, comme les représentants qu'elle a choisis défendant ses intérêts dans les discussions législatives "44. Et, si le jury se trompe, si la presse abuse de ses droits, ce ne sont pas, pour l'*Espoir*, des raisons pour supprimer ces droits 45.

Une autre question va intéresser les journaux, question liée aux conditions économiques de l'exercice de la liberté de presse : le droit du timbre. L'abaissement et même la suppression de cet impôt institué sous le Directoire vont occuper assez tôt les journalistes ; ceci aboutira à l'abaissement en 1839, prélude à l'abolition complète en 1848.

Parmi les trois journaux dépouillés, c'est le *Courrier de la Meuse* qui se montre le plus réfractaire à une modification de la loi dans le sens de l'abaissement ; il craint qu'une telle mesure ne multiplie le nombre des publications " licencieuses ", " elle centuplerait la puissance du génie du mal "46, estimant que le contre-poison que constituerait la bonne presse serait nécessairement faible et tardif, car " l'expérience a prouvé (...) que le mal est toujours plus fort que le remède. La raison de ce fait se trouve dans la constitution morale de l'homme "47. Le quotidien catholique ne refuse toutefois pas une diminution de cet impôt, mais

---

43. *Espoir*, 10/03/1836, p. 2 col. 1.

44. *Espoir*, id.

45. *Espoir*, id.

46. *Courrier...*, 15/10/1834, p. 3 col. 1.

47. *Courrier...*, id.

s'oppose à sa totale suppression. De plus, il récuse ceux qui réclament cette abolition au nom de la constitution, comparant la liberté de presse avec la liberté commerciale : " *le commerce et l'industrie ne sont pas moins libres, (...). Faudrait-il demander au nom du pacte constitutionnel l'abolition des patentes, la suppression du droit d'octroi, celle des accises et des règlements qui frappent l'exportation de certains produits ?* " <sup>48</sup>. Selon le *Courrier de la Meuse*, cette question se rattache à la philosophie sociale (répercussions morales d'une telle mesure) et à l'économie politique (fisc et budget). Sur ce dernier point, il avoue son ignorance : il ne peut dire si une modification du timbre serait favorable ou non au Trésor <sup>49</sup>.

C'est précisément pour répondre aux journaux progressistes, et donc à l'*Espoir*, que l'organe catholique se refuse à situer le problème du timbre dans le champ des questions constitutionnelles. L'*Espoir* au contraire insiste sur la contradiction existant entre la presse libre en droit et en fait d'une part et d'autre part la fiscalité exorbitante qui pèse sur elle <sup>50</sup>. On constate ici l'insistance sur les droits consacrés par la constitution, qui est une idée-force du quotidien progressiste <sup>51</sup>. L'*Espoir* aborde d'une manière claire le problème des conditions économiques d'une telle liberté, mettant le pouvoir en cause : " *la presse est souvent gênante pour certains hommes et on veut tuer la presse* " <sup>52</sup>. Il calcule que, pour quatre cents abonnés " *qui constitue la prospé-*

---

48. *Courrier...*, 05/10/1837, p. 1 col. 2.

49. *Courrier...*, id.

50. *Espoir*, 02/07/1837, p. 2 col. 1 ; 10/01/1837, p. 2 col. 2.

51. V. chap. " L'Organisation du pouvoir " pour l'attachement de l'*Espoir* à la constitution.

52. *Espoir*, 10/01/1837, p. 2 col. 2.

rité moyenne des journaux quotidiens de province ", on doit payer en taxes annuelles 6 090 Francs. Il compare cette somme au cens exigé pour être éligible au sénat : 2 116 Francs. " De telle sorte qu'un pauvre et laborieux imprimeur, payant trois fois plus que de gros oisifs, n'est pas toujours admis à exercer seulement les droits électoraux s'il ne possède autre chose que son industrie " <sup>53</sup>. L'*Espoir* se prononce pour l'abolition du droit de timbre. Pour lui, il s'agirait là d'une mesure de justice, d'indépendance et d'efficacité. De justice, car elle sera favorable à tous. D'indépendance, puisqu'elle mettra les journaux au niveau d'un plus grand nombre de personnes, les dégageant de l'influence des partis et de quelques uns <sup>54</sup>. Mesure d'efficacité économique enfin, car contrairement au *Courrier de la Meuse* qui avoue son ignorance en la matière, l'*Espoir* explique : " Il a été prouvé par des faits qu'une diminution sur le droit du timbre serait avantageuse au Trésor " <sup>55</sup>.

Le *Journal de Liège* se prononce en faveur de l'abaissement du droit. Cet abaissement permettra à une même personne d'acheter plusieurs journaux et cela sera bon pour l'instruction publique <sup>56</sup>. Il qualifie de " crainte puérile " d'imaginer qu'une telle mesure puisse multiplier les mauvaises publications, croyant au dégoût général qu'elles inspireront <sup>57</sup>.

Que ce soit au niveau des abus de presse, de leur répression, du problème du timbre, on retrouve les lignes

---

53. *Espoir*, 09/01/1837, p. 2 col. 2.

54. *Espoir*, 02/05/1837, p. 2 col. 1.

55. *Espoir*, 10/01/1837, p. 2 col. 2.

56. *J.d.Lg.*, 23/11/1838, p. 3 col. 1.

57. *J.d.Lg.*, id.

de démarcation qui caractérisent les trois quotidiens. L'*Espoir*, progressiste, se montre acharné défenseur de la liberté (défense juridique et économique). Le *Courrier de la Meuse*, plutôt conservateur, se révèle méfiant au contact d'une liberté que les catholiques n'ont pas toujours estimée. Le *Journal de Liège* penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais, par sa vocation libérale, il se retrouve le plus souvent, en matière de presse, du côté de l'*Espoir*.

*CHAPITRE II*

---

*L'ORDRE ET L'INEGALITE*

---

Décrire les conceptions des trois journaux à propos de l'ordre et de l'inégalité est un exercice délicat, et ceci à double titre. D'abord, parce que l'on sent, presque par intuition, que leurs conceptions en la matière sont d'une importance primordiale lorsqu'ils envisagent la société dans une première approche globale. Ensuite parce que, dans un aucun des trois quotidiens, il n'existe d'article de fond consacré exclusivement aux thèmes de l'ordre et de l'inégalité. Ceci pose un problème de méthode : pour reconstituer leur pensée, il faut aller " pêcher " par ci par là des phrases et des parties de phrases, en prenant garde de ne pas trahir les contextes. On se rend compte alors que leurs conceptions en ces domaines déterminent des prises de position sur des points plus précis (notamment en matière électorale) et, bien souvent nourrissent d'arguments des tendances antidémocratiques.

a) L'Inégalité

Des trois quotidiens, c'est le *Courrier de la Meuse* qui insiste le plus sur le thème de l'inégalité humaine. Il la constate, et il la justifie aussi. A la source de cette inégalité, il y a la nature : " *Oui, c'est la nature elle-même qui est la cause de l'inégalité*

des conditions qu'on remarque dans la Société "1. Or, la nature, " pour celui qui n'est pas athée, c'est Dieu "2. A cette cause première, s'ajoute une seconde que déterminent les caractères propres de la vie sociale : les hommes, en effet, " par leur conduite, par leurs moeurs ajoutent à cette inégalité "3. Mais des deux causes, c'est la cause naturelle qui conserve la prééminence, en sorte que " quand même les lois s'y opposeraient, l'inégalité demeurerait "4. C'est cette inégalité qui est le fondement de l'autorité et de la dépendance dans l'association humaine 5. Toutefois, le quotidien catholique considère qu'un autre élément tend à jouer un rôle grandissant à la source de l'autorité : la Richesse 6. Cette puissance dont disposent les nantis et les privilégiés implique pour eux une contrepartie : ils doivent protéger les faibles 7 ; ils ont des droits à respecter et des devoirs à remplir : par exemple, sur le plan politique, " le citoyen dans l'Etat ne peut jamais être considéré comme la propriété et le fief du souverain "8. Cette hiérarchie assise sur l'inégalité s'applique aussi à la famille, ainsi que sa contrepartie : " le fils dans la famille n'est point confondu avec les animaux "9. A plusieurs reprises, l'infériorité féminine est affirmée 10.

- 
1. *Courrier*..., 08/04/1834, p. 3 col. 2 ; v.a. 12/12/1830, p. 3 col. 2 ; 22/11/1832, p. 3 col. 2 ; 13/03/1833, p. 1 col. 1 ; 16,17/09/1833, p. 3 col. 1 ; 08/04/1834, p. 3 col. 2.
  2. *Courrier*..., 12/12/1830, p. 3 col. 2.
  3. *Courrier*..., 08/04/1834, p. 3 col. 2.
  4. *Courrier*..., 22/11/1832, p. 3 col. 2.
  5. *Courrier*..., 16,17/09/1833, p. 3 col. 1 ; 11/08/1832, p. 3 col. 1.
  6. *Courrier*..., 11/08/1832, id.
  7. *Courrier*..., 16,17/09/1833, id.
  8. *Courrier*..., 02/08/1833, p. 3 col. 2.
  9. *Courrier*..., id.
  10. *Courrier*..., 11/08/1832, p. 3 col. 1 ; 12/03/1831, p. 2 col. 1 ; 02/08/1833, id.

Quant au principe de l'égalité juridique, héritage de 1789, le *Courrier de la Meuse* pense que " ce principe en lui-même est vrai ", mais qu'il ne faut pas oublier " qu'ils ne naissent point égaux en moyens " <sup>11</sup>. L'égalité rigoureuse des droits est qualifiée de chimère <sup>12</sup>. Constatant chez les Français un goût très marqué pour l'égalité, il ne se prive pas d'ironiser sur l'application réelle de ce principe. En France, comme partout ailleurs, c'est l'inégalité qui prévaut : en matière politique, " car sur 32 millions de citoyens, 120.000 seulement ont voix dans les affaires du pays " ; dans la vie commerciale où des lois prohibitives favorisent certaines branches d'industrie et de commerce ; dans l'enseignement, " car le système universitaire fondé sur la base la plus étroite, ferme l'accès des fonctions honorables de l'instruction à tous ceux que la volonté du pouvoir n'a point favorisés " ; privilèges, enfin, en matière religieuse " car la loi française se donne à l'autorité civile le droit de déclarer que tel dogme est vrai, tel autre est faux " <sup>13</sup>. Ces remarques sur l'application des principes égalitaires en France ont deux effets : elles concourent au rejet global de ces principes, rejet étayé par la réalité là où pourtant la " passion de l'égalité " est développée. D'autre part, elles répondent par la négative aux aspirations pro-françaises.

Le *Journal de Liège* s'attache essentiellement à l'égalité juridique. Contrairement au quotidien catholique, il pense que son application complète se réalisera ; c'est dans ce sens que tendent les progrès de la civilisation : " le résultat que l'on doit attendre des perfectionnements sociaux, c'est l'égalité devant la loi sans aucune exception, c'est la garantie qu'aucune volonté ne pourra se

---

11. *Courrier*..., 12/03/1831, p. 3 col. 1.

12. *Courrier*..., 13/03/1833, p. 1 col. 1.

13. *Courrier*..., 01/03/1833, p. 3 col. 1.

mettre au dessus de la loi "14. En fait, l'égalité des conditions juridiques est un principe désormais acquis 15, mais dont il faut assurer le succès partout.

Les variations de discours sur le thème de l'égalité sont fonction des interlocuteurs auxquels ils s'adressent, et peuvent situer le *Journal de Liège* entre deux âges. A l'adresse des " rétrogrades " tenants de l'Ancien Régime, le quotidien doctrinaire exalte l'égalité juridique, opérant une filiation historique : " *Par la voix des Gracques (...), par la voix de Mirabeau, par celle de C. Périer, de lord Grey* 16 (...), le progrès répond qu'il faut en finir avec les privilèges de castes et de naissances "17. Quant aux " hommes avancés ", républicains et réformateurs, il stigmatise leur prétention à vouloir dépasser l'égalité juridique. Il leur reproche de n'admettre " aucune distinction sociale ", de rejeter toute hiérarchie. " *Le chef de l'Etat et le dernier manoeuvre ne sont pas seulement égaux en droit, mais ils doivent l'être en fortune* "18. L'épisode jacobin de 1793 - 1794 est conçu comme " une fausse entente de l'égalité " car les " niveleurs " voulaient supprimer toutes les distinctions, " *mêmes les plus incontestables, celles qui se fondent sur le mérite personnel, et ils refusaient de reconnaître l'aristocratie de la science* "19. Dans ce sens, la France

---

14. *J.d.Lg.*, 30/07/1831, p. 3 col. 1.

15. *J.d.Lg.*, 24/10/1834, p. 2 col. 2 ; 20/09/1839, p. 1 col. 2.

16. Charles GREY (1764 - 1845), homme politique anglais, leader des Whigs à la Chambre des Lords dès 1807. Il se fit le défenseur de la réforme parlementaire. Premier ministre de 1830 à 1834, il imposa la réforme électorale de 1832, qui assura une représentation parlementaire plus exacte de l'Angleterre industrielle. C'est également lui qui abolit l'esclavage dans les colonies britanniques.

17. *J.d.Lg.*, 05/03/1835, p. 2 col. 1.

18. *J.d.Lg.*, 25/12/1833, p. 2 col. 1.

19. *J.d.Lg.*, 20/02/1839, p. 1 col. 2.

de 1832 a réalisé le programme d'égalité juridique que soutient l'organe doctrinaire. Il ne faut pas aller plus loin, car, dans ce pays, " *l'égalité a atteint le dernier terme compatible avec la vie sociale : égalité des enfants devant leur père, égalité des citoyens devant la loi, sous le rapport de la religion, des droits civils, des droits politiques, des devoirs et des charges* " <sup>20</sup>. Dépasser ce stade signifierait rompre toute hiérarchie et irait à l'encontre d'une inégalité que le *Journal de Liège* croit éternelle : " *Il y aura toujours l'inégalité de fortune, de talents et par suite, inégalité de conditions parmi les hommes : cela va sans dire* " <sup>21</sup>. C'est justement pour atténuer les effets de l'inégalité naturelle que doit s'imposer l'égalité juridique.

Précisément, l'*Espoir* juge qu'il faut aller plus en avant dans ce domaine. Le grand résultat de la révolution de 1789 est, à son avis, d'avoir réalisé ses promesses d'égalité, mais en partie seulement <sup>22</sup>. Les réformes politiques (dont la suppression des privilèges) opérées en 1789 furent incomplètes car elles n'ont pas réglé le problème de l'inégalité sociale. La suppression totale des inégalités est, aux yeux de l'*Espoir*, chose impossible, tant la société et la nature en offrent le spectacle : " *inégalité des forces physiques, des dispositions morales, des capacités intellectuelles, de position, de fortune, d'influence* " <sup>23</sup>. Il rejette néanmoins la toute puissance de ce fatalisme et pose la supériorité de la raison sur la nature : " *la raison ne reconnaît à la nature aucun caractère de nécessité* " <sup>24</sup>. Le devoir des hommes est de

---

20. *J.d.Lg.*, 25/11/1832, p. 2 col. 3.

21. *J.d.Lg.*, 16,17/03/1835, p. 2 col. 3.

22. *Espoir*, 11/10/1839, p. 2 col. 1.

23. *Espoir*, 26/06/1839, p. 1 col. 4.

24. *Espoir*, id.

tendre au maximum vers l'égalité, de toujours s'en rapprocher;<sup>25</sup>. On voit bien ici que l'*Espoir* ne veut pas, comme sa consœur libérale, s'arrêter à l'égalité juridique, conquête qu'il ne néglige pourtant pas.

Il y a une nette rupture avec le *Courrier de la Meuse* dans l'appréciation de l'origine de l'égalité devant la loi. Selon l'*Espoir*, " la philosophie a autant de part que le christianisme à l'établissement du principe de l'égalité devant la loi "<sup>26</sup>. Il insiste sur le message égalitaire des apôtres ; ceux-ci ont annoncé la Bonne Nouvelle, c'est-à-dire " la liberté et l'égalité qui sont les biens les plus doux que l'homme puisse désirer en ce monde "<sup>27</sup>.

Le quotidien progressiste estime par ailleurs que les plus fermes appuis de l'égalité sont : la liberté sociale, la justice distributive, la moralité domestique, et la probité publique<sup>28</sup>. Aucune de ces quatre expressions n'est expliquée ; et moins encore, malheureusement, les moyens de la mise en oeuvre de ce qu'elles signifient. Plus concrètement, l'*Espoir*, soucieux de tendre vers la plus grande égalité possible, stigmatise le cens électoral, perçu comme une entorse grave à l'égalité civique<sup>29</sup>. Le thème de l'égalité occupe une place centrale dans sa conception de la société ; c'est ce sentiment qui détermine le mouvement social ; ceci conduit à envisager les points de vue sur l'ordre.

---

25. *Espoir*, 04/08/1839, p. 2 col. 1.

26. *Espoir*, 26/06/1839, p. 1 col. 1.

27. *Espoir*, id.

28. *Espoir*, 12/08/1839, p. 2 col. 1.

29. *Espoir*, 19/02/1836, p. 3 col. 3.

b) L'Ordre

C'est par une approche fondamentalement dynamique que le quotidien progressiste perçoit la société, tandis que les deux autres quotidiens adoptent une vision plus statique. Pour l'*Espoir*, la société est en marche continue, marche dont la direction est fixée par la recherche de l'égalité. Chacun porte en soi ce sentiment, " *se sent l'égal de celui qui le précède* " <sup>30</sup>. Le motif commun à toutes les classes est la fuite de leur condition respective : " *le bien être social pour les classes inférieures est dans les classes moyennes, celui des classes moyennes dans les classes supérieures* " <sup>31</sup>. C'est un mouvement général car il concerne " *toutes les classes du corps social* " et, ascendant, puisque personne ne veut rétrograder. En conséquence, l'ordre dans la société est chose très précaire, d'autant plus que cette recherche d'ascension sociale se heurte à de vives résistances. Les classes supérieures s'opposent constamment à celles qui leur sont inférieures. Si la réaction se fait trop puissante, en retour, les forces de l'action se feront plus radicales <sup>32</sup>. C'est ainsi que naissent les révolutions. Celles-ci sont considérées comme " *les grandes époques de l'ordre social* " <sup>33</sup>. Outre qu'elles sont causées par ce conflit, elles se rattachent toujours au développement des idées. Elles sont inévitables et même nécessaires <sup>34</sup>.

Le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* conçoivent l'ordre d'une toute autre façon ; leur attachement à un ordre hiérarchisé les incite à considérer la

---

30. *Espoir*, 30/05/1839, p. 1 col. 4.

31. *Espoir*, 18,19/05/1839, p. 1 col. 2.

32. *Espoir*, id.

33. *Espoir*, 10,11/11/1838, p. 1 col. 2.

34. *Espoir*, id.

société dans une vision plus statique. Leurs prises de position sont souvent déterminées par la proximité de la révolution de 1830. Le *Courrier de la Meuse*, fidèle au nouvel Etat belge, insiste, surtout en 1831-32, sur l'impérieuse nécessité de conserver l'ordre intérieur pour garantir la paix extérieure. Le désordre ferait reculer la solution diplomatique au problème belge : " *le charivari et l'émeute ne conviennent pas à notre position. La moindre apparence de division intestine, de troubles intérieurs (...) va nous faire un tort infini auprès des puissances étrangères* " <sup>35</sup>. Mais cet attachement à l'ordre ne tient pas qu'à des motifs de circonstance ; il est bien plus fondamental et absolu. La conservation de l'ordre social est considéré par le quotidien catholique comme le seul principe impérissable en société et comme condition première de la légitimité du pouvoir <sup>36</sup> ; par symétrie, l'excès de démocratie, c'est-à-dire le partage de cette légitimité, conduit au désordre. Cette assimilation désordre - démocratie poussera le *Courrier de la Meuse* à refuser toute extension du droit de vote <sup>37</sup>.

Le *Journal de Liège* est hostile à la révolution de Septembre et à ses résultats jusqu'au 21 juillet 1831 <sup>38</sup> ; par contre, il se montre plus favorable à la révolution de Juillet à Paris. Selon lui, l'insurrection n'est légitime que lorsqu'elle combat le parjure <sup>39</sup> et lorsque " *les chefs des nations marchent en sens inverse*

---

35. *Courrier...*, 13/10/1832, p. 3 col. 1 ; v.a. 03/02/1832, p. 3 col. 1 ; 13/10/1832, p. 3 col. 1 ; 16/10/1832, p. 2 col. 2.

36. *Courrier...*, 17/01/1834, p. 3 col. 2.

37. v. chap. " L'Organisation du pouvoir ", p.

38. Jour de l'investiture de Léopold Ier ; v. chap. " L'Organisation du pouvoir ", p. 102.

39. *J.d.Lg.*, 13/03/1832, p. 2 col. 2.

des générations qui s'élèvent "40, mais elle est quand même dans l'absolu un mal aux yeux du quotidien doctrinaire, qui lui préfère les améliorations progressives. La révolution belge n'a pas de valeur, elle fut injustifiée : " Notre révolution n'a pas été obligatoire comme celle de Juillet (...), elle n'a pas été provoquée par la violation des lois "41. Les rassemblements, les démonstrations bruyantes, les réunions nocturnes ne lui plaisent pas 42. A l'annonce de l'ouverture de l'Université catholique, en mars 1834, des troubles éclatent à Liège 43. Le *Journal de Liège*, pourtant fortement anticlérical, dénonce ces méthodes, estimant que " la violence n'est pas une raison " et que " les charivaris ne sont pas des arguments "44.

Le goût pour l'ordre que montrent le *Journal de Liège* et le *Courrier de la Meuse* se révèle aussi par les associations d'idées. Ils ne les développent jamais ; au contraire, elles prennent le caractère d'évidences à ne pas démontrer. C'est l'association ordre - liberté qui est la plus souvent évoquée. Pour le *Courrier de la Meuse*, le meilleur gouvernement sera celui qui unira le pouvoir, élément de conservation, et la liberté, élément de progression 45. Rien n'est plus contraire à la liberté que

---

40. *J.d.Lg.*, 24/03/1831, p. 3 col. 3.

41. *J.d.Lg.*, 28/08/1834, p. 2 col. 1.

42. *J.d.Lg.*, 14/10/1832, p. 2 col. 1.

43. Mars 1834 : " Charivaris devant le domicile de l'évêque de Liège et devant l'imprimerie du *Courrier de la Meuse*, dégâts dans l'église Saint-Paul ". Cfr. LINOTTE L., *Les Manifestations et les grèves à Liège de 1831 à 1914*, (C.I.H.C., Cahiers, 34), Paris - Louvain, Nauwelaerts, 1964, p. 9.

44. *J.d.Lg.*, 07/03/1834, p. 2 col. 1.

45. *Courrier...*, 07/11/1832, p. 3 col. 1.

le désordre <sup>46</sup>. Le *Journal de Liège* affiche une conviction semblable : " Nous ne concevons pas la liberté sans l'ordre ". La liberté, " séparée de l'empire des lois et de la tranquillité publique, ce n'est plus qu'une hideuse ochlocratie <sup>47</sup> pire que le despotisme d'un seul " <sup>48</sup>.

Les trois journaux reconnaissent l'inégalité comme un fait inhérent à toute société ; mais c'est sur la manière de la combattre qu'ils divergent. Le *Courrier de la Meuse* est attaché à une société hiérarchique ; le *Journal de Liège* croit en l'égalité juridique ; l'*Espoir* estime qu'il faut tendre au maximum vers l'égalité sociale. Ce sont le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* qui insistent le plus sur la nécessité de conserver l'ordre.

---

46. *Courrier...*, 27/05/1833, p. 2 col. 2.

47. Ochlocratie, in Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, en 7 tomes, 1971 : " Gouvernement de la multitude ".

48. *J.d.Lg.*,

*CHAPITRE III*

---

*L'INDUSTRIALISATION*

---

L'objet de ce chapitre sera de décrire les attitudes adoptées face au processus d'industrialisation, processus dont les grandes lignes ont été tracées dans l'introduction. L'époque envisagée est privilégiée dans le cadre de ce mouvement de longue durée et le lieu ne l'est pas moins. Les trois journaux liégeois sont en effet situés sur un terrain de choix pour l'observation, étant donné la vocation de " région entraînée " <sup>1</sup> de Liège et de ses environs.

Dans la première partie, les perceptions de l'industrialisation et de ses conséquences seront étudiées. Chacun des trois journaux sera pris séparément dans le but de mieux faire ressortir chaque image. Ensuite, le problème des principaux remèdes sera abordé, remèdes à la misère essentiellement. Enfin, il importe de réserver un paragraphe à part à la question des sociétés anonymes, vu la place qu'elle a eue dans les préoccupations des contemporains.

---

1. LEBRUN P., BRUIER M., DHONDT J. & HANSOTTE G., *Essai sur la révolution industrielle en Belgique 1770 - 1847*, Bruxelles, Palais des Académies, 1979.

## 1. Perceptions et Conséquences

### a) Le Courrier de la Meuse

L'ouvrage de R. DENIEL<sup>2</sup> relève l'hostilité des traditionnalistes français de la Restauration à l'égard de la grande industrie. Ils rendent l'argent responsable du matérialisme croissant et critiquent la mobilité sociale. Cette attitude, observe l'auteur, est aussi une conséquence de la perméabilité des milieux industriels aux idées libérales. Le thème de l'exploitation du pauvre par le manufacturier est souvent présent<sup>3</sup>. Traitant de la mentalité sociale de la bourgeoisie catholique, K. VAN ISACKER note la même tendance : une désapprobation de la misère causée par l'industrialisation<sup>4</sup>. Comment réagit le quotidien catholique liégeois ? Son attitude est marquée par la méfiance. Attitude de méfiance, mais pas de refus. Il existe même un certain attachement que n'explique pas uniquement son adhésion à la révolution de Septembre. Ce n'est pas seulement un pur souci tactique qui le pousse à souhaiter une reprise des affaires après la révolution. Il souhaite sûrement un retour à la prospérité, parce que ce retour provoquera l'adhésion au nouveau régime de couches professionnelles lésées par les pertes de débouchés<sup>5</sup>. Son attachement aux activités industrielles

---

2. DENIEL R., *Une image de la famille et de la société sous la Restauration*, Paris, Ed. Ouvrières, 1965, v. pp. 46 - 48.

3. DENIEL R., op. cit., p. 47.

4. VAN ISACKER K., *De sociale mentaliteit van de katholieke burgerij in de XIXde eeuw*, in *Economisch en Sociaal Tijdschrift*, 1954, pp. 143 - 153.

5. *Courrier...*, 18/02/1832, p. 3 col. 1. - La perte des marchés hollandais et des colonies se répercuta dans l'industrie ; la fermeture de l'Escaut perturba le commerce maritime ; le transit par le Rhin vers l'Allemagne

est cependant plus profond : il se dit souvent " ami de l'industrie " et vante l'entreprise des chemins de fer <sup>6</sup>. Cependant, il ne manque pas de déplorer les défauts et abus engendrés par le développement industriel, tout en se gardant de vouloir revenir " à la civilisation agricole du temps de Marie-Thérèse " <sup>7</sup>, tandis qu'une nostalgie de l'Ancien Régime existe chez les traditionnalistes français <sup>8</sup>. En 1832, le *Courrier de la Meuse* perçoit " l'industrialisme " <sup>9</sup> comme une puissance nouvelle, formidable, issue des

---

était interrompu ; la crise qui frappait l'industrie textile influença négativement les industries charbonnières et métallurgiques ; les produits anglais envahirent la Belgique. V. PIRENNE H., op. cit., p. 55 : " A Gand on estimait que 30.000 ouvriers étaient sans ouvrage, et que sur quatre-vingts fabriques, quatre seulement conservaient une activité normale ".

6. *Courrier...*, 17/07/1833, p. 3 col. 2 ; 02/04/1834, p.3 col. 2.

7. *Courrier...*, 13/10/1837, p. 2 col. 3.

8. Les traditionnalistes de la Restauration, dont R. DENIEL parle, sont surtout : Joseph de MAISTRE (1753 - 1821), Louis de BONALD (1754 - 1840) et LAMMENAIS (1782 - 1854) dans sa période ultramontaine et monarchiste, avant 1826.

9. Du terme " industrialisme ", on ne trouve aucune définition dans le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1835 ni dans le supplément de 1839 ni dans le *Nouveau dictionnaire de la langue française*, 1852, de NOEL et CHAPSAL, ni dans le *Dictionnaire usuel et portatif*, Paris, 1837. Par contre, on la trouve dans le *Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et de la science politique*, rédigé par une réunion de députés, de publicistes et de journalistes, Paris, 1848. Le terme " industrialisme " y est défini de la sorte :

" Penchant excessif pour l'industrie et pour les questions qui s'y rapportent. Ce mot est de notre temps. On l'a employé pour caractériser l'état des esprits après le triomphe d'une doctrine politique suivant laquelle le gouvernement doit négliger les intérêts moraux et s'occuper exclusivement des besoins matériels (...) ".

Dans le *Courrier de la Meuse*, le terme est souvent utilisé avec cette connotation péjorative, surtout dans les articles où l'industrie est critiquée.

rangs du peuple <sup>10</sup>. Il se caractérise par le fait que " les forces humaines sont centuplées (...). L'eau, le feu, la vapeur font mouvoir d'innombrables machines. La terre est sillonnée par les routes de fer sur lesquelles vole, rapide comme la pensée, le char de l'industrie " <sup>11</sup>. La rapidité du mouvement est soulignée <sup>12</sup>. En décembre 1838, dans un article intitulé *Résultats de la révolution industrielle depuis les temps modernes*, il qualifiera cette révolution de " fait immense " <sup>13</sup>. Son explication

---

10. *Courrier...*, 28/11/1832, p. 3 col. 1.

11. *Courrier...*, 14/02/1832, p. 3 col. 2.

12. *Courrier...*, 11/10/1837, p. 2 col. 3.

13. *Courrier...*, 12/12/1838, p. 3 col. 1. Le vocable " révolution industrielle " a été popularisé par les *Lectures on the industrial revolution of the eighteenth century in England* d'A. TOYNBEE en 1884, mais son apparition est plus ancienne : F. ENGELS l'utilise en 1845 dans *Die Lage der arbeitenden Klasse in England* et, plus tôt encore, Natalis BRIAVOINNE dans *De l'industrie en Belgique*, en 1839. L'article du *Courrier de la Meuse* commente et critique un long article, paru dans la *Revue de Bruxelles* de novembre 1838 dont le titre est " *Révolution industrielle, ses causes et ses effets* ", pp. 60 - 96. Cet article est signé N.B., ces initiales ne pouvant cacher que le nom de Natalis Briavoinne. Celui-ci, ainsi que son frère Joseph AMABLE ont eu une féconde carrière dans le journalisme de tendance catholique (v. VERMEERSCH A. & WOUTERS H., *Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische pers, 1830 - 1848*, 1958, pp. 30 et suiv.). La *Revue de Bruxelles* ne se trouve dans aucun des répertoires de presse consultés (GAUS H. & VERMEERSCH A., *Répertoire de la presse bruxelloise*, Nauwelaerts, 1968 ; WARZEE A., *Essai historique et critique sur les journaux belges*, 1845 ; BERTELSON L., *Tableau chronologique des journaux belges*, 1956 ; VERMEERSCH A. & WOUTERS H., op. cit.). Par contre, elle est reprise au fichier central de la Bibliothèque générale de l'Université de Liège sous la cote : P.3185 B. C'est une revue mensuelle contenant 150 à 200 pages par numéro, fondée en juillet 1837 ; le prix d'abonnement annuel est de 15 frs. Elle est éditée par la Société nationale pour la propagation des bons livres, de tendance catholique. Ses articles sont soumis au contrôle épiscopal (v. *Courrier...*, 08/08/1837, p. 4 col. 1, rubrique Annonces). Les directeurs de la *Revue de Bruxelles* sont : A. DESCHAMPS,

des origines du mouvement est empruntée à de COUX<sup>14</sup>, économiste catholique qui enseigna à Louvain. C'est la " force d'attraction du principe catholique " qui, en rapprochant et en unifiant les peuples, a permis l'existence d'un vaste marché, ouvrant au commerce une voie plus large. C'est donc le catholicisme qui est la cause de " la supériorité de la richesse moderne sur la richesse ancienne "<sup>15</sup>.

Dans le domaine politique, la puissance de l'industrie se manifeste par son triomphe en France, en Angleterre et en Belgique. En France, ce sont les forces qu'elle représente qui ont fait perdre son trône à Charles X. Louis-Philippe, en donnant satisfaction au commerce, à l'industrie et aux affaires, a acquis une force immense. C'est le principe du " juste milieu " qui est au pouvoir, soutenu par les industriels. Le *Courrier de la Meuse* croit sa durée assurée car il s'adresse aux intérêts tandis que

---

membre de la Chambre et P. De DECKER. Parmi les collaborateurs, il y a : l'abbé de HAENE, M. VAN HASSELT, B.C. DUMORTIER, Ch. NODIER, comte de MONTALEMBERT, vicomte ALBAN de VILLENEUVE-BARGEMONT etc.

L'intérêt principal de cet article n'est pas tant son contenu, lequel sera largement repris dans le *Mémoire sur l'état de la population des fabriques, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier*, 1840, que son titre qui, dans une bibliographie de la révolution industrielle, figurerait en bonne place. Il serait, selon l'expression de P. LEBRUN, op. cit., p. 20, le premier " rejeton d'une bien courte lignée ".

14. v. GERIN P., *Les Courants de pensée et d'action sociale chez les catholiques de Wallonie (1830 - 1914)*, thèse de doctorat, Université de Liège, 1965, t. I, pp. 14 - 18 ; et DUROSELLE J.B., *Les Débuts du catholicisme social en France 1822 - 1870*, Paris, P.U.F., 1951.
15. *Courrier...*, 03/05/1832, p. 3 col. 2. L'article dont il est question est reproduit à l'Annexe IV, p. 155.

le républicanisme s'adresse aux passions <sup>16</sup>. La chute du régime hollandais peut être, selon le *Courrier de la Meuse*, analysé de la même manière, c'est-à-dire que c'est la puissance de l'industrie qui l'a provoquée <sup>17</sup>. Ici, il faut noter que le quotidien catholique élude les préoccupations et réalisations économiques de Guillaume Ier <sup>18</sup>. Le *Bill de Réforme* <sup>19</sup> de 1832 est perçu dans la même optique : une victoire décisive des forces de l'Angleterre industrielle, toutes classes confondues <sup>20</sup>.

Du point de vue social, les conséquences de l'industrialisation sont traduites par les différences entre les deux révolutions de 1789 et de 1830. Si, en 1789, les conflits opposaient la nation au Clergé et à la noblesse, en 1830, " l'objet de la lutte a changé " car " c'est la propriété en général, c'est l'industrie qui se trouve du côté de la richesse et des talents ". Il voit donc, en l'espace de quarante ans, deux scissions très différentes, la scission observée en 1830 prenant la forme d'une lutte " de la masse des prolétaires qui en veut à la masse des propriétaires et des industriels c'est-à-dire à la masse de la bourgeoisie " <sup>21</sup>.

Mais, c'est surtout au nom de la morale que sont condamnés l'esprit du mouvement d'industrialisation et ses conséquences sociales. La famille en a souffert, en

---

16. *Courrier...*, 28/11/1832, p. 3 col. 1 ; v.a. 23/10/1833, p. 2 col. 1.

17. *Courrier...*, 28/11/1832, id.

18. v. DEMOULIN R., *Guillaume Ier et la transformation économique des provinces belges*, Paris, Liège, Droz, 1938.

19. Le *Bill de Réforme* du 06/06/1832 modifiait la représentation parlementaire anglaise, en tenant compte de la concentration urbaine et en supprimant les " bourgs-pourris ".

20. *Courrier...*, 30/05/1832, p. 3 col. 2.

21. *Courrier...*, 30/12/1832, p. 3 col. 2.

renforçant l'individualisme. Le quotidien y voit pour principale cause la mobilité de la propriété <sup>22</sup>. L'industrialisation est perçue comme facteur de mauvaise conduite : là où l'industrie s'est développée sur une échelle très vaste, " les facultés d'inconduite sont plus nombreuses " <sup>23</sup>. Cette connexion entre la dégradation des moeurs et l'industrie résulte de la concentration, " l'agglomération sur un même point d'une foule considérable d'ouvriers " <sup>24</sup>.

A l'esprit du mouvement, le *Courrier de la Meuse* reproche son absence de préoccupations morales et, c'est ici qu'apparaît le plus nettement la connotation péjorative donnée au terme " industrialisme ". Il critique vivement le matérialisme athée <sup>25</sup> et le culte de l'argent, devenu " la grande et unique affaire de la société " <sup>26</sup>. Les relations entre intérêts matériels et intérêts moraux sont au désavantage des derniers à une époque de matérialisme croissant. Les intérêts moraux et intellectuels sont parfois même complètement oubliés ou ignorés <sup>27</sup>. Une manifestation extrême de cette prépondérance des intérêts matériels est l'esprit d'agiotage. Citant à nouveau De COUX <sup>28</sup>, l'organe catholique pense que l'école d'Adam SMITH est " tombée dans une grave erreur lorsqu'elle a mis à l'écart les richesses morales pour ne tenir compte que des richesses matérielles ". Or, selon la conception catholique, tout est lié : " Point de richesses matériel-

---

22. *Courrier...*, 26/02/1839, p. 3 col. 1.

23. *Courrier...*, 11/10/1837, p. 2 col. 3.

24. *Courrier...*, id. Il n'y a pas d'exemples.

25. *Courrier...*, 08/10/1834, p. 3 col. 1.

26. *Courrier...*, 22/05/1836, p. 3 col. 1.

27. *Courrier...*, 13/10/1837, p. 2 col. 3.

28. De COUX Ch., *Cours d'Economie politique*, de 1832.

*les sans société, point de société sans vertu, point de vertu sans foi, point de foi aujourd'hui sans catholicisme* <sup>29</sup>. Il va dès lors être nécessaire d'insister sur l'existence des richesses morales que sont, par exemple, les biens de l'âme, l'instruction religieuse, les bonnes moeurs <sup>30</sup>. A la fortune, " *cette nouvelle divinité* ", il va falloir opposer " *le précieux ferment de la foi* " <sup>31</sup>.

La tension entre la morale et l'industrie se manifeste de façon extrême dans le cas des industries moralement indésirables, telles les distilleries. Le *Courrier de la Meuse* se plaint d'une consommation excessive d'alcool parmi les classes ouvrières et il attribue cet excès à la modicité du prix. Tout en comprenant les impératifs d'une branche importante de la production, d'autant plus importante qu'elle est utile aussi à l'agriculture, il réaffirme les obligations de la morale, en écrivant qu'il " *n'y a pas d'industrie au monde qui semble devoir l'emporter sur la morale* ". Dans cet article, il se dit ami de la richesse et de l'industrie, mais estime que la religion et la morale existent pour en régler l'usage <sup>32</sup>.

Les distances que le quotidien catholique prend vis-à-vis du mouvement d'industrialisation se marquent également par un soutien apporté à l'agriculture. Il rappelle que l'agriculture est aussi une industrie <sup>33</sup> et la terre une machine. L'industrie de la manufacture n'est pas l'unique source de la prospérité matérielle. Il insis-

---

29. *Courrier...*, 29/03/1833, p. 2 col. 2.

30. *Courrier...*, 30/04/1834, p. 3 col. 2.

31. *Courrier...*, 30/04/1834, id.

32. *Courrier...*, 28/02/1835, p. 3 col. 1.

33. Ici, au sens 2°, du *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, Paris, 1888 : " *Art, métier que l'on exerce* ".

te sur le fait que l'agriculture est nécessaire à l'industrie en tant que réservoir de matières premières et de produits alimentaires. Enfin, le *Courrier de la Meuse* révèle l'objet principal de sa préférence lorsqu'il indique que l'agriculture est supérieure à l'industrie " sous le rapport de la morale, de la paix publique, de l'amélioration des classes inférieures et des progrès de la civilisation en général " <sup>34</sup>.

Par ailleurs, le quotidien catholique va attirer l'attention sur l'incapacité de l'industrie à éteindre la misère, que, bien souvent, elle engendre. Prenant à plusieurs reprises l'Angleterre comme référence, il y constate un accroissement continu du paupérisme. " A Londres, chaque soir, 300.000 prolétaires se traînent aux portes de l'hospice des pauvres pour y réclamer le morceau de pain que leur alloue la charité du gouvernement " <sup>35</sup>. Il illustre aussi cette opinion par le slogan des ouvriers lyonnais qui, en novembre 1831, réclamaient " du travail ou la mort ". Or, demande le *Courrier de la Meuse*, " ces malheureux n'étaient-ils pas à la solde de l'industrialisme ? " <sup>36</sup>. Selon le quotidien, " l'avenir du monde ne sortira pas d'un atelier " <sup>37</sup>. Toutes ses remarques renforcent sa tendance à vouloir associer la morale à l'industrie. Un remède plus immédiat sera cependant proposé : l'exercice de la charité.

---

34. *Courrier...*, 21/09/1837, p. 2 col. 1.

35. *Courrier...*, 14/12/1832, p. 3 col. 1 ; v.a. 31/03/1833, p. 3 col. 1.

36. *Courrier...*, 14/12/1832, id.

37. *Courrier...*, 19/12/1832, p. 3 col. 1.

b) Le Journal de Liège

L'attitude du *Journal de Liège* est nettement distincte de celle du *Courrier de la Meuse* : ici le mouvement d'industrialisation est perçu avec enthousiasme et encouragé avec force. Par le nombre et la fréquence des articles, par les appels répétés aux industriels pour qu'ils se décident enfin à mener la société, par le soutien apporté aux " candidats industriels " lors des élections, on voit se dessiner un trait fondamental, trait volontairement appuyé, de l'image que donne de la société le quotidien doctrinaire. C'est l'âge de l'industrie, cet avènement entraînant dans sa suite une cascade de conséquences non seulement économiques ou techniques, mais sociales et politiques aussi.

Selon le *Journal de Liège*, la " question industrielle " résume toutes les autres. Il entend par là que par la place qu'elle occupe dans la société, l'industrie en pénètre tous les domaines <sup>38</sup>.

Il lui arrive souvent de parler de " révolutions paisibles de l'industrie " pour les opposer aux révolutions politiques, brusques et violentes. Les révolutions que réclame l'industrie sont " lentes et pacifiques " <sup>39</sup>.

A quoi attribue-t-il ce " décollage " de l'économie ? Essentiellement à l'esprit d'association. Cet esprit a permis la réunion d'une masse de petits capitaux qui, isolés, seraient demeurés improductifs. Parallèlement, l'esprit de thésaurisation s'est affaibli : " On n'enfouit

---

38. *J.d.Lg.*, 5,6/05/1837, p. 1 col. 3.

39. *J.d.Lg.*, 5,6/05/1837, id.

plus des trésors. De meilleures idées ont fait succéder à une excessive défiance le désir de faire fructifier les plus minces économies <sup>40</sup>. Ces deux mouvements concomitants ont permis l'extension du bien-être et l'accession des petits épargnants au rang des capitalistes : ils se trouvent associés " aux Rothschild de leur pays " <sup>41</sup>.

Le *Journal de Liège* constate l'importance des intérêts matériels dans la société de son temps. Il se distingue ici du *Courrier de la Meuse* en subordonnant les principes moraux aux exigences du bien-être matériel <sup>42</sup>. C'est que les intérêts matériels sont perçus comme étant les agents moteurs de l'activité humaine. Il ne faut pas assimiler ce souci des intérêts à l'égoïsme, car le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ont pour effet " de faire descendre l'aisance dans tous les rangs " <sup>43</sup>. Ce principe n'a rien de personnel, " il embrasse la généralité du pays " <sup>44</sup>.

Ce matérialisme oppose les opinions aux intérêts, les discussions théoriques aux réalisations pratiques et suscite une hostilité envers les " contemplateurs d'intérêts moraux ", ceux-ci ne constituant qu'une petite fraction <sup>45</sup>. Le quotidien doctrinaire pense que, si les opinions déclenchent parfois des révolutions, celles-ci ne se consolident que par le jeu des intérêts, car " les théories, les opinions sont choses en soi vides et creuses : les peuples considèrent les résultats qu'elles amènent " <sup>46</sup>.

---

40. *J.d.Lg.*, 28/11/1835, p. 3 col. 1.

41. *J.d.Lg.*, id.

42. *J.d.Lg.*, 26/03/1834, p. 2 col. 2.

43. *J.d.Lg.*, 13/01/1836, p. 2 col. 1.

44. *J.d.Lg.*, id.

45. *J.d.Lg.*, 24/10/1834, p. 2 col. 2.

46. *J.d.Lg.*, 22/05/1831, p. 2 col. 3.

En 1834, il estime que la querelle opposant en France les républicains et les légitimistes est périmée et dépassée ; ce qui désormais attire l'attention, ce sont les questions se rattachant au commerce, à l'industrie et aux lois douanières <sup>47</sup>. " On ne vit pas de promesses, mais de produits réels " <sup>48</sup>.

Ce souci des intérêts matériels pousse le *Journal de Liège* à définir la liberté sur cette base. La liberté des industriels ne réside pas dans la faculté de dissertar sur les avantages respectifs du droit divin et de la souveraineté du peuple, ils en sont d'ailleurs peu soucieux. La liberté se résume au bien-être général : " Elle n'est en définitive que l'aisance des individus garantie par la loi " <sup>49</sup>.

Evoquant les sentiments francophiles en Belgique vers 1830, J. STENGERS fait observer " une influence très marquée " de la doctrine saint-simonienne sur le *Journal de Liège* <sup>50</sup>. Le sens du mot " industriel " donné par le journal liégeois est identique à celui donné par Saint-Simon, fait remarquer J. STENGERS. Il existe en effet des similitudes très frappantes. Le terme " industriel " est utilisé dans un sens très large. Le quotidien liégeois y inclut un grand nombre de catégories socio-professionnelles : les savants, les littérateurs, les professions libérales, les artistes, les fabricants, les marchands, les producteurs <sup>51</sup>. L'auteur du *Catéchisme des Industriels*

---

47. *J.d.Lg.*, 20,21/10/1834, p. 3 col. 2.

48. *J.d.Lg.*, 24/10/1834, p. 2 col. 2.

49. *J.d.Lg.*, 11/07/1832, p. 3 col. 2.

50. STENGERS J., *Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1950, t. XXVIII, n° 3 - 4, pp. 993 - 1030, v. p. 1021, note 1.

51. *J.d.Lg.*, 27/10/1832, p. 2 col. 1.

donne aussi à ce terme une large signification : il y fait entrer les cultivateurs, les charrons, les serruriers, les artisans, les négociants<sup>52</sup>. En fait, des deux côtés, les industriels se distinguent principalement par leur fonction de producteurs<sup>53</sup> de biens d'utilité collective, sans limiter la production à celle issue du machinisme. De même, la proportion occupée par cette classe des industriels est très importante tant dans les colonnes du *Journal de Liège* que chez Saint-Simon : celui-ci parle des 24/25èmes de la population<sup>54</sup>, tandis que le quotidien libéral estime la proportion à 19 sur 20. En fait, à ses yeux, " l'industrie est la société elle-même "<sup>56</sup>. D'autres analogies apparaîtront encore.

C'est dans deux domaines surtout que le *Journal de Liège* souligne les modifications résultant du triomphe de l'industrie : géographique et social ; le premier reflétant le second. Au point de vue du paysage, il parle de la transformation par les industriels de châteaux et d'abbayes en usines et en fabriques<sup>57</sup>.

L'image des nouveaux rapports sociaux tend à diviser la société en deux classes de forces inégales, division dont le principal critère n'est ni le niveau de fortune ni la place occupée dans la production, mais l'activité, le travail. D'un côté se trouve la classe oisive, inerte, s'apparentant aux castes privilégiées d'Ancien

---

52. SAINT-SIMON, *Catéchisme des Industriels*, 1823 - 1824, réédition *Oeuvres*, vol. XXXVII, Paris, Anthropos, t. IV, pp. 3 - 4, 1966.

53. *J.d.Lg.*, 03/09/1831, p. 3 col. 1.

54. *Catéchisme des industriels*, p. 13.

55. *J.d.Lg.*, 26/01/1831, p. 3 col. 2 ; 08/06/1832, p. 3 col. 2.

56. *J.d.Lg.*, 14/09/1831, p. 2 col. 3.

57. *J.d.Lg.*, 26/01/1831, p. 3 col. 2 ; 14/09/1831, p. 2 col. 3.

Régime, classe infime (selon la proportion du *Journal de Liège* : 1/20ème de la population), ayant progressivement perdu sa prépondérance, moins par une guerre ouverte que par une évolution complexe, avec toutefois les " moments forts " que furent 1789 et 1830. De l'autre côté, la classe immense des industriels producteurs dont la caractéristique est le travail. Il s'agit encore ici d'un trait saint-simonien <sup>58</sup>.

Au sein de ces 19/20èmes, le *Journal de Liège* n'exclut pas la hiérarchie. A cet effet, il parle de " *sommités industrielles* " qui ont supplanté et remplacé les sommités seigneuriales et ecclésiastiques <sup>59</sup>. Les chefs industriels sont " *les véritables barons de notre époque* " <sup>60</sup> et ils ne forment que la plus petite partie de la classe <sup>61</sup>. Comment les chefs sont-ils arrivés au sommet ? Parce qu'ils sont " *à la fois les plus riches et les plus capables* " <sup>62</sup>. Quelle différence y a-t-il dès lors entre le nouveau et l'ancien âge ? La différence essentielle réside en " *l'utilité générale* " des travaux réalisés par les chefs de la classe industrielle : l'accroissement de la production répand généralement le bien-être ; tandis que les classes dominantes de l'âge antérieur à celui de l'industrie, c'est-à-dire la noblesse et le Clergé, outre qu'elles ne travaillent pas, s'approprièrent pour elles seules le produit du travail des classes actives.

Autre trait saillant du remodelage social issu du triomphe industriel : l'importance de la classe moyenne.

---

58. ANSART P., *Saint-Simon*, (coll. Philosophes), Paris, P.U.F., 1969, p. 62.

59. *J.d.Lg.*, 24/10/1834, p. 2 col. 2.

60. *J.d.Lg.*, 03/05/1832, p. 3 col. 2.

61. *J.d.Lg.*, 08/06/1832, p. 3 col. 2.

62. *J.d.Lg.*, 03/09/1831, p. 2 col. 3.

Le *Journal de Liège* en parle souvent, sans que l'on puisse savoir exactement si les chefs industriels lui appartiennent ou sont placés plus haut. Il la définit comme étant la classe dont font partie les commerçants, les exploitants, les fabricants, les médecins et les avocats : ils sont propriétaires pour la plupart et forment la population des villes <sup>63</sup>. Ailleurs, il est dit, qu'ils sont les travailleurs, les savants, les manufacturiers, industriels de tous genres <sup>64</sup>. La classe moyenne représente les forces d'une nation " *puisqu'elle en représente les lumières, la vertu productive, l'industrie, le commerce. En 1834. elle est tout* " <sup>65</sup>. Au delà des confusions que l'on perçoit entre les définitions des termes "industriels" et "classe moyenne", on peut isoler deux traits qui caractérisent la classe moyenne : les lumières, c'est-à-dire l'instruction, et le travail, la vertu productive.

La classe directement inférieure, la classe ouvrière, possède le travail, mais pas ou pas encore l'instruction. Elle est la classe " *la plus laborieuse, la plus nombreuse, la plus pauvre de la société* " <sup>66</sup>. Il lui manque une chose pour être la classe la plus puissante : ce sont les lumières, " *car la force se trouve du côté des lumières et de l'intelligence* " et non pas du côté du nombre <sup>67</sup>. Ici, une contradiction apparaît : puisque ce sont les lumières qui manquent à cette classe pour devenir la plus forte, pourquoi le quotidien libéral s'obstine-t-il à réclamer l'instruction pour elle ? C'est par le contenu à donner à l'enseignement pour le peuple que

---

63. *J.d.Lg.*, 17,18/05/1833, p. 3 col. 1.

64. *J.d.Lg.*, 25/12/1833, p. 2 col. 1.

65. *J.d.Lg.*, 02/03/1834, p. 2 col. 3.

66. *J.d.Lg.*, 26/02/1831. p. 3 col. 1.

67. *J.d.Lg.*, 26/02/1831, id.

la contradiction sera surmontée <sup>68</sup>.

Le *Journal de Liège* soutient la nécessité d'une concurrence entre ouvriers : ce sont les plus actifs, les plus intelligents, les plus laborieux qui l'emportent <sup>69</sup>. Lors d'un reportage au charbonnage de la Nouvelle Espérance, le quotidien reproduit une phrase d'un maître-ouvrier affirmant que les ouvriers préfèrent le travail de la mine à celui pratiqué dans les champs <sup>70</sup>. Les articles traitant des conditions de travail et des salaires sont inexistantes. Il faut garder présent à l'esprit ce qui a été dit plus haut, à propos des deux classes de la société : c'est la lutte oisifs - travailleurs qui est mise en avant les conflits surgissant entre producteurs étant d'une importance secondaire. Cette prétention à présenter la classe des producteurs sous une apparence unifiée se heurte à plusieurs reprises aux réalités. Ainsi, lors d'une grève à Liège <sup>71</sup>, le *Journal de Liège* soutient les chefs industriels contre les ouvriers, en invoquant la " liberté en tout et pour tous " établie par la constitution : " *les industriels (...) ont le droit d'employer toutes les machines, tous les procédés de fabrication que l'industrie a créés (...). Ce droit leur appartient exclusivement* " <sup>72</sup>. De même, lors de la retentissante émeute des canuts lyonnais, en novembre 1831, le *Journal de Liège* approuve la répression des émeutiers, et indique pour solution aux problèmes des ouvriers lyonnais, l'ouverture de nouveaux

---

68. v. paragraphe " Les remèdes proposés ", p.137.

69. *J.d.Lg.*, 01/04/1831, p. 3 col. 2.

70. *J.d.Lg.*, 20/01/1836, p. 1 col. 1.

71. v. LINOTTE L., *Les Manifestations et les grèves à Liège de l'an IV à 1914*, (C.I.H.C., Cahiers, 53), Paris - Louvain, 1969. Coalition d'ouvriers à la houillère Bellevue en juillet 1836, contre l'introduction de chevaux.

72. *J.d.Lg.*, 09/07/1831. p. 3 col. 2.

débouchés <sup>73</sup>.

Le *Journal de Liège* souligne l'importance économique de la classe ouvrière : c'est elle qui, par son travail, crée la richesse et c'est elle qui absorbe la presque totalité de la production. L'aisance du peuple est donc la source de la fortune publique <sup>74</sup>.

Au sein de cette classe des industriels, unifiée sur la base du travail, où pourtant la hiérarchie est présente et la variété riche, il existe des possibilités d'ascension. C'est ici aussi que la société de l'industrie diffère de l'Ancien Régime. Les diverses classes ne sont plus, comme auparavant, bloquées dans leur condition. Les instruments d'ascension sont : le travail, l'argent et la culture intellectuelle (d'où le rôle fondamental de l'enseignement) <sup>75</sup>. Il faut cependant que cette chance d'ascension sociale soit assortie d'une condition nécessaire : ce que le *Journal de Liège* nomme égalité des conditions. Il faut des lois égales pour tous <sup>76</sup>. En fait, l'égalité civile est à la fois cause de la promotion et conséquence de l'âge nouveau : elle résulte, selon le *Journal de Liège*, " de la prépondérance du savoir sur l'ignorance, de l'activité sur l'inertie, de l'intelligence sur l'incapacité, des facultés individuelles dépourvues de fortune sur la richesse héréditaire " <sup>77</sup>. Il s'agit d'une conquête lente et progressive. L'égalité des conditions et la prépondérance de l'industrie sont, aux yeux du quotidien doctri-

---

73. *J.d.Lg.*, 02/12/1831, p. 3 col. 1 ; 09/12/1831, p. 3 col. 1. Les remèdes seront abordés au paragraphe suivant.

74. *J.d.Lg.*, 08/06/1832, p. 3 col. 2.

75. *J.d.Lg.*, 08/06/1832, id. ; 02/03/1834, p. 2 col. 2.

76. *J.d.Lg.*, 11/01/1833, p. 3 col. 2.

77. *J.d.Lg.*, 24/10/1834, p. 2 col. 2.

naire, " la double acquisition faite par la société dans l'espace d'un demi siècle " <sup>78</sup>.

" Une théocratie doit être administrée par des théologiens, une société industrielle doit l'être par des industriels " <sup>79</sup>. Cette phrase laisse voir par qui le *Journal de Liège* souhaite que la société soit gouvernée. Il s'agit ici à nouveau d'un trait saint-simonien. Puisque les industriels composent la quasi totalité de la société, il est logique qu'ils en assurent la conduite. Dans le *Système Industriel* (1821), Saint-Simon indique aux industriels pour tâche immédiate de détrôner les légistes et les métaphysiciens qui " au moment actuel, dominent la société dans toutes ses parties et sous tous ses rapports politiques " <sup>80</sup>. Puis, les industriels devront prendre le pouvoir et s'associer aux physiciens et aux chimistes, c'est-à-dire aux savants <sup>81</sup>. En 1830 et après, le *Journal de Liège* invite les industriels à détrôner le clergé et, ainsi que chez Saint-Simon, on décèle de sa part une certaine hostilité envers " l'avocasserie " <sup>82</sup>. Les industriels doivent composer le Sénat, la chambre, les conseils provinciaux et communaux. Ils doivent forcer le gouvernement à ne jamais oublier que " si tout ne se fait pas par l'industrie, tout doit se faire pour elle " <sup>83</sup>.

Il faut cependant souligner que cette prise en charge des affaires politiques par les industriels ne s'effectuera pas en vertu d'un principe théorique, en vertu

---

78. *J.d.Lg.*, 25/10/1834, p. 2 col. 2.

79. *J.d.Lg.*, 6,7/05/1837, p. 1 col. 3.

80. SAINT-SIMON, *Du système industriel*, Paris, A.-A. Renouard, 1821, p. 12.

81. SAINT-SIMON, *op. cit.*, p. 14.

82. *J.d.Lg.*, 13/07/1831, p. 3 col. 2.

83. *J.d.Lg.*, 22/04/1836, p. 2 col. 1.

d'un quelconque amour de la politique, mais par nécessité. Les institutions politiques ne sont qu'un moyen devant conduire à la prospérité générale. Le *Journal de Liège* fait parler un fabricant imaginaire : " *Comment voulez-vous que la politique ne m'occupe pas, moi qui n'ai plus de débit faute de débouchés ? Je laisserais bien de côté ces vains débats qui n'avancent à rien* ". Ou encore, un petit propriétaire, imaginaire lui aussi, " *étranger jusqu'ici aux affaires publiques, se contentant naguère de vendre ses denrées au marché de la ville voisine (...), se voit aujourd'hui dépouillé des profits précédents. Serait-il possible qu'il ne s'informât pas avec anxiété de ce qui se passe à Londres, des gens qui nous gouvernent ?* " <sup>84</sup>. Il y a également chez Saint-Simon un rejet de la politique en tant que telle <sup>85</sup>. C'est, explique Th. ZELDIN, une réaction contre l'intérêt suscité au XVIII<sup>e</sup> siècle par la politique. Saint-Simon s'en détourne pour insister sur les aspects économiques et sociaux <sup>86</sup>.

Le *Journal de Liège* juge fallacieux tout parallélisme entre la révolution de Juillet à Paris et celle de Septembre à Bruxelles. Et, en se référant à l'exemple français, il montre concrètement ce qu'il souhaite pour la composition du gouvernement belge : à Paris, " *les industriels ont pris la direction des affaires, au début de la révolution. C'est un industriel qui a la présidence*

---

84. *J.d.Lg.*, 07/06/1832, p. 3 col. 3.

85. ANSART P., op. cit., p. 39.

86. ZELDIN Th., *Colère et politique*, tome IV de *Histoire des passions françaises*, (coll. Points - Histoire), Paris, Le Seuil, 1981. Sur Saint-Simon, v. pp. 89 - 92.

du Conseil <sup>87</sup> ; il succède à un industriel <sup>88</sup> et c'est par un industriel qu'il sera remplacé. L'immense majorité de la chambre a été guidée par la considération des intérêts matériels de l'Etat <sup>89</sup>. En corollaire, il critique le rôle joué par les industriels belges durant la révolution : il leur reproche leur inertie, leur passivité <sup>90</sup>. Cette leçon devra être retenue pour l'avenir : " Ils doivent maintenant être bien convaincus qu'il n'y a pas de révolution sans eux. Leurs intérêts embrassent tous les autres " <sup>91</sup>.

Le *Journal de Liège* est conscient des liens qui rapprochent sa pensée à celle de Saint-Simon et il professe une sympathie à son égard. Tout au moins au Saint-Simon du *Catéchisme des Industriels* et du *Système Industriel*, déjà moins au Saint-Simon du *Nouveau Christianisme* (1825), et moins encore aux disciples du maître. Ces der-

---

87. Il s'agit de Casimir PERIER (1777 - 1832), originaire d'une riche famille de la bourgeoisie commerçante grenobloise, fils de Claude PERIER, l'un des fondateurs de la Banque de France. Chef de gouvernement avec le portefeuille de l'Intérieur le 13 mars 1831 ; il mourut de choléra en mai 1832. Il possédait des intérêts dans les usines d'Anzin, les fonderies de Chaillot, dans des raffineries de sucre, des verreries, des savonneries et en bourse.

88. Il s'agit de LAFFITE (1767 - 1844), banquier, fils d'un pauvre charpentier, s'associa en 1800 avec le banquier suisse PERREGAUX. Fut régent, puis gouverneur de la Banque de France. Fut ministre des Finances et président du Conseil le 3 novembre 1830. Il fut remplacé par Casimir PERIER en mars 1831.

89. *J.d.Lg.*, 07/05/1831, p. 3 col. 3.

90. v. *J.d.Lg.*, 26/01/1833, p. 3 col. 2 ; 12/11/1831, p. 3 col. 2 ; 03/05/1832, p. 3 col. 2 ; 20/06/1833, p. 2 col. 3.

91. *J.d.Lg.*, 26/01/1833, p. 3 col. 2.

niers, aux yeux du journal, ont véritablement dénaturé la pensée de Saint-Simon après sa mort en 1825 ; ils l'ont fait Dieu, honneur " *qu'il n'avait ni prévu, ni ambitionné* ". Il critique leurs projets sociaux, surtout l'abolition de l'hérédité et de la propriété <sup>92</sup>. Ces connivences entre les industriels et la pensée saint-simoniennne ont été par ailleurs soulignées par J. DROZ : Saint-Simon s'est fait le porte-parole de la grande bourgeoisie, de la fabrique et de la banque, qui s'oppose à l'aristocratie foncière <sup>93</sup>. Parmi les souscripteurs de son livre *L'Industrie*, de 1816, il y a C. PERIER, LAFFITE, HOTTINGER <sup>94</sup>.

c) L'Espoir

L'*Espoir* voit dans les deux mouvements simultanés du développement de l'industrie et de l'extension du commerce le trait distinctif de son époque. Ce sont " *1.000 découvertes et 1.000 inventions nouvelles* " qui ont permis le démarrage de l'industrie tandis que l'essor commercial est à mettre au compte d'une meilleure organisation : " *les habitudes de la routine ont fait place aux règles d'une science certaine* " <sup>95</sup>. Il ne doute pas de leur influence sur le relèvement du niveau de la richesse matérielle, mais s'interroge sur leurs impacts moraux et sociaux. Il dénonce les dégâts sur la santé physique dus aux conditions de travail, parlant de " *ces visages étiolés et des yeux éteints* ", de " *ces corps débilités* " et les oppose aux conditions antérieures de vie et de travail des

---

92. *J.d.Lg.*, 08/08/1833, p. 3 col. 2.

93. DROZ J., *Histoire générale du socialisme*, t. I, p. 341.

94. DROZ J., *op. cit.*, p. 340.

95. *Espoir*, 20/09/1839, p. 2 col. 1.

campagnes " où la vie fleurissait puissante et vigoureuse " <sup>96</sup>.

Il déplore l'augmentation, dans les centres industriels, du nombre des jeunes filles sans pudeur, des vols, des infanticides, de l'ivresse et il note un recul de la foi. Il s'insurge contre la toute-puissance de l'argent qui est devenu le prix de tout. Désormais " on fait reposer la morale publique, tous les liens sociaux, sur un écu ". Or, cet élément est par nature instable et ne peut donc cimenter les liens sociaux, ni tenir lieu de principe moral <sup>97</sup>. Il se distingue des deux autres quotidiens quand il souligne que les répercussions de l'industrialisation n'épargnent pas les classes aisées. La corruption morale se traduit chez les pauvres par la déchéance (physique et morale) et, chez les riches, par un excès de cupidité, l'argent devenant une fin en soi <sup>98</sup>. Enfin, le temps consacré au travail est excessif et fait perdre un temps précieux pour le développement des facultés intellectuelles et artistiques <sup>99</sup>. " Regardez l'Amérique septentrionale. vaste comptoir, mais rien qu'un comptoir " <sup>100</sup>.

L'*Espoir* dénonce l'erreur faite par les chefs de fabriques lorsqu'ils ont imposé à leurs ouvriers de séjourner en permanence dans les villes. De même, la concentration urbaine est critiquée <sup>101</sup>.

- 
96. *Espoir*, 20/09/1839, p. 2 col. 1.  
97. *Espoir*, 02/03/1839, p. 2 col. 2.  
98. *Espoir*, 20/09/1839, p. 2 col. 1.  
99. *Espoir*, 14/10/1836, p. 2 col. 2.  
100. *Espoir*, 20/09/1839, p. 2 col. 1.  
101. *Espoir*, 14/10/1836, p. 2 col. 2. L'article traite de l'industrie dans ses aspects généraux et il n'y a aucune allusion précise à Liège et à sa région.

La conséquence sociale la plus nette de l'industrialisation est la division de la société en deux camps : les possédants et les non-possédants<sup>102</sup>.

On voit donc que dans leur dénonciation de l'industrie, le *Courrier de la Meuse* et l'*Espoir* sont assez proches à la fois sur le plan social et sur le plan moral. Le *Journal de Liège*, par contre, est enthousiaste et ne se préoccupe pas de l'aspect moral.

La misère ouvrière, surtout durant les années critiques de 1838 - 1839, va interpeller les trois journaux. Quels vont être les remèdes proposés ?

## 2. Les Remèdes proposés

### a) La Charité

Pour corriger les méfaits de l'industrialisation, le *Courrier de la Meuse* va insister sur son principal remède : l'exercice intensif de la charité. Celle-ci, conforme aux préceptes évangéliques, remplira plusieurs fonctions : dans les centres industriels, elle renforcera l'influence de la religion sur les corps et les âmes ; elle sera instrument de sanctification pour ceux qui la prodiguent ; enfin, elle constituera une réponse aux questions soulevées par les réformateurs sociaux.

---

102. *Espoir*, 2.3/03/1839, p. 2 col. 2. La division de la société n'est pas perçue dans cet article en termes de classes, mais en termes de " camps ennemis ".

Constatant que la misère peut avoir une mauvaise influence sur les affaires politiques, le *Courrier de la Meuse* affirme que ce qu'il faut faire, c'est " donner, donner beaucoup ". Il faut donner par charité, mais aussi par prudence, c'est-à-dire de peur d'être violemment dépouillé<sup>103</sup>. Constatant l'incapacité de l'industrialisme seul à supprimer les misères qu'il provoque, le quotidien catholique propose son union avec la charité chrétienne. " Que la charité catholique vienne (...) s'asseoir au foyer de nos usines ; qu'elle intervienne sans cesse dans les rapports qui existent entre les maîtres et les serviteurs, entre les propriétaires et les ouvriers. Elle fera d'eux une seule et même famille ". L'échange par l'intermédiaire de la religion profiterait aux deux parties : les maîtres veilleront " avec une affection paternelle " au bien-être moral et physique des ouvriers ; ceux-ci, " excités par le double sentiment du devoir et de la reconnaissance " s'activeront à faire prospérer l'entreprise<sup>104</sup>.

L'idée selon laquelle l'exercice de la charité sanctifie ceux qui la pratiquent a été soulignée par Mr. GERIN<sup>105</sup>. Ce trait se vérifie dans le *Courrier de la Meuse* qui écrit à ce propos : " Les institutions charitables honorent autant les personnes bienfaites qui y contribuent qu'elles soulagent les malheureux "<sup>106</sup>. Croyant à l'entière vertu de l'exemple, le quotidien catholique estime nécessaire la publicité des actes ; publicité des actes mais pas des personnes qui les accomplissent, puisque la discrétion

---

103. *Courrier...*, 29/12/1830, p. 3 col. 2.

104. *Courrier...*, 04/01/1833, p. 3 col. 1.

105. GERIN P., *Catholiques liégeois et question sociale*, Paris, Bruxelles, 1959, p. 24.

106. *Courrier...*, 13/02/1831, p. 3 col. 2 ; v.a. 28/10/1836, p. 3 col. 1.

est de rigueur <sup>107</sup>.

Les appels aux possédants pour qu'ils donnent, sont souvent émis. Pour rester fidèle à l'esprit du christianisme, il faut, estime le quotidien, " *rappeler aux riches que l'aumône est pour eux un devoir, que la terre n'est point à eux, qu'ils n'en ont que l'usufruit pour être les tuteurs et les curateurs des pauvres* " <sup>108</sup>. Il faut étendre dans le coeur des riches le sentiment de la charité <sup>109</sup>.

L'allusion qui vient d'être faite à la propriété ne lui en fait nullement contester le principe. Cet incessant appel à la charité constitue au contraire pour lui une riposte aux réformateurs sociaux, Lammenais ou les orateurs des meetings. A l'auteur des *Paroles d'un croyant*, il oppose les armes de la persuasion et de l'exhortation à celles de la violence. <sup>110</sup> Aux orateurs des meetings, il répète l'argument et s'en prend au " nivellement " qui " *détruirait toutes les supériorités sociales* " <sup>111</sup> ; il vaut prêcher la modération au peuple.

Le quotidien catholique estime la présence de la charité chrétienne plus nécessaire là où l'industrie s'est le plus développée, puisque là, les facultés de mauvaise conduite sont plus nombreuses <sup>112</sup>. Et ce ne sont pas les

---

107. Un exemple, in *Courrier...*, di 01/01/1832, p. 3 col. 2 :  
" *Il est beau, lorsque les rigueurs de l'hiver commencent à peser de tout leur poids sur la classe de nos frères indigents, d'avoir à signaler les sacrifices que font, pour les soulager, les personnes charitables ; la publicité de ces actes de bienfaisance y ajoute un nouveau mérite, celui de l'exemple* " .

108. *Courrier...*, 04/07/1834, p. 3 col. 2.

109. *Courrier...*, 13/10/1836, p. 3 col. 1.

110. *Courrier...*, 04/07/1834, p. 3 col. 2.

111. *Courrier...*, 13/10/1836, p. 3 col. 1.

112. *Courrier...*, 11/10/1837, p. 2 col. 2.

seuls besoins physiques qu'il faut satisfaire, mais les besoins moraux aussi <sup>113</sup>. Ainsi, au delà de sa dimension matérielle, la médiation de la charité permet la conciliation des classes, dont chacune tire des avantages moraux. Le *Courrier de la Meuse* estime toutefois, et c'est une réserve importante, que " éteindre absolument la pauvreté n'est pas au pouvoir de l'homme " <sup>114</sup>.

Les rapports entre la charité privée et la charité publique ne font pas l'objet de nombreux articles. Ce point, qui sera plus tard au centre de graves ruptures entre libéraux et catholiques <sup>115</sup>, n'intéresse qu'assez peu les rédacteurs. Simplement, le *Courrier de la Meuse* juge que le succès des institutions charitables chrétiennes est redevable à la confiance qu'elles inspirent <sup>116</sup>.

Si le *Journal de Liège* s'intéresse peu à la charité, c'est qu'elle lui rappelle un âge à ses yeux révolu. Autrefois les pauvres vivaient des aumônes des châteaux et des abbayes ; aujourd'hui ils vivent par le travail <sup>117</sup>. L'*Espoir*, pour sa part, ne s'y intéresse pas du tout. En fait, les deux journaux libéraux proposent un autre remède, autrement plus efficace à leur avis : l'enseignement.

---

113. *Courrier...*, 10/04/1833, p. 3 col. 2.

114. *Courrier...*, 04/10/1835, p. 3 col. 1. Cfr. HAESSENNE N., *La Pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle : un siècle de tension sociale (1730 - 1830)*, Paris, Les Belles Lettres, 1981. A propos des institutions charitables, p. 446 : elles " ont pu apporter une amélioration passagère et individuelle sans pour cela séduire la masse des déshérités ".

115. La " loi des couvents " en 1857.

116. *Courrier...*, 30/08/1837, p. 2 col. 2.

117. *J.d.Lg.*, 20/10/1830, p. 3 col. 2 ; 04/08/1832, p. 3 col. 2. Un article à ce propos est repris à l'Annexe III, p. 153.

b) L'Enseignement

Par l'article 17 de la constitution belge, l'enseignement était déclaré libre. L'Eglise catholique, portée par cette liberté retrouvée, allait reconstruire un vaste réseau scolaire à tous les niveaux. Dès 1840, plus de la moitié des écoles primaires lui appartenait ; l'instruction secondaire, par les collèges épiscopaux et les petits séminaires, était presque totalement entre ses mains. Au niveau supérieur existait depuis 1834 l'université catholique. Ces rapides succès ne plaisaient guère aux libéraux en général. Toutefois, l'unionisme, durant la première décennie de l'indépendance, empêcha qu'éclatent au grand jour des dissensions porteuses de ruptures. Ce ne fut qu'avec l'avènement des gouvernements homogènes que la " question scolaire " acquit une ampleur passionnelle. Seuls les libéraux non-unionistes - et parmi eux le *Journal de Liège* - attaquèrent très tôt et non sans virulence le quasi monopole catholique.

De nombreux articles sur l'enseignement paraissent dans le *Journal de Liège*, dont beaucoup ont cependant une coloration plus polémique que constructive. Citant des statistiques criminelles extraites du *Journal des Connaissances utiles*<sup>118</sup>, il estime que l'ignorance est la cause

---

118. Le *Journal des Connaissances utiles* : hebdomadaire français lancé en 1831 par Emile de Girardin, futur créateur de *La Presse* ; cet hebdomadaire ne coûtait que 4 Frs d'abonnement annuel et il atteignit un tirage de près de 130 000 exemplaires. Il se proposait de répandre l'instruction populaire définie de la manière suivante par le *Journal de Liège* (09/06/1832, p. 3 col. 1) : " L'instruction populaire (...), c'est l'instruction des adultes, des citoyens auxquels les nouvelles institutions ont conféré des droits, imposé des devoirs, avant qu'ils fussent capables de les comprendre et de les définir, et que leur ignorance a

principale de la misère, celle-ci poussant aux crimes et à la folie <sup>119</sup>. L'instruction est à la base de la liberté <sup>120</sup> ; mais elle ne peut être soumise au régime de la liberté absolue <sup>121</sup>. On voit ici se dessiner la critique permanente adressée au clergé dans ce domaine, critique qui constitue l'essentiel du contenu des articles polémiques du *Journal de Liège*. Il constate avec fureur les succès catholiques au lendemain de la révolution, succès qu'il explique par " une organisation forte et ancienne, enveloppant tout le pays comme d'un vaste réseau ; zèle, dévouement, allant quelquefois jusqu'au fanatisme, tout semble se réunir pour assurer sa prépondérance " <sup>122</sup>. Il dit non à la " liberté en tout et pour tous " en ce domaine. Partout où l'instruction a été laissée à la concurrence, le peuple " est resté ignorant, immoral et superstitieux, mais là aussi, le prêtre est encore puissant, redouté " <sup>123</sup>. Il recommande pour modèle la loi Guizot de

---

*laissés en arrière de tous les progrès, de tous les perfectionnements. Le Journal des Connaissances utiles est destiné à l'instruction populaire "*. Il contenait de nombreuses informations pratiques et techniques (procédés de fabrication, de culture,...), juridiques ou littéraires, informations d'où les préoccupations morales n'étaient pas exclues (à ce sujet v. *J.d.Lg.*, p. 3 col. 1 : Variétés ).

119. *J.d.Lg.*, 28/07/1832, p. 3 col. 3 ; v.a. 20,21/04/1839, p. 1 col. 1.

120. *J.d.Lg.*, 09/05/1833, p. 3 col. 1.

121. *J.d.Lg.*, 02/08/1833, p. 3 col. 1 ; 23/02/1836, p. 2 col. 3.

122. *J.d.Lg.*, 22/11/1832, p. 2 col. 3 ; v.a. 21/01/1831, p. 3 col. 1.

123. *J.d.Lg.*, 05/01/1833, p. 3 col. 1 ; v.a. 21/01/1831, p. 3 col. 1 ; 10/12/1831, p. 2 col. 2 ; 20/02/1832, p. 2 col. 3 ; 21/03/1832, p. 3 col. 1.

1833<sup>124</sup>, loi dont l'effet sera de changer la face de la France en une trentaine d'années<sup>125</sup>.

La direction de la société à laquelle le *Journal de Liège* veut voir accéder les industriels l'incite évidemment à réclamer pour eux la prise en charge du secteur primordial de l'enseignement. " C'est à eux qu'il appartient d'établir et d'entretenir des collèges et des écoles, et de veiller à ce que les matières de l'enseignement répondent aux besoins qu'ils éprouvent "<sup>126</sup>. Cette instruction ne peut être donnée par le clergé, car il ne possède pas les connaissances requises<sup>127</sup>.

L'*Espoir* ne veut pas faire opposition à la liberté de l'enseignement, mais il renvoie dos-à-dos les deux thèses défendues par ses confrères : à l'adresse du clergé, il s'oppose à l'envahissement de " l'esprit d'un parti ", au *Journal de Liège*, il reproche sa conception de l'instruction, qu'il considère " comme une industrie qui doit être abandonnée aux spéculateurs "<sup>128</sup>. Il réclame l'ini-

---

124. *J.d.Lg.*, 02/08/1833, p. 3 col. 1. Loi Guizot du 28 juin 1833 : loi sur l'enseignement primaire. Elle prévoyait que chaque commune devait posséder au moins une école publique élémentaire et, si elle dépassait 6 000 habitants, une école primaire supérieure. Pour assurer la formation des instituteurs, il devait exister une école normale par département. La loi n'établissait ni l'obligation, ni la gratuité, mais les conseils municipaux devaient désigner les enfants indigents qui seraient admis gratuitement.

125. *J.d.Lg.*, 09/05/1833, p. 3 col. 1.

126. *J.d.Lg.*, 04/08/1832, p. 3 col. 2 : le journal ne précise pas sa préférence quant à l'initiative de l'enseignement par l'Etat, la Province ou la Ville. Toutes les initiatives publiques en ce domaine lui semblent bonnes à encourager, puisqu'elles retirent une parcelle au " monopole clérical ".

127. *J.d.Lg.*, 25/10/1834, p. 3 col. 2.

128. *J.d.Lg.*, 19/01/1836, p. 1 col. 1.

tiative de l'Etat en cette matière <sup>129</sup>. Le quotidien catholique défend bien entendu le rôle du clergé, par ses articles de fond et par ses nombreuses annonces vantant les mérites d'établissements catholiques <sup>130</sup>.

Quel est le but de l'enseignement ? Pour le *Journal de Liège*, il est primordial et ceci explique son acharnement à défendre les initiatives visant à le soustraire de l'influence cléricale. Il est d'abord un instrument d'émancipation pour les classes inférieures et moyennes. " *De bonnes écoles ont fait que tel malheureux qui n'eût été qu'un vagabond redoutable à la société est devenu un ouvrier utile* ". Un ouvrier est devenu artisan, un artisan a accédé aux professions libérales <sup>131</sup>. L'instruction est une augmentation de salaire pour l'ouvrier, car elle lui permet de perfectionner ses instruments de travail et de mieux calculer <sup>132</sup>. Elle est en outre un moyen par lequel seront inculquées au peuple des notions d'ordre, de goût du travail et d'économie <sup>133</sup>. Il faut une instruction qui prémunisse l'ouvrier contre l'intempérance <sup>134</sup>. Enfin, il y voit une vertu civique : l'enseignement doit viser " *une*

---

129. *Espoir*, 19/01/1836, p. 1 col. 1.

130. v. par exemple *Courrier de la Meuse*, 23/09/1831, p. 4 col. 2, rubrique *Annonces* : publicité pour un pensionnat de demoiselles, situé à Colen (Limbourg) : " *La directrice (...) persuadée que la vraie base d'une éducation est l'instruction de la religion et de la morale chrétienne, donnant aux parents l'assurance qu'elles apporteront tous leurs soins, par leurs leçons, leurs préceptes et leurs exemples, pour que leurs élèves trouvent chez elles ce qui peut les conduire sûrement à ces sciences essentielles, à leur bonheur* ". Les branches enseignées sont : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la langue française, la langue flamande, la géographie " *et tous les ouvrages de mains convenables aux personnes du sexe* ". Le prix de la pension y est de 325 Frs par trimestre.

131. *J.d.Lg.*, 16/03/1832, p. 3 col. 3.

132. *J.d.Lg.*, 21/07/1837, p. 2 col. 1.

133. *J.d.Lg.*, 03/04/1839, p. 2 col. 1.

134. *J.d.Lg.*, 21/07/1837, p. 2 col. 1.

communauté de principes " en diffusant de " saines doctrines " sur la morale, sur l'organisation de l'Etat, les lois du pays, les devoirs des hommes entre eux <sup>135</sup>. Lire, écrire, calculer, ne sont pas un but en soi, mais un moyen. Le but, écrit le *Journal de Liège*, " ce sont les droits et les devoirs sociaux et l'Etat doit veiller à ce que nul ne les ignore " <sup>136</sup>. C'est ici qu'est résolue la contradiction dont il a été question plus haut <sup>137</sup> : par l'enseignement au peuple des notions de devoirs, d'ordre, de goût du travail, d'économie, les possibilités de faire du peuple une véritable puissance menaçante pour l'ordre sont fortement réduites. Le *Journal de Liège* accorde d'ailleurs une nette priorité à l'enseignement primaire, son organisation étant une question de sécurité ; " c'est le seul moyen de prévenir de nouvelles révolutions " <sup>138</sup>. Suivant le quotidien doctrinaire, la question sociale, c'est la question de l'enseignement <sup>139</sup>.

Cette " communauté de principes " dont parle le *Journal de Liège* est également le souci de l'*Espoir*, avec cependant une orientation plus progressiste. L'instruction doit donner à la masse les moyens de devenir des citoyens, d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs. A la différence du *Journal de Liège*, l'*Espoir* estime que l'enseignement doit permettre au peuple de suivre l'évolution que prend la société, mais surtout d'y participer <sup>140</sup>. Dans cette optique, l'enseignement est lié à la pratique des libertés proclamées par la constitution. Il juge ces libertés inexistantes, les lois inefficaces sans possibilités de les appliquer. Or, ces

---

135. *J.d.Lg.*, 05/01/1833, p. 3 col. 1.

136. *J.d.Lg.*, 20/02/1839, p. 1 col. 2.

137. v. p. 58.

138. *J.d.Lg.*, 20/02/1839, p. 1 col. 2.

139. *J.d.Lg.*, id.

140. *Espoir*, 19/01/1836, p. 1 col. 1.

possibilités sont fonction de l'enseignement. Sans instruction, la liberté de presse, par exemple, devient un privilège. Sans instruction, de même, la publicité des lois n'est pas assurée à tous, ni, par conséquent, leur obéissance <sup>141</sup>.

A l'opposé du *Journal de Liège*, le *Courrier de la Meuse* ne voit pas dans l'enseignement un remède de premier ordre. Il y a chez lui la perception très nette du danger d'un enseignement non religieux. " On n'est pas plus juste, plus chaste, plus doux, plus charitable, plus patient, plus soumis, plus tempérant, parce qu'on sait lire, écrire et calculer " <sup>142</sup>. Il utilise lui aussi la statistique pour démontrer qu'un enseignement purement humain, même supérieur, " loin d'être favorable aux mœurs et à la civilisation, leur est au contraire hostile et nuisible " <sup>143</sup>. Toute instruction sans religion suscite sa méfiance. Il pense que " ce ne sont pas les lumières seules qui feront cesser le désordre " <sup>144</sup>.

Les trois journaux ne parlent presque pas du contenu à donner à l'enseignement, estimant plus importante la question de son contrôle ; si cette dernière question est réglée, par exemple, à l'avantage des industriels - ce que souhaite le *Journal de Liège* -, le contenu de leur enseignement sera orienté vers l'industrie. Le quotidien doctrinaire pense que " de toutes les écoles de la ville, aucune ne l'emporte (...) , par son importance, sur l'éco-

---

141. *Espoir*, 12/08/1839, p. 2 col. 1.

142. *Courrier*..., 17,18/12/1832, p. 3 col. 2.

143. *Courrier*..., 26/02/1834, p. 1 col. 2 ; statistique qu'il ne cite pas.

144. *Courrier*..., id. ; v.a. 26/04/1833, p. 3 col. 1.

le Industrielle "145. Il se félicite de l'existence, au collège de Liège, d'un cours d'Anglais, celle-ci " étant particulièrement indispensable aux industriels "146. L'Espoir est plus précis : dans l'optique visant à la participation du peuple aux affaires publiques, il recommande particulièrement trois branches : le Droit, la médecine et les sciences pédagogiques 147. Par ailleurs, il critique l'enseignement donné dans certaines écoles catholiques, où la plupart du temps est consacré à " psalmodier des prières et des cantiques "148.

Enfin, un autre aspect est envisagé par les trois journaux : il s'agit des liens entre l'éducation et l'instruction. Ils distinguent tous les deux éléments, mais ne leurs donnent ni une même signification, ni une même importance. Pour le *Journal de Liège*, " il est hors de doute que la religion est un élément indispensable de l'éducation " mais, " ce qui est impérieusement réclamé pour toute bonne éducation ne peut l'être également de toute instruction "149. Une telle séparation n'existe pas aux yeux du

---

145. L'école industrielle, fondée en 1833 (installée le 11 fév.) par la Ville de Liège, se trouvait à la Halle des Drapiers, en Féronstrée (v. GOBERT Th., *Liège à travers les âges. les rues de Liège*, t. II, Liège, Thone, 1925). Elle s'inscrivait dans un réseau d'instruction populaire. Cette conception était présentée dans le *Journal de Liège* (ma 29/03/1836, p. 2 col. 3) de la manière suivante : " L'école industrielle est le dernier degré de cet enchaînement d'écoles communales dont la création ou la prospérité est due à notre régence, qui prennent l'ouvrier au berceau, pour ainsi dire, et le conduisent jusqu'aux connaissances élevées de la géométrie et de la mécanique. Des écoles gardiennes, l'ouvrier arrive graduellement et sans interruption jusqu'à l'école industrielle (...). "

146. *J.d.Lg.*, 30/01/1839, p. 1 col. 3.

147. *Espoir*, 19/01/1836, p. 1 col. 1.

148. *Espoir*, 29/02, 01/03/1836, p. 3 col. 2.

149. *J.d.Lg.*, 21/03/1837, p. 2 col. 2 ; v.a. 03/04/1837, p. 2 col. 2.

journal catholique : il ne conçoit pas d'instruction sans éducation, pas d'éducation sans morale, enfin, pas de morale sans religion. Une éducation sans morale donnerait un vernis appelé savoir-vivre. Une morale sans religion se réduirait à une " science du bien-être et des simples convenances " <sup>150</sup>.

L'*Esprit* invite à ne pas confondre les deux éléments, mais à les associer. Sa préférence va vers l'éducation. Il rejoint le *Courrier de la Meuse* lorsqu'il estime que l'instruction seule, abandonnée aux passions individuelles, pourrait être nuisible <sup>151</sup>. Il souhaite la voir accompagnée d'une éducation morale ; il souhaite en fait une " instruction éducative " qui serait " plus morale que philosophique, que scientifique, que littéraire, qu'artistique " <sup>152</sup>.

### c) Les Caisses d'épargnes

Jusqu'à la création, en 1865, de la Caisse Générale d'Epargne, les institutions d'épargne ne connurent pas un très grand succès <sup>153</sup>. La loi communale de 1836, pourtant, avait recommandé aux autorités locales l'initiative en ce domaine. Durant les premières années de la Belgique, ce furent surtout la Société Générale et la Banque de Belgique qui s'y livrèrent. La confiance en ce type d'établissement fut cependant ébranlée par la crise financière de 1838.

---

150. *Courrier...*, 08/07/1839, p. 3 col. 2.

151. *Esprit*, 9,10/09/1837, p. 3 col. 1.

152. *Esprit*. 12/08/1839, p. 2 col. 1.

153. CHLEPNER B.S., *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Univ. Bxl., 1972, p. 80.

L'existence des caisses d'épargnes en tant que remèdes à la misère est surtout soulignée par le *Journal de Liège*, tandis que les deux autres quotidiens y consacrent beaucoup moins d'articles. Les trois journaux se retrouvent pour estimer que de telles institutions ont pour vertu particulière d'entretenir et de fortifier l'amour de l'économie et de l'ordre <sup>154</sup>. Le *Courrier de la Meuse* écrit qu'elles ont pour premier et principal effet d'intéresser les ouvriers au maintien de l'ordre social en les transformant en propriétaires et en capitalistes <sup>155</sup>. Le *Journal de Liège* estime pour sa part que ce sont les ouvriers plaçant leurs épargnes qui travaillent le mieux, qui ne boivent pas et qui offrent à leur famille les meilleures conditions de vie <sup>156</sup>. L'*Espoir* ne réserve pas ces institutions aux ouvriers seuls, mais pense qu'elles sont profitables également aux commerçants, aux petits propriétaires et aux rentiers <sup>157</sup>.

Le quotidien catholique ne considère pas les caisses d'épargne comme le seul remède qui pourra guérir " la grande plaie du paupérisme qui s'étend sur le monde industriel " <sup>158</sup> et il réaffirme la nécessité de la charité. Il constate que, pour épargner, il est nécessaire de dégager un surplus. Ce surplus est difficile à obtenir puisque l'intérêt des chefs d'établissements industriels les conduit à comprimer sans cesse les salaires ; d'un autre côté, le *Courrier de la Meuse* s'oppose à une fixation autoritaire des salaires par les pouvoirs publics, en vertu

---

154. *Courrier...*, 29/10/1835, p. 3 col. 1 ; *J.d.Lg.*, 12/02/1835, p. 2 col. 1 ; 04/06/1835, p. 3 col. 1 ; *Espoir*, 01/09/1836, p. 3 col. 1.

155. *Courrier*, 29/10/1835, p. 3 col. 1.

156. *J.d.Lg.*, 21/06/1835, p. 3 col. 1. Un texte est repris à l'Annexe II, p.

157. *Espoir*, 01/09/1836, p. 3 col. 1.

158. *Courrier...*, 19/10/1835, p. 3 col. 1.

du principe de la liberté ; dès lors, la solution se trouve dans une extension du sentiment de la charité chrétienne : il faut que les riches patrons acceptent d'eux mêmes de gagner moins <sup>159</sup>.

L'*Espoir* attire l'attention sur d'autres institutions que les caisses d'épargnes : il parle des caisses d'assurances et des monts-de-piété. Ceux-ci sont plus nuisibles qu'utiles dans leur fonctionnement actuel : le quotidien progressiste voudrait qu'ils soient obligés de prêter sans intérêts sur gage aux personnes qui se présenteraient avec un certificat signé d'une administration du bureau de bienfaisance. Les caisses d'assurances sont les compléments des monts-de-piété et des caisses d'épargnes et ont pour principe-clé la prévoyance <sup>160</sup>.

Le *Journal de Liège*, pour qui les caisses d'épargnes constituent une réponse importante à la question de la misère, estime que les améliorations possibles dans ce domaine sont la multiplication des établissements. Il juge secondaire la question du taux d'intérêt offert par les caisses ; ce qui compte, c'est le fait même du dépôt <sup>161</sup>.

d) L'Intervention de l'Etat

B.S. CHLEPNER insiste sur le fait que, de 1830 à 1850, la non-intervention des pouvoirs publics dans l'économie était loin d'être la règle. C'est vers 1850 que vont triompher les thèses des économistes libéraux et se traduire, dans la politique économique, par un recul de

---

159. *Courrier...*, 05/11/1835, p. 3 col. 1.

160. *Espoir*, 09/10/1837, p. 3 col. 1.

161. *J.d.Lg.*, 04/06/1835, p. 3 col. 2.

l'intervention et par le triomphe du libre-échange. Jusque là, l'intervention des pouvoirs publics, malgré les proclamations de liberté économique, prenait des voies diverses : les primes, subsides et aides, la politique fiscale, la politique douanière ; enfin, l'Etat se fit entrepreneur de grands travaux d'infrastructure de communications <sup>162</sup>.

Comment les trois quotidiens liégeois conçoivent-ils ces interventions ?

Le journal progressiste l'*Espoir* propose une autre répartition des impôts : on allégerait les impôts sur les produits de consommation, que l'on compenserait par un alourdissement de l'impôt sur la propriété. Cette autre répartition, souligne-t-il, profiterait non seulement aux classes les plus pauvres, mais également aux petits propriétaires qui sont, eux aussi, lourdement imposés sur la consommation. " *L'homme riche devrait seul subir un préjudice, mais trop faible pour altérer sensiblement son revenu* " <sup>163</sup>. Le *Courrier de la Meuse* s'oppose à un tel changement de répartition. Il en résulterait, à ses yeux, une augmentation du prix des céréales, car " *on ne peut pas raisonnablement penser que les propriétaires se soumettent à la nouvelle capitation sans chercher un dédommagement aux sacrifices qui leurs seraient imposés (...)*. Le pain et la pomme de terre, voilà la base indispensable de la nourriture de peuple " <sup>164</sup>. Il accepte une autre modification de la fiscalité : un impôt plus lourd sur les produits " *simplement utiles* " tels les tissus. Cet impôt

---

162. CHLEPNER B.S., op. cit., pp. 30 - 37.

163. *Espoir*, 08/08/1839, p. 2 col. 2.

164. *Courrier...* 11/12/1835, p. 3 col. 2 ; 13/10/1836, p. 3 col. 1.

serait proportionnel au prix des marchandises <sup>165</sup>. Par ailleurs, il s'oppose à l'établissement d'une taxe municipale des pauvres, telle qu'elle est perçue en Angleterre <sup>166</sup>.

L'*Espoir* déplore la hausse des prix de consommation que provoquent les octrois. Il les qualifie de " *nécessité déplorable* ", nécessité car ils sont l'unique ressource de la commune. Il rejette aussi son mode de perception, car il touche de la même manière tous les revenus <sup>167</sup>. Le quotidien progressiste s'oppose aussi au taux de taxation sur les pains pratiqué par certaines communes. Il se déclare adversaire d'une intervention de l'autorité communale dans la taxification, car " *la liberté du commerce est sans aucun doute le meilleur moyen d'avoir à bon marché les marchandises (...). La libre concurrence, qui n'est que la conséquence immédiate de la liberté du commerce, est tout aussi nécessaire pour avoir chaque chose à bon compte* " <sup>168</sup>.

C'est encore au nom de la défense des consommateurs qu'il stigmatise le protectionnisme douanier : c'est la consommation qui en souffre <sup>169</sup>. Il attire aussi l'attention sur les risques de rétorsion : " *l'étranger n'acceptera notre trop-plein qu'à condition de nous vendre le sien* " <sup>170</sup>.

---

165. *Courrier...*, 11/12/1835, p. 3 col. 2.

166. *Courrier...*, 09/08/1833, p. 3 col. 1.

167. *Espoir*, 26,27/01/1839, p. 2 col. 2.

168. *Espoir*, 24/01/1836, p. 2 col. 2 ; v.a. 07/04/1836, p. 2 col. 3.

169. *Espoir*, 23/12/1839, p. 1 col. 1.

170. *Espoir*, 23/12/1839, id. ; v.a. 08/10/1839, p. 2 col. 1.

C'est donc pour défendre les consommateurs que l'*Espoir* affirme ses tendances favorables au libre-commerce, intérieur et extérieur. Réciproquement, le *Journal de Liège* se place du point de vue des producteurs lorsqu'il souhaite une évolution graduelle vers le libre-échange. Il estime que la " *tendance générale* " va dans le sens de la liberté du commerce. C'est également ce que souhaitent " *les économistes les plus justement estimés* ". Le libre échange amènera aux nations qui l'adopteront une grande prospérité. Toutefois, au principe théorique, il oppose une démarche, prudente, sélective, empirique. C'est le bon sens qui doit faire intervenir l'Etat pour protéger par des tarifs de prohibition les industries qui ne peuvent soutenir la concurrence de l'étranger. Si les industries perfectionnées peuvent immédiatement entrer en concurrence sur tous les marchés, il n'en est pas de même des " *fabriques en retard, celles que les prix des matières premières et de la main d'oeuvre mettent hors d'état de mettre leurs produits au même taux que les fabriques rivales* " <sup>171</sup>.

Le *Courrier de la Meuse* se déclare opposé, en cas de crise économique, à une accentuation, fut-elle temporaire, des tendances protectionnistes <sup>172</sup>.

Le *Journal de Liège* et le *Courrier de la Meuse* s'opposent tous les deux à une législation sociale, au nom de la liberté du travail et de l'industrie. Le quotidien catholique repousse l'idée d'une fixation contraignante des salaires. Une telle mesure ne pourrait être prise en vertu d'une disposition légale, car la loi se

---

171. *J.d.Lg.*, 11/09/1835, p. 2 col. 2.

172. *Courrier...*, 22/02/1839, p. 2 col. 2.

heurterait au principe de la liberté du travail <sup>173</sup>. Le *Journal de Liège*, pour sa part, rejette le principe d'une législation concernant l'organisation du travail, car il est probable qu'une telle législation ne serait jamais appliquée. Plutôt que de contraindre, dans le cas par exemple des accidents de travail, " le maître et le subordonné ", le *Journal de Liège* préfère que l'on cherche " à allier les intérêts bien entendus de l'un et de l'autre ". Il propose que, par l'attrait des récompenses et des primes, on excite " l'une et l'autre classe d'industriels à remplir ses devoirs spéciaux d'humanité " <sup>174</sup>. Il faut se souvenir ici de la vision du *Journal de Liège*, qui tend à unifier la classe des producteurs, donc à allier leurs intérêts. Une législation du travail apparaît dès lors inutile, inefficace, et elle se heurterait à la liberté : " on ne peut pas plus forcer les fabricans à faire travailler dans une telle ville qu'on ne peut forcer les ouvriers à travailler pour tel fabricant " <sup>175</sup>.

A chaque fois que le *Courrier de la Meuse* rejette les mesures fiscales, légales ou douanières propres à atténuer la misère, il réaffirme la nécessité de " l'exclusion du grand principe de la charité chrétienne ".

La crise bancaire de 1838 et la crise industrielle de 1839 vont renforcer les appels à l'intervention des pouvoirs publics. Les trois journaux <sup>176</sup> sont favorables aux " travaux publics compensatoires " <sup>177</sup>.

---

173. *Courrier...*, 13/10/1836, p. 3 col. 1 ; 05/11/1835, p. 3 col. 1.

174. *J.d.Lg.*, 03/05/1839, p. 1 col. 2.

175. *J.d.Lg.*, 01/04/1831, p. 3 col. 1.

176. *Courrier...*, 22/02/1839, p. 2 col. 2 ; *J.d.Lg.*, 01/10/1839, p. 1 col. 3 ; *Espoir*, 22/11/1839, p. 2 col. 1 ; 08/10/1839, p. 2 col. 2.

177. CHLEPENER B.S., op. cit., p. 31.

Le *Journal de Liège* se dit opposé en principe à l'intervention publique sous forme d'aides ou d'avances de fond, car l'argent risque d'être perdu, les contribuables lésés et la concurrence faussée. Cependant, il admet l'aide publique dans certains cas " sains ", tel celui de Cockerill <sup>178</sup>.

Le *Courrier de la Meuse* réclame la création d'une institution financière sous le contrôle des pouvoirs publics, afin de ranimer le crédit aux " bonnes industries ". Une telle institution ne serait pas mue par le profit et pourrait donc se priver temporairement " de ses bénéfices ordinaires " <sup>179</sup>.

Enfin, dans la question de l'infrastructure ferroviaire, le quotidien catholique est partisan du système des non-concessions et à l'initiative par l'Etat. Les bénéfices de ses travaux allégeront les impôts et permettront de nouveaux investissements <sup>180</sup>. Le *Journal de Liège*, lui, est favorable à la construction par les pouvoirs publics des grands travaux de communications (chemins de fer, routes et canaux), trop coûteux à l'entreprise privée, puis de leur cession au secteur privé. L'Etat ne saurait y perdre, car de meilleures voies de communications se répercuteraient indirectement dans une hausse des recettes publiques <sup>181</sup>.

L'Espoir : autres remèdes

Le quotidien progressiste s'oppose à la fois aux méthodes d'action (meetings) et aux théories de Jacob KATS,

---

178. v. *J.d.Lg.*, 12/04/1839, p. 1 col. 1.  
179. *Courrier...*, 30/09/1839, p. 3 col. 1.  
180. *Courrier...*, 17/01/1836, p. 3 col. 2.  
181. *J.d.Lg.*, 17,18/06/1837, p. 1 col. 2.

un des pionniers du socialisme en Belgique <sup>182</sup>. Les habitués des meetings de Bruxelles ne sont pas des ouvriers pour la plupart, mais " *des oisifs des cafés et des estaminets* ". Il critique le " *goût avoué* " des meneurs pour " *les hommes et les choses de Quatre-Vingt-Treize* " et dénonce leurs projets : " *ces hommes veulent une masse sociale des terres et des capitaux qui seraient prêtés ou affermés suivant le bon plaisir des réformateurs de telle sorte que pas un citoyen n'aurait la libre disposition du produit de son travail et du choix de son domicile* " <sup>183</sup>.

Dans un article intitulé " *Nécessité de substituer les question sociales aux questions dites politiques* ", l'*Espoir* estime qu'il est temps d'abandonner les discussions théoriques sur les formes des gouvernements et de se tourner vers la société elle-même, et vers les problèmes posés par l'oppression qui pèse sur le plus grand nombre. La question de la république importe peu à celui qui a faim. La liberté même " *n'est qu'un présent dérisoire au peuple qui n'est pas toujours assuré d'obtenir un salaire et du pain* ". Il reproche aux deux gouvernements issus des révolutions de Juillet et de Septembre de n'avoir envisagé aucune question sociale. Il n'affirme pas, cependant, que les formes politiques sont démunies d'importance sociale. mais que leur importance est toute relative. Il conclut cet article par l'affirmation qu'il est temps de ramener la politique " *dans la sphère des grands*

---

182. v. biographie in : DELSINNE L., *Le parti ouvrier belge des origines à 1894*, (coll. Notre Passé), Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1955, pp. 123 - 124 ; in *Standard Encyclopedie*, Utrecht, Het Spectrum, 1972, t. VIII ; et KUYPERS J., *Jacob Kats, agitator*, Bruxelles, de Wilderose, 1930.

183. *Espoir*, 07/12/1836, p. 2 col. 2 ; v.a. 17/09/1836, p. 2 col. 2.

*intérêts populaires* "184.

Enfin, pour répondre au problème posé par la concentration ouvrière autour des manufactures, concentration nuisible aux moeurs à plus d'un égard, le quotidien progressiste propose une décentralisation des grandes usines, décentralisation qui aurait pour conséquence le retour de beaucoup d'ouvriers à la campagne.

Cette dispersion aurait beaucoup d'avantages, inconnus dans le cas de la concentration : les objets de consommation coûteraient moins chers, les tentations de débauches moins fréquentes et la terre constituerait un appoint substantiel en cas de chômage industriel. Il y a là la volonté de supprimer " *les relations dangereuses de la ville* ", volonté claire, mais dont les moyens de réalisations ne sont pas indiqués.

### 3. Les Sociétés anonymes

Des circonstances relevant de différents domaines ont donné à la querelle d'idées autour des sociétés anonymes une dimension passionnelle, et ont contribué à la transformer, selon l'expression de B.S. CHLEPNER <sup>185</sup>, en " *conflit d'idées extrêmement violent* ". Il y eut, chronologiquement, les soupçons d'orangisme portés contre la Société Générale, la multiplication, après 1834, des so-

---

184. *Espoir*, 07/10/1839, p. 1 col. 3.

185. CHLEPNER B.S., *Le Marché financier belge depuis cent ans*, Bruxelles, Van Campenhout, 1930, p. 33.

ciétés anonymes, leur participation accrue dans les secteurs industriels du charbon et de la métallurgie surtout, la crise financière et industrielle de 1838, enfin, la crise diplomatique et politique de 1838-39, issue de l'acceptation par Guillaume Ier du Traité des XXIV articles (nov 1838). Ainsi que l'a écrit CHLEPNER, " *il y a dans l'ensemble de ces événements un exemple d'actions et de réactions réciproques entre phénomènes économiques et phénomènes politiques* " <sup>186</sup>.

Cette question des sociétés anonymes fut, encore selon CHLEPNER, un " *épisode très curieux de notre histoire sociale* " <sup>187</sup>, épisode important surtout de 1835-36 à 1839. D'autres historiens ont attiré l'attention sur leur importance économique <sup>188</sup>. A ce titre, les réactions des trois journaux méritent, dans cet exposé, une place à part.

Seul parmi les trois quotidiens, le *Journal de Liège* ne croit pas que la forme juridique des sociétés anonymes alimente les spéculations, tandis que les deux autres journaux font parfois des deux termes des synonymes. Le *Journal de Liège*, tout en qualifiant l'agiotage de " *plaie de notre époque* ", estime qu'il n'est pas propre à la Belgique et que, par ailleurs, il s'exerce de préférence sur les fonds étrangers, et " *peut-être 60 millions de capitaux belges n'eussent-ils pas été absorbés dernièrement par les fonds espagnols si les sociétés ano-*

---

186. CHLEPNER B.S., *Le Marché financier...*, p. 33.

187. CHLEPNER B.S., *Le Marché financier...*, p. 33.

188. LEBRUN P., op. cit., pp. 282 - 285 ; DECHESNE L., *Histoire économique et sociale de la Belgique depuis les origines jusqu'en 1914*, Paris, Sirey, 1932, pp. 380 ss. ; LEWINSKI J.St., *L'Evolution industrielle de la Belgique*, Bruxelles, Mish et Thron, 1911, pp. 128 ss.

nyes eussent été créées plus tôt "189. Il s'agit ici d'un argument utilisé par les défenseurs des sociétés anonymes 190.

Les raisons de l'opposition ou de l'appui aux sociétés anonymes sont de natures différentes, cependant entremêlés dans les textes, et que l'on peut ramener à trois catégories d'arguments : arguments moraux, arguments économiques et arguments sociaux.

Au rang des arguments moraux, il y a l'opposition du *Courrier de la Meuse* à la société anonyme au nom de la " moralité du travail ". Il entend faire opposition au gain sans travail, au gain perçu par le hasard 191. Il reproche aux sociétés anonymes de remplacer " les occupations lentement productives, la moralité précieuse du travail " par le gain issu du calcul et de l'adresse 192. Au moment de la banqueroute de la Banque de Belgique, le *Journal de Liège*, même s'il réfute un lien automatique entre les sociétés anonymes et l'agiotage, s'élève contre la prétention d' " imaginer des profits sans travaux (...). Imaginer qu'il suffit d'aller à la bourse échanger ses écus contre un chiffon de papier pour croire que l'on sera bientôt millionnaire "193.

En première ligne des arguments économiques, il y a la crainte du monopole, crainte exprimée dans les colonnes du *Courrier de la Meuse* et de l'*Espoir*. Le quotidien catholique estime que le monopole nuit au consommateur et qu'il entraîne une série de faillites. Or,

---

189. *J.d.Lg.*, 23/05/1837, p. 2 col. 1.

190. CHLEPNER B.S., *Le Marché financier...*, p. 35.

191. *Courrier...*, 22/05/1836, p. 3 col. 1.

192. *Courrier...*, 25/11/1836, p. 3 col. 2.

193. *J.d.Lg.*, 27/12/1838, p. 1 col. 3.

" le développement de l'industrialisme sociétaire " conduirait à des situations monopolistiques <sup>194</sup>.

Le *Journal de Liège* voit un autre danger dans un développement trop étendu des sociétés anonymes : l'absorption de l'industrie par la finance. Il définit le rôle de chacune des deux branches : l'industrie utilise des produits bruts et, par le travail, accroît la valeur des matières premières, tandis que les banques ont avant tout une vocation commerciale, en facilitant les transactions. Dans le domaine industriel, la fonction des banques se limite à fournir aux industriels les capitaux nécessaires, à percevoir des bénéfices dans la mesure de leur apport, mais de ne pas s'en attribuer la totalité, c'est-à-dire de " respecter la part qui revient de droit au travail et à l'activité " <sup>195</sup>. Il attribue donc aux banques une fonction avant tout commerciale : dans cette optique, il insiste sur le fait qu'elles ne peuvent, par des opérations à caractère industriel, compromettre leurs opérations commerciales et que, dans ce but, elles doivent conserver par-devers elles un capital assez considérable pour pratiquer l'escompte d'effets de commerce. Il indique même que les banques doivent généralement posséder une couverture métallique du quart des billets émis <sup>196</sup>.

Il reconnaît que, dans la réalité, des " *compagnies de capitalistes* " ont acquis la propriété de nombreux établissements industriels et que leurs spéculations sont davantage financières qu'industrielles <sup>197</sup>. En consé-

---

194. *Courrier...*, 05/05/1837, p. 2 col. 2 ; 26/05/1836, p. 3 col. 2 ; 25/11/1836, p. 3 col. 2 ; *Espoir*, 05/11/1836, p. 2 col. 3.

195. *J.d.Lg.*, 02/12/1836, p. 2 col. 2.

196. *J.d.Lg.*, 16/12/1836, p. 2 col. 1 ; 02/12/1836, id.

197. *J.d.Lg.*, 02/12/1836, id.

quence, il proposera des remèdes pour lutter contre ce type d'entreprises. Il craint également que l'absorption de l'industrie par la finance ne conduise à des monopoles " non seulement d'argent, mais de travail " <sup>198</sup>.

L'*Espoir* avance un autre argument économique qui lui dicte sa défiance vis-à-vis des sociétés anonymes : l'excès artificiel de la production, qui provoque l'espoir de dividendes élevés. Ce gonflement excessif de la production est d'autant plus inadmissible " quand nous pouvons à peine lutter avec les Anglais sur notre propre marché (...). Produisez, produisez, mais quand il s'agit de vendre, que ferez-vous ? " <sup>199</sup>.

Dans le domaine social, le *Courrier de la Meuse* attire l'attention sur les faillites que provoque l'établissement de monopoles. En outre, on voit au sein des grandes entreprises, " création, par le monopole et l'accaparement, d'une dépendance de la classe ouvrière semblable, sous bien des rapports, au servage des temps anciens " <sup>200</sup>. Les actionnaires eux-mêmes ne peuvent vivre dans la sécurité, étant perpétuellement exposés à la ruine <sup>201</sup>. L'*Espoir*, soucieux du sort des petits épargnants, s'oppose à la création, en octobre 1836, d'un appendice de la Société Générale, la " Société des capitalistes réunis dans un but de mutualité industrielle ". Dans ses statuts, la " Mutualité " proposait de placer dans des entreprises industrielles une part des dépôts faits à la caisse d'épargne de la Société Générale. Le quotidien progressiste s'y attaque violemment en dénonçant " les loups cerviers de la finance ". Ce qui lui

---

198. *J.d.Lg.*, 02/12/1836, p. 2 col. 2.

199. *Espoir*, 24/08/1838, p. 2 col. 1.

200. *Courrier...*, 25/11/1836, p. 3 col. 2.

201. *Courrier...*, id.

apparaît intolérable c'est de " dénaturer le but sacré des caisses d'épargnes (...). Ainsi, après avoir attiré sur le terrain fangeux de la bourse la fortune du riche, on cherche à agioter et à gagner des primes sur le pécule du pauvre (...), on veut sortir les artisans, les ouvriers, les domestiques, des habitudes d'ordre et d'économie "202. En fait, selon CHLEPNER, la forme et les statuts que s'était donnés la " Mutualité " représentait un type particulièrement avancé sur son temps et particulièrement sûr, puisqu'elle pratiquait la dispersion des risques, en répartissant les capitaux entre le plus grand nombre possible d'entreprises 203.

Le *Courrier de la Meuse* invite à bien distinguer l'esprit d'association et l'esprit de spéculation ; ce dernier est la mise en circulation d'une quantité de papier dont la valeur n'est garantie par rien. Bien sûr, la réunion de capitaux crée de la valeur, mais celle-ci a nécessairement des limites. Il évoque " *les folies et les déceptions de Law* "204. C'est surtout ici l'abus du système associatif qui est critiqué, non le système en lui-même. Il peut permettre une mobilisation du crédit, c'est-à-dire rendre de grands services, mais il peut aboutir aussi à des abus, concrétisés par " *la lèpre de l'agiotage* "205. Dans le même ordre d'idées, l'*Espoir* établit une différence entre l'esprit d'association et sa mise en pratique. Par association, il entend une réunion de personnes qui mettent en commun leurs fonds, leur intelligence et leur travail pour produire, et qui retirent de leur mise de fond un bénéfice équitablement

---

202. *Espoir*, 18/11/1836, p. 2 col. 2.

203. CHLEPNER B.S., *Le Marché financier...*, pp. 24 - 25.

204. *Courrier...*, 18/06/1836, p. 3 col. 2.

205. *Courrier...*, 08/12/1836, p. 3 col. 2.

réparti. Les sociétés anonymes, en pratique, prêtent à la fraude, les actionnaires n'ayant aucune garantie sur la gestion des administrateurs que la loi rend non responsables <sup>206</sup>.

Ces distinctions amènent aux remèdes proposés par les trois journaux. Le *Courrier de la Meuse* soutient la loi en vigueur qui exige une autorisation gouvernementale pour la constitution d'une société anonyme. Il souhaite un arrêt des autorisations <sup>207</sup>. Autre remède, moins direct et moins immédiat : " le retour vers les idées morales qui seules peuvent inspirer le goût du travail et d'une vie active " <sup>208</sup>.

L'*Espoir* souhaite une révision de cette loi, car l'autorisation gouvernementale ne constitue pas, à ses yeux, une garantie solide ; elle est " dévolue à l'arbitraire, au caprice ministériel " <sup>209</sup>. Il préconise une loi dont les règles soient fixes et communes à tous <sup>210</sup>. A l'opposé, le *Journal de Liège*, prône, une fois de plus, une démarche empirique en la matière. Il s'agirait de savoir si chaque entreprise sollicitant une autorisation présente les conditions voulues de succès <sup>211</sup>. Ainsi, il donne une opinion plus précise sur les critères qui distinguent les " bonnes " et les " mauvaises " entreprises. " Quand l'entreprise est utile et productive, qu'elle exige de nombreux capitaux qu'un homme seul ne pourrait fournir, qu'elle est confiée à des administrateurs probes, instruits, économes ". A ce moment, l'entreprise est viable,

---

206. *Espoir*, 24/08/1839, p. 2 col. 1.

207. *Courrier...*, 25/11/1836, p. 3 col. 2 ; 08/12/1836, p. 3 col. 2.

208. *Courrier...*, 08/10/1834, p. 3 col. 1.

209. *Espoir*, 03/11/1837, p. 2 col. 2.

210. *Espoir*, id.

211. *J.d.Lg.*, 16/12/1836, p. 2 col. 1.

par contre, les sociétés indésirables se caractérisent par la création de valeurs fictives, par le fait que le traitement des administrateurs absorbe à eux seuls la plus grande part des bénéfices : lorsqu'il faut entamer le capital pour payer les dividendes.<sup>212</sup>

Le *Courrier de la Meuse* et l'*Espoir* jettent un regard critique sur le mouvement d'industrialisation. Ils lui reprochent son absence de préoccupations morales et ses répercussions sociales. Au contraire, le *Journal de Liège* est enthousiaste.

Au point de vue des remèdes à apporter au sort des classes populaires, les lignes de démarcation " classiques " se vérifient : les libéraux insistent sur le rôle de l'enseignement ; les catholiques préconisent la charité, investie d'une véritable " mission sociale ". L'intervention des pouvoirs publics n'est pas un remède de premier ordre.

---

212. *J.d.Lg.*, 13/10/1837, p. 2 col. 2.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION DU POUVOIR

Les révolutions de 1830 et leurs conséquences vont transformer la carte politique de l'Europe. Elles vont contribuer à rendre plus net le clivage séparant d'une part les monarchies absolutistes regroupées dans la Sainte-Alliance, d'autre part un bloc constitutionnel reprenant à son compte une part de l'héritage révolutionnaire de 1789.

En Belgique, la période post-révolutionnaire va donner de la consistance à une entente politique qui lui préexistait, entente entre des libéraux et des catholiques appelée l'unionisme. La signification profonde de ce " compromis historique " n'a pu encore être dégagée dans des termes recueillant l'adhésion de ceux qui s'y sont intéressés <sup>1</sup>. Etait-elle une tactique imposée aux uns et aux autres par le contexte international, une sorte d'union sacrée ? Au contraire, signifiait-elle, pour les catholi-

---

1. L'état de la question est présenté dans BOLAND A., *Le Procès de la Révolution belge, Adolphe Bartels 1802 - 1862*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 56, Namur, 1977, p. 78, note 2 ; voir aussi PIRENNE H., *Histoire de la Belgique*, Bruxelles, 1900 - 1932, tome VII ; HAAG H., *Catholicisme et démocratie aux alentours de 1830*, in *Revue d'Histoire ecclésiastique*, LXXVIII, 1978, pp. 641 - 649 ; HAAG H., *Les origines du catholicisme libéral en Belgique (1789 - 1839)*, Louvain, 1950 ; BARTIER J., *Partis politiques et classes sociales en Belgique*, in *Res Publica*, n° spécial X, 1968, pp. 33 - 106 ; CORDEWIENER A., *Organisations politiques et milieux de presse en régime censitaire, l'expérience liégeoise 1830 - 1848*, Paris, 1978 ; SIMON A., *Aspects de l'unionisme. Documents inédits 1830 - 1857*, Universa, Wetteren, 1958 ; VAN KALKEN F., *Esquisse des origines du libéralisme en Belgique, le thème poli-*

ques, une adhésion durable aux libertés sur la base desquelles un programme minimum avait été conclu ?

Il ne sera pas question ici d'apporter de solution à ce problème. Tout au plus, un éclairage nouveau, ou plutôt trois éclairages pourront être apportés. En effet, *Le Courrier de la Meuse*, *Le Journal de Liège* et *L'Espoir* forment trois opinions très différentes quant au sens à donner à la révolution et à ses conséquences.

Dans une première partie, les trois interprétations de la révolution et de l'indépendance belge seront envisagées. Ensuite, il sera question du statut du nouvel Etat, en particulier du choix entre la république et la monarchie ; par après, les différentes possibilités d'interprétation de la Constitution seront étudiées. Enfin, une place distincte sera réservée aux deux principales questions qui marquèrent les péripéties de la vie politique des dix premières années de la Belgique censitaire, et qui révélèrent en même temps quelques profondes brèches dans l'unionisme : la loi communale et la réforme électorale.

#### A) La Révolution et l'Indépendance

L'opinion émise à propos de la révolution belge et de ses résultats diffère radicalement selon qu'elle provienne du *Courrier de la Meuse* ou du *Journal de Liège*.

---

*tique du centre modérateur*, in *Revue d'Histoire moderne*, t. I, 1926, pp. 161 - 197 ; VAN KALKEN F., *La Fin de l'unionisme*, in *Mélanges Pirenne*, Bruxelles, 1926, t. II, pp. 611 - 618 ; STENGLERS J., *Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance*, in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1950, tome XVIII, n° 3-4, pp. 993 - 1030.

L'*Esprit* n'existe pas encore en 1830, mais dans des articles commémoratifs (en septembre), l'oeuvre constitutionnelle de la révolution y est exaltée.

Contrairement aux accusations du *Journal de Liège*, à aucun moment, le *Courrier de la Meuse* n'appuie l'émeute. Le 29 août 1830, il réclame " une franche et entière exécution de la loi fondamentale " <sup>2</sup>, puis appuie la formule de séparation administrative sous une même dynastie <sup>3</sup>. Se limitant à une relation des faits durant les journées décisives des 23, 24, 25 et 26 septembre, le premier article de fond ayant pris acte de la fondation du nouvel Etat date du 17 octobre 1830 <sup>4</sup> et traite des élections au Congrès National. Le *Journal de Liège*, pendant longtemps, va accuser l'organe catholique d'avoir excité aux troubles. Le dépouillement indique tout le contraire : les appels à l'ordre, émanant des diverses autorités, sont publiés <sup>5</sup>. Le *Courrier de la Meuse* défend le droit de propriété <sup>6</sup>, déplorant l'enlèvement d'armes chez les fabricants et opposant " les excès commis par une populace ignorante " aux " manifestations de patriotisme et d'énergie par lesquelles se distingue la vraie bourgeoisie " <sup>7</sup>.

Toutefois, le *Courrier de la Meuse* va défendre le nouvel Etat issu de la révolution et se réjouir de ses

---

2. *Courrier*..., 29/08/1830, p. 1 col. 1.

3. *Courrier*..., 05/09/1830, p. 3 col. 2 ; 12/09/1830, p. 3 col. 2.

4. *Courrier*..., 17/10/1830, p. 3 col. 1.

5. *Courrier*..., 28/08/1830, p. 3 col. 2 ; 29/08/1830, p. 1 col. 2 ; 18/09/1830, p. 3 col. 1. — Par ailleurs, D. Stas, imprimeur du *Courrier de la Meuse*, fait partie de la Commission de Sûreté publique créée le 27 août à Liège, v. *Courrier*..., 28/08/1830.

6. *Courrier*..., 25/09/1830, p. 3 col. 1.

7. *Courrier*..., 10/09/1830, p. 3 col. 1.

résultats. Il se déclare ennemi du principe des révolutions : " les doctrines révolutionnaires sont au corps social ce que les poisons sont au corps<sup>8</sup> de l'homme " <sup>9</sup>, mais défend l'idée que, tout en condamnant un acte dans son principe, on puisse souscrire à ses résultats <sup>10</sup>. Il attribue à la révolution une double origine : d'abord et accessoirement le mécontentement des Belges. Ceux-ci voulaient le redressement des griefs et plus de justice <sup>11</sup>; ensuite et principalement, seconde cause qui pesa d'un poids plus lourd : la révolution parisienne de juillet. " Ce sont les Parisiens qui ont fait la révolution, c'est des bords de la Seine que la tempête s'est élevée, c'est la vraie source ; sans la révolution de juillet, il n'y avait pas de révolution de septembre " <sup>12</sup>. Sans la révolution de juillet, le redressement des griefs pouvait s'opérer par la voie pacifique, graduelle ; les moyens d'action auraient été les pétitions, les appels au roi et à la seconde chambre <sup>13</sup>. Mais ce sont précisément les obstacles du temps et de la procédure qu'efface une révolution, et le *Courrier de la Meuse* y voit un seul et unique avantage : par leur radicalisme et leur rapidité, les révolutions " débarassent le sol d'un certain nombre d'obstacles qui pouvaient arrêter les progrès de la vérité sociale " <sup>14</sup>.

---

8. L'image de corps, servant de comparaison entre la société et le corps humain, est fréquente dans le travail de DENIEL R., *Une image de la famille et de la société sous la Restauration*, Editions Ouvrières, Paris, 1965 ; cette image ne se retrouve presque pas dans le *Courrier*.

9. *Courrier*..., 19/12/1832, p. 3 col. 2.

10. *Courrier*..., 12/01/1832, p. 3 col. 2 ; 17/02/1832, p. 3 col. 1.

11. *Courrier*..., 01/01/1832, p. 3 col. 1 ; 05/01/1832, p. 2 col. 2 ; 7,8/10/1833, p. 2 col. 2.

12. *Courrier*..., 7,8/10/1833, id. ; 01/01/1832, p. 3 col. 1 ; 05/01/1832, p. 2 col. 2.

13. *Courrier*..., 27/01/1832, p. 3 col. 1.

14. *Courrier*..., 07/11/1832, p. 3 col. 1.

Afin d'atténuer le caractère radical de la révolution de septembre, le quotidien catholique va insister sur le rôle modérateur qu'ont rempli les gens de sa confession. Il veut dissiper un malentendu, en rendant marginale l'influence des jacobins et des anarchistes <sup>15</sup>. Cet article, intitulé " Avis aux puissances ", s'adresse aux cours russes, autrichienne et prussienne, et il est écrit dans un souci d'apaisement trois semaines avant la diffusion de l'encyclique *MIRARI VOS*. C'est précisément lors de la diffusion de l'encyclique, en septembre 1832, que l'ambiguïté du *Courrier de la Meuse* vis-à-vis de la révolution va apparaître le plus clairement. Ce texte amènera certains réalignements <sup>16</sup> et fournira des arguments aux adversaires de l'unionisme (notamment au *Journal de Liège*) ; le rôle des catholiques en 1830 sera plus âprement critiqué. Le *Courrier de la Meuse* réservera au texte un accueil très favorable, le publiant dans son intégralité <sup>17</sup>. Il se passera un délai de deux semaines entre la publication et les premières réflexions <sup>18</sup>, ce délai étant nécessaire pour consulter les autorités épiscopales <sup>19</sup>. Le 15 septembre, le *Courrier de la Meuse* écrit : " La lettre encyclique est un grand événement sous tous ses rapports. Elle sera dorénavant la boussole des catholiques " <sup>20</sup>. Il s'applique aussi à détromper ceux qui pensent que les catholiques vont travailler à renverser l'édifice politique. " Les catholiques défendront au

---

15. *Courrier...*, 6,7/08/1832, p. 2 col. 2.

16. De Gerlache abandonne la vie politique, et il choisit le poste de premier président de la cour de cassation de Bruxelles ; De Robiano se soumet ; les thèses de Lamennais, qui était à l'origine du catholicisme libéral, étaient condamnées.

17. *Courrier...*, 1,2/09/1832, p. 1 col. 1.

18. Du 01/09 au 15/09/1832.

19. cfr. CORDEWIENER A., *Etude de la presse liégeoise de 1830 à 1850*, C.I.H.C., Louvain-Paris, Cahiers, 71, 1972, p. 16.

20. *Courrier...*, 15/09/1832, p. 2 col. 2.

contraire ce qui existe, c'est un devoir pour eux. Tirer de la lettre Encyclique des conséquences contraires, c'est en dénaturer le sens <sup>21</sup>. A son gré, Rome considère la révolution belge comme un fait accompli <sup>22</sup>. En mars 1833, en réponse au *Journal de Liège*, le *Courrier de la Meuse* jugera superflu de savoir si le pape a approuvé ou non la révolution belge ; il réaffirmera son respect pour le pape, et son amour des libertés précieuses <sup>23</sup>, " non pour la révolution entendue dans le sens de cet esprit de désordre et de bouleversement social, mais pour les libertés précieuses que nous devons au mouvement politique de 1830 " <sup>23</sup>.

Cependant, à l'intérieur des colonnes du journal, l'encyclique va marquer un changement important dans l'orientation et le nombre des textes consacrés à ces " précieuses libertés ". Ce sera surtout la " liberté de librairie ", condamnée par Grégoire XVI, qui traduira ce changement. Désormais, pour être à la fois fidèle à la constitution et obéissant aux recommandations pontificales, il s'en prendra plus vivement à la licence de la presse. Le nombre des articles qui sont consacrés aux abus, aux excès du journalisme, reflète fidèlement cette tendance. En 1831, les quatre articles qui attaquent le rôle des journaux <sup>24</sup> sont publiés lors des troubles de mars à Liège <sup>25</sup>. En 1832, jusqu'en septembre, pas un seul article

---

21. *Courrier...*, 16/09/1832, p. 2 col. 1.

22. *Courrier...*, 16/09/1832, id.

23. *Courrier...*, 23/03/1833, p. 2 col. 1.

24. *Courrier...*, 03/04/1832 ; 04/04/1832 ; 11/04/1832 ; 08/05/1832.

25. Manifestations et pillages de plusieurs maisons de notables, v. LINOTTE L., *Les manifestations et les grèves à Liège de l'an IV à 1914*, C.I.H.C., Cahiers, 53, Nauwelaerts, Paris-Louvain, 1969. p. 3 : " A lire les pièces, l'agitation populaire est dirigée contre les orangistes. "

n'attaque la licence. Par contre, pour l'année 1833, on relève huit articles de fond qui mettent en cause les excès de la presse <sup>26</sup>, et qui insistent sur le rôle de la "bonne presse". En 1834, la tendance se confirmera.

L'hostilité du *Journal de Liège* envers la révolution de 1830 et ses résultats tient essentiellement à trois facteurs : les intérêts matériels ont été lésés, les fruits que les catholiques sont parvenus à cueillir, surtout en matière scolaire, lui sont amers et, la Belgique n'a pas été réunie à la France. Ces trois facteurs souvent mêlés dans le texte ne présentent pas une même importance : le ressentiment principal provient du marasme économique imputable à la perte des débouchés. Ainsi qu'il l'a été souligné plus haut <sup>27</sup>, le *Journal de Liège* met en cause la passivité des industriels durant la révolution et il les invite à agir : " Ils ne peuvent se satisfaire d'une indépendance qui, (...) les condamne à fermer leurs ateliers, à se réduire à l'inaction " <sup>28</sup>. Les industriels belges, c'est-à-dire les dix-neuf vingtièmes de la population (au sens large), ont été les victimes de deux catégories d'individus : des révolutionnaires, "les clubistes (...) qui ne rêvent que de bouleversements des institutions sociales " <sup>29</sup> et des catholiques. On aurait pu faire l'économie de la révolution, " on aurait pu opérer (...) chez nous les changements que réclamaient les vœux de la majorité, sans compromettre les intérêts matériels " <sup>30</sup>.

- 
26. *Courrier...*, 09/02/1833, p. 3 col. 1 ; 15/02/1833, p. 1 col. 2 ; 10/04/1833, p. 3 col. 2 ; 23/05/1833, p. 2 col. 2 ; 10,11/06/1833, p. 4 col. 1 ; 27/07/1833, p. 2 col. 2 ; 29,30/07/1833, p. 3 col. 2 ; 10/08/1833, p. 3 col. 1.
27. v. ch. " Industrialisation " sur le réunionisme, v. GUILLAUME L.L., *Aux origines du mouvement wallon : Sentiment liégeois et sentiment français en 1830 et 1831*, in *La Vie Wallonne*, 1949, t. XXIII, pp. 17 - 34.
28. *J.d.Lg.*, 26/01/1831, p. 3 col. 2.
29. *J.d.Lg.*, 26/01/1831, id.
30. *J.d.Lg.*, 24/03/1831, p. 2 col. 3.

Aux catholiques, le quotidien doctrinaire reproche leur emprise sur la société. C'est là une constante dans son hostilité à la révolution de septembre : le rôle des catholiques durant la révolution et les gains qu'elle leur a apportés. Après la publication de *MIRARI VOS*, il tentera de mettre en difficultés les libéraux et les catholiques regroupés dans l'union. Il insistera pour que le *Courrier de la Meuse* sorte de sa duplicité<sup>31</sup>.

Le *Journal de Liège*, jusqu'à l'avènement du roi Léopold, va lutter pour la réunion à la France. Il n'y a pas que des motifs économiques qui l'y incitent, mais aussi une attirance vers la manière dont fonctionne le régime de Juillet. Contrairement au quotidien catholique, qui établissait un lien de cause à effet entre les deux révolutions, le *Journal de Liège* y voit deux mouvements de sens contraire. La révolution parisienne a mis fin au pouvoir d'un roi " faible, ignorant, digne élève des jésuites qui le conduisaient à leur gré ", tandis qu'en Belgique, " le jésuitisme aidé du mécontentement semé dans les classes laborieuses par le malencontreux impôt sur la mouture (...), le jésuitisme se mit en devoir de retrouver ici ce qu'il perdait ailleurs "<sup>32</sup>. Le *Journal de Liège* se reconnaît par ailleurs dans les assises sociologiques du régime de Juillet car là, ce sont les industriels qui ont pris la direction des affaires au début de la révolution<sup>33</sup>. C'est pourquoi les industriels belges doivent unir leurs efforts pour que la réunion à la France réussisse. Cette réunion serait d'ailleurs plus conforme à la nature de chacune des deux populations, les intérêts économiques se joignant aux aspirations linguistiques et culturelles<sup>34</sup>.

---

31. *J.d.Lg.*, 06/09/1832, p. 2 col. 3 ; 21/09/1832, p. 2 col. 3 ; 09/09/1832, p. 2 col. 2 ; 22/09/1832, p. 2 col. 2.

32. *J.d.Lg.*, 27/07/1832, p. 3 col. 2.

33. *J.d.Lg.*, 07/05/1831, p. 3 col. 3.

34. *J.d.Lg.*, 24,25/01/1831, p. 2 col. 2 ; 02/04/1831, p. 2 col. 1.

A. Cordewiener constate l'arrêt brusque des articles réclamant la réunion le 21/07/1831, jour de l'investiture de Léopold. Dès ce jour, le *Journal de Liège* va défendre la Constitution belge, le roi, et ses prises de positions postérieures seront surtout marquées du sceau de l'anti-cléricalisme. Il faut noter cependant que le quotidien garde une grande admiration pour la monarchie de Juillet. Le 21 juillet 1831, il écrit : " Nous sommes constitués ; est-ce bien ou mal, ce n'est plus la question. Un nouvel ordre des choses commence ; (...) le fait est accompli, il existe : il ne reste plus qu'à s'y soumettre " et, constatant que l'élan révolutionnaire est amorti, " les intérêts parlent aujourd'hui plus haut que les passions ". Il rappelle avoir souhaité l'union à la France, mais ce temps est passé : " l'est-il sans retour ? Je n'en sais rien ; je ne le crois même pas. Ce n'est plus de cela qu'il s'agit. L'ordre est un besoin social et c'est de l'ordre qu'il faut d'abord " <sup>35</sup>.

Le *Courrier de la Meuse*, pour sa part, combat les prétentions extra-nationales, réunionnistes ou orangistes. Aux orangistes, il va opposer le poids des catholiques, à qui la révolution " a rendu la jouissance des droits dont le protestantisme et le philosophisme les avaient dépouillés " <sup>36</sup>. Mais, c'est le réunionisme qu'il va combattre avec le plus de force. Cette insistance s'explique par la puissance à Liège des sentiments francophiles <sup>37</sup>. Il ne faut toutefois pas y voir uniquement des motifs circonstanciels. Bien sûr, le *Courrier de la Meuse* insiste sur le danger pour la paix européenne qu'amènerait la réunion

---

35. *J.d.Lg.*, 21/07/1831, p. 3 col. 1.

36. *Courrier...*, 08/02/1832, p. 3 col. 2.

37. v. STENGERS J., op. cit.

à notre voisin du sud <sup>38</sup>, mais ce sont des raisons plus profondes qui l'incitent à combattre ces tendances ; ces raisons révèlent une véritable francophobie. Le peuple français est représenté comme fort différent du peuple belge : beaucoup plus agité <sup>39</sup>, le caractère belge est moins bouillant, moins vif, moins impatient et moins avide <sup>40</sup>, moins corrompu et plus religieux <sup>41</sup>. Paris est présenté comme " le séjour du crime, la patrie et le siège permanent de l'émeute et de la révolte " <sup>42</sup>. C'est que, entre Belges et Français, il existe une différence fondamentale : les Belges sont tournés vers les affaires privées, alors que leurs voisins du sud cultivent un goût plus vif pour la chose publique <sup>43</sup>. Enfin, les Français se passionnent pour l'égalité, et ce n'est pas le moindre des reproches du *Courrier de la Meuse* <sup>44</sup>.

Ainsi, au delà d'une dimension conjoncturelle toujours présente, l'image négative donnée du peuple français et de ses passions va alimenter l'argumentation anti-réunionniste. Dans ces conditions, se demande le *Courrier de la Meuse*, est-il certain qu'une réunion à la France soit si favorable aux intérêts commerciaux ? <sup>45</sup>

L'*Espoir* ne s'intéresse pas aux tendances internationales, celles-ci étant essoufflées lors de sa naissance. Lorsqu'il commémore la révolution de septembre, il y met en évidence le rôle du peuple et exalte la constitution issue de la révolution <sup>46</sup>.

- 
38. *Courrier*..., 23/12/1830, p. 3 col. 1.  
39. *Courrier*..., 15/12/1832, p. 2 col. 2.  
40. *Courrier*..., 28/03/1832, p. 3 col. 2.  
41. *Courrier*..., 28/03/1832, id.  
42. *Courrier*..., 15/12/1832, p. 2 col. 2.  
43. *Courrier*..., 28/03/1832, id.  
44. *Courrier*..., 01/03/1833, p. 3 col. 1 ; v. Chap. " Ordre et inégalité ", p. 38 - 41.  
45. *Courrier*..., 23/06/1831, p. 2 col. 2.  
46. *Espoir*, v. par exemple 30/09, 01/10/1837, p. 1 col. 3.

B) La forme de l'Etat

A propos des institutions dont le nouvel Etat doit se doter, une question centrale va animer les articles de fond du *Courrier de la Meuse* et du *Journal de Liège* : c'est celle qui concerne la République. Ici, quelques observations préliminaires s'imposent. L'argumentation anti-républicaine doit beaucoup aux mauvais souvenirs laissés par la Ière République Française (1792 - 1804), même si d'autres formes de républiques ont existé et existent vers 1830<sup>47</sup>. Le débat politique, tout au long du XIXe siècle, sera traversé par l'héritage de cette période, et ceci non seulement en France. Beaucoup d'esprits vont assimiler la République à la terreur. Th. Zeldin remarque qu'il faudra attendre des études plus approfondies sur la Révolution pour qu'une telle assimilation disparaisse<sup>48</sup>.

C'est aussi par la médiation de la République que

---

47. Il y a eu la République batave (1795 - 1806), la République cisalpine (1797 - 1814) et la République parthénopeenne (janv - juin 1799) ; il y a, contemporaines aux hommes de 1830, les républiques du continent américain : les Etats-Unis d'Amérique, la Confédération mexicaine (1824), la Confédération de l'Amérique Centrale (1824), la République péruvienne (1821), la République bolivienne (1825), la République haïtienne (1822). En fait, les échos de ces lointains pays ne parviennent que très faiblement à l'intérieur des colonnes des trois journaux dépouillés.

48. v. ZELDIN Th., *Colère et Politique*, tome IV de l'*Histoire des passions françaises*, collection Points Histoire, H 54, ed. du Seuil, Paris, 1981. v. p. 164, note 40 : il cite les dates de parution de plusieurs "Histoires de la Révolution" : F. de Conny 1834 - 1842 ; E. Cabet 1840 ; L. Blanc 1847 - 1862 ; Michelet 1847 - 1853 ; Abbé de Génoude 1845 - 1848 ; Lamartine 1847.

va se révéler le fossé qui sépare les "hommes avancés" et les conservateurs. C'est que, explique H. Pirenne<sup>49</sup>, au delà d'une simple forme de gouvernement, les républicains espéraient aller plus loin dans la voie des réformes. En fait, et ceci vérifie ce qui vient d'être dit, les deux quotidiens rejettent la forme républicaine pour les mêmes raisons. L'*Espoir* ne paraît qu'à partir de décembre 1835 et il ne prend pas part à la discussion autour de la forme de l'Etat, celle-ci étant acquise en 1835. Dans son article de présentation, toutefois, il se déclare ami de la royauté : " Nous voulons le respect de la royauté, son hérédité, son inviolabilité, mais avec la responsabilité de ses ministres "<sup>50</sup>.

Le *Courrier de la Meuse* insiste davantage que le *Journal de Liège* sur son refus de la république. Leurs raisonnements sont identiques : les deux quotidiens assimilent la république au suffrage universel, ce dernier à la souveraineté populaire, celle-ci au désordre. Aucun des deux n'envisage l'hypothèse d'une république conservatrice. C'est le caractère nécessairement instable, générateur d'anarchie, de la république qui est mis en avant. Le *Courrier de la Meuse* estime que " le principe de la souveraineté populaire, une fois admis dans le sens de J.J. Rousseau et de l'école républicaine moderne, emporte nécessairement avec elle le droit de limiter ou de changer à volonté les institutions politiques "<sup>51</sup>. Le *Journal de Liège* pense que la république serait " le signal d'une scission complète entre les différentes parties hétérogènes dont on s'efforce vainement de faire un tout "<sup>52</sup> ;

---

49. PIRENNE H., op. cit., p. 56.

50. *Espoir*, 27/12/1835 n° 1, p. 1 col. 1,2,3.

51. *Courrier...*, 15/01/1834, p. 3 col. 2.

52. *J.d.Lg.*, 27/05/1831, p. 3 col. 3.

il distingue deux formes : la souveraineté populaire " qui existe dans le droit incontestable, inhérent à toute société qui se forme, de choisir son chef et de déterminer ses institutions " et la souveraineté populaire permanente, expression qu'il définit comme s'exerçant " chaque jour par des émeutes, des insurrections " <sup>53</sup>.

Les deux journaux sentent que les " hommes du mouvement " sont trop en avance sur leur temps et que le triomphe de leurs idées heurterait la mentalité européenne. Pour le *Courrier de la Meuse*, l'avènement de la république signifierait le signal de la guerre <sup>54</sup> ; selon le *Journal de Liège*, la situation de l'Europe serait totalement modifiée <sup>55</sup>.

Leurs préférences s'accordent pour une monarchie constitutionnelle et héréditaire. Un trône héréditaire est perçu par le *Journal de Liège* comme une " digue contre les ambitions individuelles " <sup>56</sup>, tandis que l'organe catholique pense que la monarchie est la forme la plus naturelle de gouvernement <sup>57</sup>.

Le *Courrier de la Meuse* va plus loin que le *Journal de Liège* dans cette question, d'abord parce qu'il y consacre plus d'articles, mais aussi lorsqu'il pose le problème de l'inutilité de la république face à la monarchie constitutionnelle. Enumérant les trois revendications essentielles des républicains, il estime qu'une monarchie constitutionnelle peut les satisfaire : il s'agit de la

---

53. *J.d.Lg.*, 04/05/1833, p. 3 col. 2.

54. *Courrier...*, 4,5/03/1833, p. 3 col. 1.

55. *J.d.Lg.*, 27/05/1831, p. 3 col. 3.

56. *J.d.Lg.*, 30/07/1831, p. 3 col. 1.

57. *Courrier...*, 01/01/1831, p. 3 col. 1.

liberté, de l'égalité, deux notions inscrites dans les chartes modernes, et de l'extension des droits politiques, qui n'est pas incompatible avec une royauté constitutionnelle<sup>58</sup>. Cela ne signifie pas que le *Courrier de la Meuse* se fasse l'acharné défenseur de la liberté, de l'égalité ou du développement des droits politiques ; souvent c'est le contraire. Mais, dans ce cadre, l'argumentation est utilisée contre la république. Il veut faire comprendre qu'elle n'apporterait rien de plus que la monarchie constitutionnelle, sauf le désordre.

### C) La Constitution et les institutions

Si les trois quotidiens s'entendent pour préférer la monarchie héréditaire, ils y associent l'exigence d'une constitution. Celle-ci façonne des institutions, qui, selon l'importance que chacun des quotidiens leur accorde, révèlent des possibilités différentes d'interprétation d'un texte commun à tous.

Le *Courrier de la Meuse* s'oppose à l'esprit qui préside à l'élaboration du texte, et surtout à la souveraineté populaire. Cette opposition apparaîtra évidemment plus nettement pendant les travaux du Congrès National. Il attaque la " *souveraineté populaire absolue* "<sup>59</sup> et constate avec amertume le règne de la démocratie : " *Notre constitution est fort populaire, fort démocratique ; nous n'en avons jamais (...) approuvé toutes les dispositions, nous n'en adoptons pas même le principe* "<sup>60</sup>.

---

58. *Courrier...*, 02/04/1834, p. 3 col. 2 ; 08/02/1833, p. 3 col. 2.

59. *Courrier...*, 07/01/1831, p. 3 col. 2.

60. *Courrier...*, 10/08/1833, p. 3 col. 1 ; 14/01/1831, p. 1 col. 1.

N'ayant pu faire obstacle à l'esprit démocrate qui donne son visage à la constitution, le quotidien catholique va dès lors tenter d'en pondérer les conséquences, et ceci de trois manières.

En premier lieu, il va vanter les vertus de modération du peuple belge, estimant que "*appliquée à telle nation, cette constitution pourrait devenir dangereuse, rencontrer peut-être des obstacles insurmontables*"<sup>61</sup>. Il paraît douter du caractère définitif de la constitution lorsqu'il parle "*d'essai dans le sens populaire*", cet essai pouvant néanmoins être fait en Belgique car "*le peuple belge est éminemment sensé et raisonnable ; c'est chez nous que peuvent être faites des expériences politiques*"<sup>62</sup>.

Deuxièmement, il va ironiser sur le caractère peu démocratique de la loi électorale, discutée au Congrès en février 1831 et adoptée le 3 mars 1831. Le suffrage universel en fut éliminé, même par ceux qui appartenaient à la tendance progressiste<sup>63</sup>. Le *Courrier de la Meuse* remarque que les constituants ont oublié à chaque instant "*que tous les pouvoirs émanent de la nation, que la nation seule est souveraine*"<sup>64</sup>. De même, le quotidien catholique reproche aux républicains de se contredire ; ceux-ci veulent abolir les catégories d'ordres et de fortunes, mais, demande le *Courrier de la Meuse*, quelle place réservent-ils en matière électorale aux femmes,

---

61. *Courrier...*, 10/08/1833, p. 3 col. 1.

62. *Courrier...*, 31/07/1831, p. 3 col. 1.

63. GILISSEN J., *Le Régime représentatif en Belgique depuis 1790*, coll. "Notre Passé", Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1958, p. 90.

64. *Courrier...*, 25/02/1831, p. 3 col. 2.

aux enfants, aux domestiques <sup>65</sup>? Ici encore, il ne prend pas la défense de ces exclus du vote, ni ne réclame leur insertion dans le corps électoral, mais il utilise la contradiction pour mettre en difficulté les républicains.

La troisième manière de contre-balancer le caractère par trop démocratique de la constitution est la plus employée ; elle est aussi la plus importante parce qu'elle touche à l'équilibre des institutions créées par la constitution, sans remettre celle-ci en question : c'est l'appel à l'exécutif et au sénat. Cet appel à la branche exécutive du pouvoir permet de montrer et d'affirmer son attachement à la constitution, tout en interprétant à sa guise la répartition des pouvoirs.

Beaucoup d'articles insistent sur la nécessité de renforcer le pouvoir exécutif ou de le concentrer en une seule personne. En janvier 1831, estimant que la Belgique vit depuis quelques mois sous le régime de la démocratie, il souhaite, " *pour diminuer le danger* ", une concentration du pouvoir exécutif en une seule personne <sup>66</sup>. L'appel est répété en février <sup>67</sup>, au moment où l'on pressent un refus français de laisser monter le duc de Nemours sur le trône belge. Le 2 mars, il applaudit la nomination de Surllet de Chockier à la régence, tout en faisant remarquer que cette nomination " *ne change pas ce gouvernement au fond* ", mais que la concentration de l'exécutif n'est qu'un changement formel <sup>68</sup>. Le 13 juin 1831, enfin, il se réjouit de Léopold de Saxe Cobourg, regrettant seulement que le prince ne soit pas catholique <sup>69</sup>.

---

65. *Courrier...*, 01/01/1831, p. 3 col. 1.

66. *Courrier...*, 14/01/1831, p. 1 col. 1.

67. *Courrier...*, 12/02/1831, p. 1 col. 1.

68. *Courrier...*, 02/03/1831, p. 3 col. 1.

69. *Courrier...*, 13,14/06/1831, p. 3 col. 1.

Cependant, si le *Courrier de la Meuse* insiste sur un nécessaire renforcement de l'exécutif, il ne croit pas à la possibilité d'établir sa supériorité sur le pouvoir parlementaire. Ceci est dû au fait que le système politique est né d'une révolution : " on verra toujours, à la suite d'une révolution populaire, le pouvoir et monarchique s'affaiblir en faveur de la démocratie " <sup>70</sup>. Le chef de l'Etat et le ministère ne pourraient être, en vertu de la constitution, " que le bras du grand corps dont la chambre élective sera la tête. Le ministère ne sera pas le ministère du roi mais il sera le ministère de cette chambre " <sup>71</sup>. Dans cette optique de la supériorité parlementaire, la religion du souverain n'est finalement qu'une question secondaire ; un roi catholique serait " un simple fonctionnaire catholique ", impuissant à satisfaire les désirs des catholiques si " le parlement, vrai souverain, était philosophiquement intolérant " <sup>72</sup>.

S'il parle d'un parlement, d'une chambre, c'est parce qu'à son avis, le sénat ne diffère guère de la chambre des représentants. Il regrette que le sénat soit issu des mêmes collèges électoraux. Il souhaite le voir jouer un rôle de contre-poids à l'autre chambre, mais cette vocation est contrariée par l'identité des caractères électifs des deux chambres <sup>73</sup>. En 1833, cependant, il exhorte les sénateurs à user de leurs droits constitutionnels, à veiller que ceux-ci soient respectés par le pouvoir. " Ils ne doivent point permettre à celui-ci d'afficher l'assurance présomptueuse qu'une loi sera infailliblement acceptée par le sénat, par cela seul qu'elle a

---

70. *Courrier*..., 18/01/1834, p. 3 col. 2.

71. *Courrier*..., 09/12/1830, p. 3 col. 1.

72. *Courrier*..., 01/05/1831, p. 4 col. 2.

73. *Courrier*..., 09/12/1830, p. 3 col. 2.

reçu l'approbation de la Chambre des représentants <sup>74</sup>.

A l'opposé du *Courrier de la Meuse*, l'*Espoir* interprète la constitution dans un sens démocratique. Loin d'en redouter des conséquences trop en faveur des libertés, le journal progressiste insiste sur l'origine populaire du texte (la révolution) et sur les droits et libertés qu'il consacre. Il souhaite que la Belgique ne soit soumise à la domination d'aucun parti mais, " qu'elle ne soit soumise qu'à la constitution qui seule peut assurer son bien-être, sa prospérité et la paix " <sup>75</sup>, car, de toutes les constitutions existantes, elle est la plus libérale et la meilleure. Et ceci parce qu'elle reconnaît la liberté de l'individu, de la presse, des cultes, d'enseignement et d'association <sup>76</sup>. Contrairement au *Courrier de la Meuse*, l'*Espoir* exalte le caractère populaire de la souveraineté : " c'est de la nation qu'émanent tous les pouvoirs, la volonté de la nation est dans la législation " <sup>77</sup>. Il constate, lui aussi, le rôle limité de la royauté " qui n'est plus qu'un organe " de la volonté populaire, mais il s'en réjouit et ne réclame pas de renforcement de l'exécutif. Le gouvernement, selon la lecture que l'*Espoir* fait de la constitution, est chargé uniquement de la répression des délits <sup>78</sup>.

Ce sont dans les rapports entre constitution et révolution que le quotidien progressiste va le plus loin et, c'est par là qu'il montre le mieux son profond attachement au pacte fondamental. Il avoue sa préférence théorique pour la " doctrine du mouvement " <sup>79</sup>, selon lui

---

74. *Courrier*...., 20/03/1833, p. 3 col. 2.

75. *Espoir*, 10/07/1836, p. 2 col. 1.

76. *Espoir*, 30/09,01/10/1837, p. 1 col. 3.

77. *Espoir*, id.

78. *Espoir*, id.

79. Sur la doctrine du mouvement, v. chap. "Que sont les journaux consultés?" p.136. Le mouvement eut aussi son parti sous la monarchie de Juillet. Ce parti, sans vouloir la république, pensait qu'il fallait faire droit dans une plus juste mesure aux revendications populaires. Ses chefs étaient La Fayette, Laffite, O. Barrot et, il s'opposait au " parti de la Résistance " (C. Périer, Guizot).

l'expression la plus naturelle de la tendance du progrès, mais il lui oppose la réalité de la Belgique de 1836, Belgique fondée sur une constitution démocratique, de sorte que " *le principe et le fait du progrès sont dans la Constitution* ". Dès lors, les émeutes, et, à plus forte raison, les révolutions, sont moins justifiables en Belgique qu'ailleurs, conviction renforcée par la possibilité illimitée de réviser la constitution. Il est nécessaire, ici, d'éclairer cette prise de position par le contexte : l'*Espoir*, soucieux des intérêts populaires, se doit de donner son avis sur les meetings animés par J. Kats<sup>80</sup>. Aux meneurs de ces réunions qui ont un " *goût avoué pour les hommes et les choses de Quatre-Vingt-Treize* "<sup>81</sup>, l'*Espoir* répond qu'il existe des droits consacrés par la constitution : celle-ci, en cas de désaccord entre le pouvoir et l'opinion du pays, permet " *l'appel au bon droit, à la justice, à la réforme électorale par la presse, le pétitionnement et les associations* "<sup>82</sup>. Dès qu'il existe une constitution aussi libérale que la belge, les émeutes, les secousses révolutionnaires ne peuvent provenir que de l'ignorance des classes populaires, ignorance " *des moyens que (...) confère la constitution de faire parvenir au plus haut pouvoir de l'Etat leurs plaintes et leurs légitimes réclamations* "<sup>83</sup>.

Cet attachement à la constitution implique évidemment des problèmes d'interprétation du texte (point qui sera vu plus loin) et d'application des droits qu'il consacre. A propos de l'application, l'*Espoir*, même s'il

---

80. v. chap. "L'Industrialisation", p. 84 note 182.

81. *Espoir*, 07/12/1836, p. 2 col. 2.

82. *Espoir*, 21/09/1836, p. 2 col. 3.

83. *Espoir*, 06/12/1836, p. 2 col. 2.

n'approuve ni le contenu ni la forme des meetings bruxellois, défend néanmoins avec force le droit d'association. Le même trait a été souligné à propos de la liberté de la presse et peut être considéré comme une idée-force du quotidien progressiste : quel que soit l'exercice, l'application d'un droit, celui-ci demeure sacré.

Avant le 21 juillet 1831, date de sa conversion au régime belge, le *Journal de Liège* n'intervient pas dans la discussion concernant le travail des constituants. Il faut interpréter ce silence par l'hostilité au nouvel Etat, mais aussi parce que, jusqu'à la montée de Léopold sur le trône, l'existence d'une Belgique indépendante est loin d'être définitivement acquise. Un mois après son ralliement, durant la campagne électorale d'août 1831, le *Journal de Liège* rappelle que les intérêts matériels doivent être satisfaits en premier lieu. A l'adresse des défenseurs des intérêts moraux, nombre très restreint à ses yeux, il exalte la constitution qui est " la plus libérale du monde " <sup>84</sup> et qui devrait les satisfaire. C'est le caractère de stabilité qui est mis en avant dans la forme de la monarchie constitutionnelle. Il estime que ce que les peuples demandent, ce ne sont pas des essais nouveaux, mais, " une liberté égale pour tous, un ordre de choses stable dans lequel personne ne soit au-dessus de la loi, c'est-à-dire la monarchie constitutionnelle " <sup>85</sup>. En même temps, il affirme que la monarchie constitutionnelle est la forme qui convient le mieux à l'industrie <sup>86</sup>.

Citant à nouveau la France en exemple, le *Journal de Liège* préconise le maintien d'une pairie héréditaire,

---

84. *J.d.Lg.*, 19/08/1831, p. 3 col. 2.

85. *J.d.Lg.*, 6,7/05/1833, p. 3 col. 3.

86. *J.d.Lg.*, 16,17/03/1835, p. 2 col. 2.

placée entre la puissance exécutive et la chambre des députés ; ce troisième pouvoir aurait " un égal intérêt à ce que l'autorité du roi soit respectée et à ce que les droits du peuple ne soient jamais méconnus " <sup>87</sup>. Ce modèle des trois pouvoirs est validé par l'expérience ; le rôle de la pairie sera, en plus de la représentation de ses intérêts propres, d'empêcher un retour au roi qui gouverne seul <sup>88</sup>, c'est-à-dire à la monarchie absolue, et de combattre les tentations qu'une chambre unique aurait de supprimer l'exécutif <sup>89</sup>, c'est-à-dire à une forme rappelant la Convention.

C'est l'aristocratie qui doit composer cette pairie. Cette position étonne de la part d'un journal qui part souvent en guerre contre l'aristocratie, au nom des classes actives <sup>90</sup>. Il estime en effet que " cette puissance existe, dès lors il faut qu'elle ait une place dans les institutions. Si vous ne lui donnez pas sa part d'influence légale, elle n'en conservera pas moins son influence propre, mais elle l'exercera d'une manière illégale " <sup>91</sup>. A propos de la Belgique, le *Journal de Liège* regrette, tout comme le *Courrier de la Meuse*, que le sénat et la chambre soient issus du même corps électoral ; il préfère parler de " deux sections d'une même chambre " <sup>92</sup>. A son avis, les deux chambres législatives ne doivent pas différer uniquement par le lieu de leurs séances <sup>93</sup>. En fait, si le *Journal de Liège* réserve une place à l'aristocratie dans les institutions, c'est parce que, par le biais de

---

87. *J.d.Lg.*, 30/07/1831, p. 3 col. 2.

88. *J.d.Lg.*, id. ; v.a. 05/03/1835, p. 2 col. 1.

89. *J.d.Lg.*, 30/07/1831, p. 3 col. 2.

90. v. chap. " Industrialisation " p. 55 ss.

91. *J.d.Lg.*, 30/07/1831, p. 3 col. 2.

92. *J.d.Lg.*, id.

93. *J.d.Lg.*, 16/05/1836, p. 2 col. 2.

ces institutions, elle pourra s'unir à la grande industrie pour résister à " l'ultra libéralisme ". C'est une tendance qu'il observe en 1836 en France : là, face aux novateurs, " il se forme une imposante aristocratie, la seule maintenant possible en France : celle du haut commerce et de la grande propriété ". Ainsi, tout en étant une préfiguration du " parti de l'ordre ", cette union révèle un trait caractéristique " d'un gouvernement constitutionnel régulier ", à savoir " la prépondérance alternative du principe démocratique et de l'élément conservateur " <sup>94</sup>.

Les trois journaux interprètent donc de différentes façons la constitution et les institutions qu'elle met en place. Ils sont conscients de ces possibilités d'interprétation, et ceci constitue leur principal reproche adressé à l'oeuvre du Congrès National. Le *Courrier de la Meuse* se méfie du sens que certains pourraient donner à quelques articles. Il évoque la Loi Fondamentale de 1815 qui, elle aussi, reconnaissait le libre exercice de la religion catholique. Il admet cependant que, " la constitution belge est à la vérité plus claire, plus expresse, sur les principaux articles de nos libertés publiques que ne l'était la loi fondamentale. " <sup>95</sup>. Mais il recommande souvent la vigilance aux catholiques. L'*Espoir* regrette que les droits communs ne soient pas formulés assez nettement " pour devenir obligatoires dans toutes leurs conséquences " <sup>96</sup>. Le *Journal de Liège*, décrivant un dialogue fictif entre deux catholiques, reproche aussi les possibilités d'interprétation. Il fait dire à un des deux interlocuteurs, à propos de l'article 17 de la constitution <sup>97</sup> :

---

94. *J.d.Lg.*, 16/05/1836, p. 2 col. 2.

95. *Courrier*..., 30/09,01/10/1833, p. 3 col. 1.

96. *Espoir*, 30/09,01/10/1837, p. 1 col. 3.

97. Article 17 : l'enseignement est libre ; toute mesure préventive est interdite...

" Il s'agit d'en interpréter convenablement les articles par des lois particulières " <sup>98</sup>. Les lois vont donc acquérir une grande importance, et ceci renvoie au problème de la composition des chambres législatives, point qui sera abordé au paragraphe consacré à la réforme électorale.

En ce qui concerne les rapports entre l'Eglise et l'Etat, les critiques du *Journal de Liège* et du *Courrier de la Meuse* envers la constitution vont dans la même direction, mais en sens contraire. Les deux quotidiens reprochent aux constituants d'avoir placé ces deux puissances en position de simple coexistence, jouissant d'une liberté égale, mais de n'avoir pas réglé leurs rapports. Le *Journal de Liège* réclame la reconnaissance par le clergé de la suprématie du pouvoir civil <sup>99</sup>. Le *Courrier de la Meuse*, pour sa part, regrette " l'indifférence absolue " dont ont fait preuve les constituants en matière de culte et de religion <sup>100</sup>. S'il accepte la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il refuse que cette séparation soit un principe, " c'est-à-dire une vérité immuable et toujours nécessaire à l'existence de l'ordre social " <sup>101</sup>, il s'agit d'un fait.

#### D) Les institutions communales

Le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* vont défendre les points de vue les plus opposés sur la commune. Le premier est partisan de la centralisation, le second de l'autonomie communale. L'*Espoir*, qui n'existe

---

98. *J.d.Lg.*, 09/05/1832, p. 2 col. 1.

99. *J.d.Lg.*, 13/11/1834, p. 2 col. 3.

100. *Courrier*..., 01/05/1831, p. 4 col. 2.

101. *Courrier*..., 31/05/1833, p. 2 col. 2.

pas encore au moment de la discussion sur la loi communale <sup>102</sup>, consacre peu d'articles à ce sujet mais il est proche du *Journal de Liège* lorsqu'il prend parti en faveur de l'autonomie communale et qu'il réclame l'élection directe des bourgmestres <sup>103</sup>.

Le quotidien catholique attire l'attention sur les dangers d'une décentralisation trop rapide et trop complète. A trop disperser le pouvoir, on risque de rompre l'unité " qui est la forme essentielle de toutes les monarchies " et on s'expose à tomber dans l'anarchie <sup>104</sup>. Toutefois, le remède puissant contre l'anarchie, déjà évoqué à d'autres reprises, est l'esprit religieux des Belges. Ici encore la comparaison entre Belges et Français tourne au désavantage des derniers : en France, la centralisation est réellement nécessaire puisqu'elle permet d'éviter " l'anarchie fédérale " <sup>105</sup>. En Belgique, par contre, on pourrait plus qu'ailleurs se passer de la direction du pouvoir central, du fait du caractère belge <sup>106</sup>. C'est encore l'élément religieux qui interdit une autre comparaison. Le *Courrier de la Meuse* réfute un argument des défenseurs de l'autonomie communale, argument selon lequel l'exemple des communes belges du Moyen Age est une preuve qu'on peut laisser les communes très indépendantes. Le *Courrier de la Meuse* voit entre les deux époques une situation radicalement différente. Au Moyen Age, la société reposait sur un fondement solide, " une sorte de feu élémentaire " : les croyances religieuses. L'unité

---

102. 02/04/1833 : Rogier, ministre de l'Intérieur, présente son projet de loi. Renvoi pour avis à différentes autorités. Discussion à la chambre en juin, juillet 1834.

103. *Espoir*, 13/02/1836, p. 3 col. 1.

104. *Courrier*, 13/06/1832, p. 3 col. 2.

105. *Courrier*, 14/03/1834, p. 3 col. 1.

106. *Courrier*, 13/06/1832, p. 3 col. 2.

existait dans les esprits. Au XIXe siècle, " les garanties ont été considérablement affaiblies par les ravages de l'esprit moderne " <sup>107</sup>.

Par ailleurs, il invite à distinguer l'action politique qui " paraît devoir rester toute entière dans les mains des pouvoirs centralisés " et l'action administrative " qui pourrait être plus aisément divisée ". Rien n'empêche par exemple que la commune puisse disposer de ses fonds, avec toutefois une restriction : " jusqu'à une certaine limite fixée par la loi " <sup>108</sup>. Cette distinction implique que, dans l'action politique, un délégué du pouvoir central se trouve dans chaque commune afin de veiller au respect des décisions de l'autorité supérieure <sup>109</sup>. Le *Courrier de la Meuse* se déclare favorable au droit pour le Roi de nommer le bourgmestre en dehors du conseil communal : il y aura là un mélange de démocratie (élection du conseil) et de monarchie (choix libre du Roi), que le journal catholique approuve <sup>110</sup>.

Inversément, le *Journal de Liège* défend l'autonomie communale. Selon lui, " le mal essentiel de la centralisation réside en ce qu'elle transfère hors des communes la gestion de leurs intérêts, la décision des affaires qui la regardent " <sup>111</sup>. Les mandataires communaux sont proches de leurs administrés, leur responsabilité est " grande, immédiate, instantanée ", tandis que celle des ministres " se perd dans la distance qui les sépare de la commune à laquelle ils ont porté préjudice " <sup>112</sup>.

---

107. *Courrier*..., 12/02/1836, p. 2 col. 2.

108. *Courrier*..., 14/03/1834, p. 3 col. 1.

109. *Courrier*..., id.

110. *Courrier*..., 12/07/1834, p. 2 col. 2.

111. *J.d.Lg.*, 19/10/1833, p. 2 col. 2.

112. *J.d.Lg.*, id.

Il ne prétend pas présenter l'opinion exclusive du *Journal de Liège*, mais celle des libéraux en général lorsqu'il réclame l'élection par les citoyens des échevins et conseillers communaux, ainsi que le choix par le Roi du bourgmestre parmi les élus du peuple <sup>113</sup>.

Cette défense de l'autonomie communale révèle aussi, de la part du *Journal de Liège*, un attachement aux villes, corollaire à une méfiance envers la campagne. En ville se trouvent " *des hommes de tous les états, continuellement en contact entre eux, sous l'influence réciproque de leurs intérêts, de leurs idées* ", alors que les habitants des campagnes, n'ayant pas de relations hors de leur village, sont " *sans connaissance des intérêts généraux* " <sup>114</sup>. Cette méfiance vis-à-vis des populations rurales, auxquelles le *Journal de Liège* reproche leur subordination aux curés <sup>115</sup>, guide aussi sa conviction d'une nécessaire réforme électorale, et lui fait considérer les élections communales comme " *l'acte le plus important de notre vie politique* " <sup>116</sup> ; ceci surtout dans les quatre grandes villes du pays. Peu avant les élections du 14 juillet 1836, il insiste à nouveau sur l'importance de la commune qui, seule, " *survit aux révolutions, (...) seule, elle demeure debout quand des bouleversements viennent renverser l'Etat* " <sup>117</sup>. Quelques jours avant ces élections communales, il les compare à la prise de la Bastille : " *le 14 juillet est un anniversaire remarquable et de bon augure. C'est celui de la prise de la Bastille. Et nous aussi, nous avons notre Bastille à pren-*

---

113. *J.d.Lg.*, 24/04/1835, p. 1 col. 3.

114. *J.d.Lg.*, 11/01/1833, p. 3 col. 2.

115. *J.d.Lg.*, id.

116. *J.d.Lg.*, 29/04/1836, p. 2 col. 2.

117. *J.d.Lg.*, 07/04/1836, p. 2 col. 2.

dre n°118.

E) La Réforme électorale 119

L'importance, en régime représentatif, de ceux qui fabriquent les lois et, les rapports villes - campagne, vont alimenter les arguments de la querelle autour de la réforme électorale. Cette querelle portera principalement sur deux points, étant chacun facteur de division. En premier lieu celui qui pose le problème de la sous-représentation des populations urbaines au sein des chambres législatives ; point qui oppose les libéraux aux catholiques. Deuxièmement, le contenu à donner à une réforme électorale, qui concerne la contraction ou l'extension du corps électoral. Ce point va diviser les libéraux en progressistes et en doctrinaires, ces derniers se trouvant ici plus proches des catholiques. Le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* s'opposent à l'admission au vote des capacitaires, mais pour des raisons différentes. Selon le *Courrier de la Meuse*, une telle admission ouvrirait la porte au suffrage universel qu'il considère comme " la plus dangereuse application de l'utopie la plus anti-sociale " <sup>120</sup>. Il estime en effet que " l'égalité politique absolue " ne sera jamais qu'une chimère <sup>121</sup>. Le quotidien doctrinaire, pour sa part, refuse l'admission des capacitaires au droit de vote au nom de leur influence sur la société. Selon lui, " l'intelligence a son mode d'action qui lui est propre ", son impact est immense, il s'exerce

---

118. *J.d.Lg.*, 08/07/1836, p. 2 col. 2.

119. Sur la réforme électorale, v. WITTE E., *The Urban petitioning campaigns of 1837 - 38 and early 1841*, in *Belgische Tijdschrift voor nieuwste Geschiedenis*, III, 1972, pp. 385 - 404.

120. *Courrier...*, 10/07/1835, p. 2 col. 3.

121. *Courrier...*, 08/03/1837, p. 2 col. 2.

par l'enseignement, les chaires, les journaux, les livres <sup>122</sup>. Les deux journaux refusent que ce soit la capacité seule qui donne le droit d'être électeur, et estiment que le cens est une condition nécessaire. C'est le *Courrier de la Meuse* qui vante le plus le système censitaire. Le cens est une preuve de la propriété et celle-ci doit rester la base du système d'élection. Etre propriétaire, c'est être intéressé par l'ordre, tandis que la capacité ne suppose pas cet amour de maintien de l'ordre. C'est même parmi les capacitaires, constate le *Courrier de la Meuse*, que l'on trouve le plus d'hommes qui rêvent de bouleversements <sup>123</sup>. Cette croyance au lien entre propriété et amour de l'ordre est l'argumentation principale du *Courrier de la Meuse* en faveur du régime existant <sup>124</sup>. Le quotidien doctrinaire est aussi d'avis qu'il convient de maintenir la garantie du cens <sup>125</sup>.

A l'inverse, le quotidien progressiste stigmatise la seule condition du cens. Il attire l'attention des lecteurs sur l'importance des élections en régime représentatif : ce sont elles qui peuvent amener une vraie représentation de tous les intérêts <sup>126</sup>. Le système du cens est absurde <sup>127</sup>, il porte une atteinte grave au principe de l'égalité civile <sup>128</sup>. Lorsque le Congrès National adopta cette base unique dans la loi électorale de 1831, il fit un pas rétrograde, puisque, pour les élections au Congrès

---

122. *J.d.Lg.*, 12/12/1835, p. 3 col. 1.

123. *Courrier*..., 16/12/1835, p. 2 col. 3.

124. *Courrier*..., 26/07/1835, p. 2 col. 2 ; 16/12/1835, p. 2 col. 3 ; 12/08/1836, p. 2 col. 2 ; 08/03/1837, p. 2 col. 3 ; 18/03/1837, p. 1 col. 3.

125. *J.d.Lg.*, 12/12/1835, p. 3 col. 1.

126. *Espoir*, 11, 12/07/1836, p. 3 col. 1 ; 11/09/1836, p. 2 col. 1.

127. *Espoir*, 08/11/1839, p. 3 col. 3.

128. *Espoir*, 19/12/1836, p. 3 col. 3.

National, les capacitaires avaient été admis <sup>129</sup>. L'*Espoir* souhaite que l'admission au corps électoral soit fonction de trois bases : le cens, la capacité et la population. Par capacité, il n'entend pas exclusivement les professions intellectuelles, mais il y inclut les professions nouvelles : " Nous ne voyons pas pourquoi un bon ou même un mauvais charpentier ne pourrait être électeur aussi probe et aussi sagace qu'un mauvais ou qu'un bon médecin " <sup>130</sup>. Le temps est arrivé, pense-t-il, où le peuple doit être admis à la gestion des affaires <sup>131</sup>. Cet agrandissement du corps électoral est loin d'être une action anti-sociale, comme le croit le *Courrier de la Meuse*. L'*Espoir* en parle au contraire comme une oeuvre de " régénération sociale " <sup>132</sup>, d'une " nécessité sociale " <sup>133</sup>. La réforme électorale ne sera pas un facteur de désordre et d'anarchie ainsi que le croit la feuille catholique : elle sera éminemment favorable à l'ordre social, selon l'*Espoir*, car " le meilleur moyen de maintenir le gouvernement et l'ordre social est d'intéresser le plus grand nombre possible de citoyens aux affaires publiques " <sup>134</sup>. On retrouve ici les rapports entre constitution et révolution évoqués plus haut : la réforme électorale est " l'inévitable développement " de l'article 6 de la constitution qui pose le principe de l'égalité des Belges devant la loi <sup>135</sup>. Il n'y a, selon l'*Espoir*, " que les classes réduites à l'ilotisme qui poussent aux révolutions " <sup>136</sup>.

---

129. *Espoir*, 07/03/1838, p. 3 col. 1.

130. *Espoir*, 09/03/1837, p. 2 col. 2.

131. *Espoir*, 11/03/1838, p. 2 col. 2.

132. *Espoir*, 02/05/1837, p. 2 col. 1.

133. *Espoir*, 10/04/1839, p. 3 col. 1.

134. *Espoir*, 27/07/1836, p. 2 col. 1 ; v.a. 10/05/1837, p. 2 col. 2.

135. *Espoir*, 28/02/1837, p. 2 col. 3.

136. *Espoir*, 27/07/1836, p. 2 col. 1.

Tout en étant très " avancé " dans sa revendication d'une réforme électorale, l'*Espoir* ne prône pas le suffrage universel. Il désire " l'admission graduée des moindres censitaires " <sup>137</sup>. Il insiste sur le caractère graduel de la mesure : " parce que les secousses trop vives compromettent la sûreté sociale (...) ; il n'appartient qu'à une poignée d'anarchistes de vouloir une émancipation radicale du peuple, sans gradation aucune " <sup>138</sup>. Plus précisément et plus immédiatement, il réclame pour les électeurs communaux le droit de participer à l'élection des chambres législatives <sup>139</sup>.

Si le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* s'entendent sur la nécessité du cens, ils sont en conflit dès qu'il s'agit de la question du cens différentiel entre campagnes et villes. Le *Journal de Liège* réclame un cens égal pour tous, au nom de la justice et de la raison <sup>140</sup>. Il veut la suppression des " bourgs-pourris " <sup>141</sup> et il attribue l'échec libéral aux élections du 11 juin 1839 à la différence du cens exigé <sup>142</sup>.

En 1835, lorsque les réformistes commencent à manifester leur opinion, le *Courrier de la Meuse* leur oppose une fin de non-recevoir : la question est inopportune. Les meilleures lois sont celles qui durent le plus longtemps. Or, celle qui règle les affaires électorales existe depuis quatre ans seulement. De plus, le

---

137. *Espoir*, 24/01/1837, p. 3 col. 1.

138. *Espoir*, id.

139. *Espoir*, 09/03/1837, p. 2 col. 2. Par exemple, une telle mesure aurait eu pour effet de faire passer le nombre d'électeurs généraux de la Ville de Liège de 892 à 1408 en 1837 ; de 862 à 1445 en 1838, cfr. Tableaux dans CORDEWIENER A., *Organisation politique et milieux de presse...*, p. 31.

140. *J.d.Lg.*, 14/02/1837, p. 2 col. 2.

141. *J.d.Lg.*, 04/12/1835, p. 2 col. 2.

142. *J.d.Lg.*, 12/06/1839, p. 2 col. 2.

*Courrier de la Meuse* demande s'il est raisonnable de " faire pencher encore la balance dans le sens démocratique " <sup>143</sup>. Au fur et à mesure que l'idée de réforme fait des progrès, le quotidien catholique affine les arguments de son opposition, et cette défense prend la forme d'une protection des communes rurales contre les prétentions urbaines. Il ne pense pas, qu'en matière électorale, les villes soient soumises aux choix des villages ; il veut minimiser le rôle de " l'aristocratie territoriale " tant décrié par les libéraux ; au contraire, dans le cas d'une égalité de cens entre villes et campagnes, il y aurait, prévoit le *Courrier de la Meuse*, émergence d'une autre aristocratie, " celle de la fabrique et du haut fourneau " <sup>144</sup>. Il reconnaît que, " les villes ont plus de lumières que les campagnes ", qu'elles ont plus de science, mais il ne croit pas qu'elles aient plus de sens politique. En matière électorale, " les lumières acquises par une haute instruction sont bien moins nécessaires que l'intelligence pratique, le sens moral ". Or, aux yeux du quotidien catholique, les intérêts moraux sont mieux compris à la campagne qu'à la ville <sup>145</sup>. Par ailleurs, à ceux qui estiment le pays faussement représenté aux chambres, il rappelle le poids de l'agriculture dans l'économie du pays, " malgré les merveilleux accroissements des arts industriels " <sup>146</sup>. Les villes, d'autre part, possèdent déjà en matière politique deux avantages importants sur les campagnes : là se trouve la presse, et c'est là que se déroulent les élections <sup>147</sup>.

Il y a aussi, de la part du *Courrier de la Meuse*,

---

143. *Courrier*.... 12/05/1835, p. 2 col. 2.

144. *Courrier*.... 16/12/1835, p. 2 col. 3.

145. *Courrier*.... 12/08/1836, p. 2 col. 2 ; v.a. 21/09/1837, p. 2 col. 1.

146. *Courrier*.... 12/08/1836, p. 2 col. 2.

147. *Courrier*.... 14/03/1837, p. 2 col. 2.

un appel à la tendance modérée du libéralisme qui fait le jeu des dangereux novateurs en appelant de ses vœux la réforme électorale. Il rappelle qu'il existe aussi une bourgeoisie rurale qui, comme celle des villes, possède " les conditions d'intelligence, d'instruction et d'amour de l'ordre " <sup>148</sup>. Enfin, fidèle à l'idée de la propriété comme garantie de l'ordre, le quotidien catholique pense qu'une personne payant vingt florins en ville est rarement propriétaire, tandis qu'à la campagne une telle imposition indique presque toujours la propriété <sup>149</sup>.

Enfin, il faut souligner que la réforme réclamée par le *Journal de Liège* aboutirait à une contraction du corps électoral. Ce qu'il souhaite, " c'est moins une réduction du cens que l'égalité entre les villes et les campagnes ". Il s'agirait donc pour lui d'établir l'égalité par le haut, puisqu'il préconise un cens uniforme de cinquante francs <sup>150</sup>. On voit quelle différence fondamentale existe dans le contenu que veulent donner à cette réforme libéraux progressistes et libéraux conservateurs.

Le *Courrier de la Meuse* défend l'indépendance nationale mais juge la constitution trop démocratique. Ses conseils tendent à contrebalancer cette orientation.

Le *Journal de Liège*, réunioniste jusqu'en juillet 1831, se rallie dès cette date au nouvel Etat et fait pencher de plus en plus son action vers l'anticléricalisme.

L'*Espoir* déclare sa fidélité aux institutions bel-

---

148. *Courrier...*, 24/05/1837, p. 2 col. 2.

149. *Courrier...*, 18, 19/03/1837, p. 1 col. 3.

150. *J.d.Lg.*, 10/10/1939, p. 2 col. 1.

ges lors de sa création, en décembre 1835. Il exalte la constitution, oeuvre de progrès, issue d'une révolution populaire.

Le *Courrier de la Meuse* s'oppose à toute réforme électorale. Le *Journal de Liège* en réclame une, mais dans une optique pro-urbaine et anti-démocratique. Au contraire, l'*Espoir* appuie la réforme dans le sens d'une extension du corps électoral.

CHAPITRE V

LA RELIGION ET LA SOCIÉTÉ

L'extrême sensibilité religieuse du *Courrier de la Meuse* l'incite à voir dans la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle " la plus importante de toutes les révolutions de l'époque moderne " <sup>1</sup>. Son résultat a été de rompre l'unité européenne, unité fondée sur la civilisation chrétienne. L'Europe se trouva divisée en " un nombre infini de parcelles isolées " <sup>1</sup>. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, lui aussi, malmena non seulement la royauté, mais surtout la religion. Il eut pour aboutissement logique la révolution de 1789, " la plus grande catastrophe de notre âge " <sup>2</sup>. Derrière ces deux poussées anti-unitaires, le *Courrier de la Meuse* désigne un coupable dont le travail de sape doit être combattu par la foi catholique : le criticisme <sup>3</sup>.

Le criticisme fut l'agent le plus actif de la Réforme : Luther n'aurait été qu'un " schismatique obscur ", s'il n'avait été suivi par l'école critique. Quant à 1789 et les maux qui ont suivi, il faut les attribuer aux écrits destructeurs des écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, écrivains dont le trait saillant fut l'esprit critique <sup>4</sup>. Il y a, à l'intérieur des colonnes du quotidien catholique, une conviction très fréquemment formulée : la société est en état de perturbation, de " fermentation " et de désordre <sup>5</sup>. La cause première de cet état est l'absence d'unité religieuse. D'autres causes ajoutent à cet effet déplorable : l'industrialisme, le philosophisme, le discrédit de l'autorité. C'est toutefois l'absence de vigueur des sentiments religieux qui demeure la cause première et profonde. Ceci con-

---

1. *Courrier...*, 02/08/1833, p. 3 col. 2.

2. *Courrier...*, id.

3. *Courrier...*, id. "Criticisme" : ici au sens philosophique donné par le dictionnaire Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1971, 7 tomes : " Doctrine fondée sur la critique de la valeur de la connaissance ".

4. *Courrier...*, id.

5. *Courrier...*, 19/04/1833, p. 3 col. 1 ; 24/10/1832, p. 3 col. 2.

tribue à mieux mettre en relief l'importance de la religion comme fondement de la société. Ce qui manque à cette société, c'est " l'assimilation de toutes les volontés, c'est une croyance sociale qui relie les intelligences, (...) c'est la religion " <sup>6</sup>. L'existence d'une société est indissociable de la présence d'un principe religieux : " on n'a jamais vu jusqu'à présent de société politique sans principe religieux " <sup>7</sup>. La croyance en Dieu est la " première vertu sociale " <sup>8</sup> en même temps qu'elle constitue " le premier et principal moyen de corriger les masses " <sup>9</sup>. L'ordre, dans l'esprit du rédacteur catholique, est assimilé à la vérité, celle-ci s'identifiant à la religion <sup>10</sup>. La religion, les moeurs et la société sont si étroitement liées qu'aucune des trois ne peut exister sans l'autre <sup>11</sup>. En fait, écrit le *Courrier de la Meuse*, la religion, c'est la société car " ces deux mots, sous quelque rapport qu'on les considère, sont absolument identiques " <sup>12</sup>. Or, la société belge n'est-elle pas toute imprégnée de religion catholique ? C'est ce que veut démontrer le quotidien en insistant sur la puissance des catholiques belges qui sont en mesure de s'imposer par le nombre, par l'influence du clergé, par les doctrines, et par l'aide de Dieu <sup>13</sup>. Cette imprégnation de la religion dans la so-

- 
6. *Courrier*..., 19/04/1833, p. 3 col. 1.
  7. *Courrier*..., 04/05/1833, p. 3 col. 1.
  8. *Courrier*..., 17,18/12/1832, p. 3 col. 2.
  9. *Courrier*..., id.
  10. *Courrier*..., 05/06/1833, p. 3 col. 1.
  11. *Courrier*..., 4,5/03/1837, p. 2 col. 2.
  12. *Courrier*..., 22/12/1832, p. 2 col. 2. — Pour l'aspect de la religion qui imprègne la société, outre les articles signalés plus haut, voir *Courrier*..., 12/12/1830, p. 3 col. 2 ; 16/09/1831, p. 3 col. 1 ; 30/09/1831, p. 3 col. 1 ; 06/06/1832, p. 2 col. 2 ; 15/12/1832, p. 2 col. 2 ; 04/05/1833, p. 3 col. 1 ; 20/06/1833, p. 2 col. 1 ; 10/08/1833, p. 3 col. 1 ; 05/08/1835, p. 3 col. 2 ; 4,5/03/1837, p. 2 col. 2.
  13. *Courrier*..., 22/12/1830, p. 3 col. 1.

ciété belge va justifier le rôle joué par le clergé catholique, rôle allant bien au delà du domaine strictement spirituel. Une fonction d'unification sociale est dévolue à la religion catholique, unification que ne peuvent opérer, isolés, ni l'industrialisme " avec ses machines et ses fourneaux " ni la science naturelle " avec ses télescopes et ses compas " ni la philosophie rationnelle " avec ses millions de systèmes et son fatalisme repoussant " ni enfin le constitutionnalisme " avec son équerre et son niveau " <sup>14</sup>. Le *Courrier de la Meuse* évoque ici quatre forces dont la montée s'est réalisée en concurrence avec la religion. Non sans ironie, elles sont qualifiées de " gloire et orgueil de notre âge " <sup>15</sup>. Soucieux de ne pas leur tourner le dos, il propose une alliance de ces quatre forces avec la religion. L'alliance avec l'industrialisme a été évoquée au cours du chapitre sur l'industrialisation ; dans son aspect réparateur, elle se concrétise surtout par la charité. L'alliance avec le constitutionnalisme est réalisé en pratique dans le cadre du nouvel Etat belge. Quant à l'alliance avec le philosophisme, elle est rendue possible par le fait que ce dernier tire la sagesse de la vérité. Or, " le Dieu des catholiques est vérité " <sup>16</sup>. L'accord entre la science et la religion mérite un approfondissement. Leur relation fut au centre d'âpres conflits depuis des siècles ; l'actualité de cette question sera affirmée avec éclat lors de l'ouverture de l'Université catholique en 1834. Le *Courrier de la Meuse* définit ses priorités en estimant que " l'ignorance avec la religion vaut mille fois mieux que la science sans religion ", bien que la situation idéale soit une science

---

14. *Courrier...*, 27/12/1832, p. 2 col. 2.

15. *Courrier...*, 04/01/1833, p. 3 col. 1.

16. *Courrier...*, id.

unie à la religion <sup>17</sup>. Il s'applique à démontrer que la religion n'est pas obligatoirement l'ennemie des sciences. Il constate un divorce historique, mais explique précisément la création de l'Université catholique par une volonté de réconciliation <sup>18</sup>. Il arrive au coeur de la question lorsque, posant le principe de l'immutabilité de la doctrine, il juge néanmoins que les théories scientifiques peuvent se développer sous son influence. A cet effet, il délimite le champ de la recherche : " *le catholicisme nous dit : Dieu a parlé, croyez à sa parole et respectez la ; mais (...) j'abandonne à votre libre examen, à vos discussions, à vos doutes, toutes les questions qui ne sont point définies par la révélation ou par le pouvoir qui a mission de l'interpréter* " <sup>19</sup>. L'objet des recherches est " *le monde extérieur et ses phénomènes* " <sup>20</sup>. Il est important de souligner les termes " libre-examen ", " discussion " et " doute ", appliqués au travail des chercheurs. Plus précisément, l'Eglise accorde à la science la liberté de " *creuser les entrailles de la terre, scruter les profondeurs de l'océan, ou s'élever jusqu'au ciel pour lire sur le front des astres* " <sup>21</sup>. Ainsi circonscrite, l'alliance entre la science et la religion peut se réaliser ; elle produira de grands résultats : " *Que le génie de nos docteurs et de nos savants devienne catholique et la science*

---

17. *Courrier...*, 17/12/1832, p. 3 col. 2.

18. *Courrier...*, 26/02/1834, p. 1 col. 2. Cet article s'attache à démontrer que les premières académies et universités étaient l'ouvrage des catholiques : " *Les établissements ont été peu à peu détournés de leur destination primitive. La plupart, loin de servir la religion et de lui prêter l'appui des sciences et des lumières, lui sont devenues contraires et ont contribué à propager un enseignement tout humain, une science entièrement indépendante de la religion* ". Ici, il décrit plus le divorce qu'il ne l'explique.

19. *Courrier...*, 19/03/1834, p. 3 col. 2.

20. *Courrier...*, id.

21. *Courrier...*, id.

*fera de grands, de rapides et d'utiles progrès* "22.

Il faut noter une fonction sociale importante assignée au clergé et à la religion, non seulement par le *Courrier de la Meuse*, mais aussi par les deux journaux libéraux. Ce point de contact essentiel entre les trois journaux concerne le discours d'ordre de la religion. Le *Courrier de la Meuse* estime que la religion rend le travail moins pénible, car il le sanctifie. De plus, la religion "épure les pensées de l'artisan, l'ennoblit à ses propres yeux, le rend content de sa position"23. Le *Journal de Liège*, pourtant prompt à dénoncer les débordements temporels du clergé, dévoile que le libéralisme "sait que les croyances religieuses sont favorables à l'ordre"24. Il se réjouit de la présence de catholiques n'ayant pour préoccupation que la religion, et qui "n'approuvent que des idées l'ordre, de subordination, d'obéissance aux lois et aux autorités légales"25. Les appréciations de ce rôle social de la religion, émises par l'*Espoir*, vont dans le même sens26. A l'opposé de sa consœur doctrinaire, le quotidien progressiste souhaite qu'une direction religieuse soit donnée à l'enseignement primaire. Cette orientation ne pourrait donner que "des fruits salutaires pour l'ordre public et le repos de la société"27.

Imprégnant de la sorte la société de son influence, la religion doit-elle rester étrangère aux affaires du pouvoir civil et de son organisation ? Le *Courrier de la*

---

22. *Courrier...*, 04/01/1833, p. 3 col. 1.

23. *Courrier...*, 22/04/1839, p. 3 col. 2.

24. *J.d.Lg.*, 13/01/1836, p. 2 col. 1.

25. *J.d.Lg.*, 22/06/1838, p. 2 col. 1 ; v.a. 23/04/1838, p. 1 col. 1.

26. *Espoir*, 11/03/1838, p. 2 col. 2.

27. *Espoir*, 12/01/1837, p. 3 col. 2 ; v.a. 14/05/1839, p. 1 col. 1.

*Meuse* répond par la négative, tandis que les deux quotidiens libéraux soutiennent qu'elle doit se confiner dans ses attributions spirituelles. Voici un point de rupture qui marquera profondément le caractère de la vie politique belge. Le clergé, aux yeux du *Courrier de la Meuse*, possède des droits politiques car " *maintes affaires temporelles touchent par elles mêmes au spirituel* ", prenant en exemple les questions se rattachant au mariage et à l'enseignement <sup>28</sup>. Un deuxième motif le conforte dans cette idée et lui permet de mettre à nouveau en cause les institutions démocratiques <sup>29</sup>. Le clergé peut-il rester neutre, se demande-t-il, soumis à des institutions qui permettent des changements de ministère ? " *Quand il est évident pour lui que la moindre négligence de la part des catholiques peut introduire une majorité libérale et (...)* <sup>30</sup> *peut nous donner une législation hostile à la religion ?* " Ainsi, ici, c'est l'insécurité immanente au régime démocratique qui justifie le rôle politique du clergé.

Des deux quotidiens libéraux, c'est le *Journal de Liège* qui attaque avec le plus de virulence le rôle temporel du clergé. Il dénonce ses privilèges électoral (puissance des campagnes), gouvernemental et scolaire, ceci sans vouloir porter atteinte aux croyances religieuses <sup>31</sup>. Il reproche au clergé belge sa soumission à la " *sentence de Rome* " <sup>32</sup>. Il invoque la constitution qui consacre la Séparation complète du spirituel et du temporel, en sorte que " *les ministres du culte doivent s'abstenir plus que partout ailleurs de prendre part à la politique* " <sup>33</sup>. Il

---

28. *Courrier...*, 10/08/1833, p. 3 col. 1.

29. v. chap. " Organisation du pouvoir ", p.107 ss.

30. *Courrier...*, 30/09,01/10/1833, p. 3 col. 1.

31. *J.d.Lg.*, 12/12/1835, p. 3 col. 1.

32. *J.d.Lg.*, 10,11/03/1838, p. 1 col. 2.

33. *J.d.Lg.*, 07/12/1832, p. 3 col. 1.

critique en termes sévères la lettre pastorale de Monseigneur Van Bommel, écrite en 1833 et prenant position en faveur des candidats catholiques lors des élections. Il prend alors l'Évangile à témoin qui, nulle part, n'enseigne aux apôtres de se mêler aux luttes politiques<sup>34</sup>. La religion, à ses yeux, doit se satisfaire de son règne sur les consciences<sup>35</sup>. Du reste, il faut rappeler ici la vigoureuse critique adressée aux catholiques pour leur rôle durant la révolution<sup>36</sup>.

L'*Espoir* s'irrite des critiques épiscopales de 1837 contre la philanthropie franc-maçonne et stigmatise la tentation qu'ont certains prêtres de " *descendre de l'autel pour se mêler aux intérêts temporels et trahir ses devoirs envers Dieu et envers les hommes* "<sup>37</sup>.

Dans l'image que le *Courrier de la Meuse* donne de la société, la composante catholique occupe une place primordiale : la religion catholique doit constituer la base de la société. Les deux quotidiens libéraux, tout en louant le rôle d'ordre du clergé, s'insurgent contre ses débordements sur la scène politique.

---

34. *J.d.Lg.*, 29/05/1833, p. 1 col. 2.

35. *J.d.Lg.*, 15/06/1833, p. 3 col. 1.

36. *J.d.Lg.*, 06/09/1832, p. 2 col. 3 ; 09/09/1832, p. 2 col. 2 ; 21/09/1832, p. 2 col. 3 ; 22/09/1832, p. 2 col. 2 ; 27/07/1832, p. 3 col. 2 ; 19/01/1833, p. 2 col. 3.

37. *Espoir*, 17/01/1838, p. 3 col. 1.

CHAPITRE VI

QUE SONT LES JOURNAUX CONSULTES ?

Dans ce chapitre, nous tenterons de mieux dégager le profil de chacun des quotidiens dépouillés, c'est-à-dire d'expliquer la nature du libéralisme du *Journal de Liège*, du conservatisme du *Courrier de la Meuse* et du progressisme de l'*Espoir*.

a) La Résistance, le progrès, le mouvement

Le vocabulaire de la monarchie de Juillet a assuré le succès de deux termes opposés, démarquant des théories et des hommes : le mouvement et la résistance <sup>1</sup>. Le *Courrier de la Meuse* et, plus encore, le *Journal de Liège* usent abondamment de cette terminologie. Ils l'appliquent à la vie intérieure française, là où elle est née, mais aussi à la situation de la Belgique. Tous les deux repoussent ces deux extrêmes et s'en servent pour définir le progrès. Mais, est-ce à dire qu'ils les définissent de la même manière ? L'*Espoir*, pour sa part, se dit proche par nature du mouvement, qu'il assimile au progrès <sup>2</sup>. Le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* placent le progrès entre la résistance et le mouvement. La notion de progrès est définie le plus souvent par référence aux deux autres termes, par la négation et le refus de ce qu'ils impliquent. Selon le *Courrier de la Meuse*, le mouvement est essentiellement négatif, car contraire à l'ordre et sou-

---

1. MATORE G., *Le Vocabulaire et la société sous Louis-Philippe*, Genève, Droz, 1951, p. 36.  
2. *Espoir*, 07/12/1836, p. 2 col. 2.

cieux d'un bouleversement total des institutions de la société. Ses instruments d'action sont l'agitation et la destruction. Son but, la démocratie, conduira au désordre. Jamais le quotidien catholique n'envisage ce que veulent construire les hommes du mouvement ; c'est l'identification du mouvement au désordre qui l'empêche d'aller plus loin<sup>3</sup>. Le *Journal de Liège* stigmatise surtout dans le mouvement son goût pour la rapidité et la précipitation. Les hommes du mouvement sont " *pressés d'arriver au but qu'ils ne voient que d'une manière confuse* "<sup>4</sup>. Inversément, la résistance, selon le *Courrier de la Meuse*, " *veut refuser à la société le droit de perfectionner ses institutions et ses moeurs* ". Or, pense-t-il, " *on ne peut arrêter le développement des idées libérales* "<sup>5</sup>. Pour le quotidien doctrinaire, la résistance signifie retour à l'âge des privilèges. Dans l'organisation politique, elle se traduit par la monarchie de droit divin qui mène au despotisme, tandis que le mouvement suppose la souveraineté du peuple, celle-ci conduisant à l'anarchie<sup>6</sup>. Les deux termes se nourrissent chacun l'un de l'autre ; c'est ce que souligne le *Journal de Liège* : lorsque la société est stationnaire, les risques de révolution augmentent. Inversément, une révolution débouchera sur un pouvoir fort ceci d'autant plus certainement que la révolution sera plus radicale<sup>7</sup>.

Ayant ainsi défini les deux termes, le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège* situent la notion du progrès. Par une métamorphose géométrique, le progrès

---

3. *Courrier...*, 22/06/1832, p. 3 col. 1 ; 23/10/1833, p. 2 col. 1.

4. *J.d.Lg.*, 16/02/1831, p. 2 col. 1.

5. *Courrier...*, 22/06/1832, p. 3 col. 1.

6. *J.d.Lg.*, id.

7. *J.d.Lg.*, 25/12/1833, p. 2 col. 1.

entend occuper le milieu de la ligne résistance - mouvement. Il devient ainsi assimilé au juste-milieu. C'est un juste-milieu ouvert aux influences des deux extrêmes : au mouvement, il emprunte l'idée d'évolution, et à la résistance, la notion de conservation. Ce que traduit parfaitement la conciliation de la liberté et de l'ordre. Le progrès est ainsi force de changements sans jamais être source de bouleversements. Pour le *Courrier de la Meuse*, le progrès " c'est le véritable milieu " <sup>8</sup> et, pour le *Journal de Liège*, le juste-milieu, c'est " tenir la balance égale entre les partis, laisser à chacun la liberté d'agir tant que ses actes ne compromettent pas le repos public " <sup>9</sup>. La double face ordre - liberté est ici clairement exprimée.

Ensuite, le progrès acquiert un contenu propre, une définition positive, quoique vague encore. Pour le *Courrier de la Meuse*, il est " le développement sagement calculé de tous les principes sociaux que le temps et la perversité de l'homme n'ont pas encore détruits " <sup>10</sup>. Il s'appuie toujours sur l'expérience <sup>11</sup> et rejette les théories absolues qui n'existent pas en matière politique <sup>12</sup>. Les insuffisances d'une telle définition sont visibles : de quel type de développement s'agit-il ?, par qui sera-t-il " sagement calculé " ?, que sont les principes sociaux ? Le *Journal de Liège* est plus précis dans sa définition positive du progrès : celui-ci " introduit dans les lois ce que le temps a introduit dans les moeurs ; il consacre par les institutions ce que l'esprit public,

---

8. *Courrier...*, 22/06/1832, p. 3 col. 2.

9. *J.d.Lg.*, 09/10/1832, p. 6 col. 1 - Un texte du *J.d.Lg.* définissant le progrès est repris à l'Annexe I.

10. *Courrier...*, id.

11. *Courrier...*, id.

12. *Courrier...*, 17/01/1834, p. 3 col. 2.

les besoins moraux et matériels réclament <sup>13</sup>. Il est indissociablement lié à l'essor de la production et à la prépondérance des intérêts matériels. Il est l'apanage de l'immense classe des industriels <sup>14</sup>. Ceux-ci ont à combattre sur leur droite les classes oisives incarnant la résistance et, sur leur gauche, les ardents novateurs du mouvement qui réclament la réforme agraire <sup>15</sup>.

Pour l'organe doctrinaire, le progrès est également associé à l'action lente du temps. C'est celui-ci qui façonne les moeurs d'une société. Les lois doivent refléter les moeurs, mais ne jamais les devancer. On ne peut " accomoder forcément à nos moeurs ce qui peut convenir à nos arrières-neveux " <sup>16</sup>. L'erreur de " nos pères " en 1789 fut de vouloir aller trop vite et de vouloir imposer de grandes réformes qui n'étaient pas encore acquises au niveau des moeurs <sup>17</sup>. " Pour qu'une révolution soit durable, il faut qu'elle se fasse dans les esprits avant de se formuler dans les institutions " <sup>18</sup>. L'union intime du temps et du progrès recommande des démarches empiriques, des mesures graduelles et sélectives. Il en est de même dans le domaine de l'économie où le libre-échange ne pourra être acquis d'un seul coup. " On ne fait pas un pays de toutes pièces, on le prend tel qu'il est " <sup>19</sup>.

---

13. J.d.Lg., 16/02/1831, p. 2 col. 1.

14. v. Chap. " L'Industrialisation ".

15. J.d.Lg., 16/02/1831, p. 2 col. 1 ; 23/11/1833, p. 3 col. 1.

16. J.d.Lg., 16/02/1831, p. 2 col. 3.

17. J.d.Lg., 01/01/1834, p. 2 col. 2.

18. J.d.Lg., 15/11/1833, p. 2 col. 1.

19. J.d.Lg., 02/01/1837, p. 2 col. 3 ; v.a. 11/08/1834, p. 3 col. 2 ; 24/10/1834, p. 2 col. 2 ; 25/10/1833, p. 2 col. 2 ; 02/01/1837, p. 2 col. 3.

Enfin, troisième condition essentielle pour la réalisation du progrès selon le *Journal de Liège* : l'instruction. Ici encore, le vrai progrès se démarque nettement du mouvement. Celui-ci voudrait adapter ses théories à une société largement instruite : c'est dire s'il devance les moeurs de son temps<sup>20</sup>. La découverte de l'imprimerie est conçue comme un immense progrès car elle a multiplié les canaux propres à diffuser l'instruction<sup>21</sup>. Il faut cependant souligner l'importante réserve qu'émet le *Journal de Liège* à propos de l'instruction et du progrès. Il demande en effet : " *Quel progrès y aurait-il à retirer le monopole de l'instruction des mains d'un gouvernement pour le remettre aux mains d'un parti ?* "<sup>22</sup>. Cette remarque s'adresse aux succès remportés par les catholiques au lendemain de l'indépendance en matière d'enseignement. Elle montre combien, malgré les précisions apportées, la notion de progrès demeure vague et sujette à fluctuations.

b) Le *Journal de Liège* et la monarchie de Juillet

Le *Journal de Liège* exalte la monarchie de Juillet, précisément parce que la France, sous ce régime, est gouvernée par le principe directeur du progrès. La monarchie de Juillet est " *le plus bel édifice social qu'ait jamais construit la main des hommes* "<sup>23</sup>. Il parle d'un " principe de Juillet ", principe impérissable à ses yeux, parce qu'il représente " *la résistance de la légalité contre l'arbitraire, du droit contre la force, de la loyauté contre la parjure* "<sup>24</sup>. Les industriels sont au pouvoir, tout est :

---

20. *J.d.Lg.*, 05/03/1831, p. 3 col. 1.

21. *J.d.Lg.*, 26/03/1834, p. 2 col. 2.

22. *J.d.Lg.*, 24/10/1834, p. 2 col. 2.

23. *J.d.Lg.*, 23/11/1832, p. 3 col. 2.

24. *J.d.Lg.*, 5,6/03/1832, p. 2 col. 2.

fait pour eux <sup>25</sup>. Il détermine ce qu'il estime constituer les assises sociales du régime : l'armée, la garde nationale, les électeurs, les boutiquiers et la petite propriété. Contre elle, la monarchie de Juillet a " *les publicistes profonds qui ne possèdent rien* " et la grande propriété. Ces deux éléments ne pèsent pas d'un poids très lourd dans les destinées de la France, car la petite propriété " *intéresse environ 19 millions de Français et le chiffre augmente tous les jours* " <sup>26</sup>. L'oeuvre institutionnelle de Louis-Philippe est vantée : il a assuré le trône des tempêtes en exécutant la Charte. " *Une garde nationale, des administrations communales, des conseils généraux de département, une chambre des députés se composent de citoyens librement élus conformément à la loi dont ils tirent aussi leur mandat* " <sup>27</sup>. Malgré la fidélité proclamée depuis juillet 1831 à l'Etat belge, une forte attirance vers la France et son régime demeure.

c) L'orléanisme du Journal de Liège

A titre d'hypothèse, on peut faire figurer le quotidien doctrinaire au rang de représentant de l'orléanisme. L'hypothèse se vérifie avant tout par la sympathie profonde que lui inspire le " principe de Juillet " et par sa francophilie en général. Ensuite, on constate une étroite concordance des traits principaux qui constituent

---

25. *J.d.Lg.*, 15/11/1832, p. 3 col. 1.

26. *J.d.Lg.*, 13/07/1834, p. 2 col. 2.

27. *J.d.Lg.*, 17/10/1835, p. 2 col. 2.

l'idéologie orléaniste <sup>28</sup> et des thèmes défendus par le journal liégeois.

- Il n'adhère pas au principe de la monarchie de droit divin.
- Il accepte le rôle du roi, mais veut aussi insister sur celui du parlement.
- La religion catholique ne peut constituer la religion officielle.
- Il accepte la révolution française ( exaltation des oeuvres de " nos pères " ), mais il veut en stabiliser les acquis.
- Les appels au " juste-milieu " sont fréquents.
- La double face ordre - liberté ou conservatisme - démocratie est très souvent présente dans les textes <sup>29</sup>.
- Il défend une philosophie politique : le libéralisme. Un libéralisme d'où ne sont pas exclues les contradictions " classiques " <sup>30</sup>. Ainsi, il est deux contradictions qui reviennent souvent dans les textes du *Journal de Liège*. Premièrement, lorsqu'il écrit que la liberté suppose l'égalité, il n'applique cette supposition qu'en matière d'enseignement, c'est-à-dire là où les catholiques remportent de grands succès. Mais, il se garde d'appliquer cette supposition en matière électorale, par exemple. Deuxièmement, son anticléricalisme très marqué ne l'empêche pas de considérer l'Eglise comme une puis-

---

28. v. REMOND R., *La Droite en France, de 1815 à nos jours. Continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier-Montaigne, 1954, pp. 75 ss. ; TOUCHARD J., *Histoire des idées politiques*, T. II : *Du XVIIIe siècle à nos jours*, 2e éd., (Thémis), Paris, P.U.F., 1962, pp. 526 - 527 ; ZELDIN Th., op. cit., pp. 67 - 68, où il compare les différences fondamentales entre légitimistes et orléanistes.

29. v. particulièrement *J.d.Lg.*, 16/05/1836, p. 2 col. 2.

30. TOUCHARD J., op. cit., pp. 524 - 525.

sance d'ordre, et, à ce titre, de l'encourager.

- L'orléanisme au pouvoir, après 1830, a penché de plus en plus vers la droite pour consolider ses acquis et se maintenir au pouvoir. La même tendance se reflète dans le *Journal de Liège* : il approuve le durcissement du régime en France, après 1834 ; mais son glissement vers la droite se voit d'une autre façon. Vers 1830, il tend à mettre en évidence les conflits oisifs - actifs, et il se place du côté des actifs. Il est, selon la formule de Marx, représentatif de la " mission historique de la bourgeoisie ". Vers 1839-40, lorsque l'industrialisation a fait des progrès, et que, partant, les conflits sociaux opposent les ouvriers industrialisés à leurs patrons tendent à devenir plus nombreux, il se range résolument du côté des patrons. Il stigmatise les grèves, approuve leur répression.

d) Le Conservatisme du *Courrier de la Meuse*

Le quotidien catholique a été présenté par H.HAAG comme un organe " ultra-conservateur "<sup>31</sup>. Si le deuxième terme est admissible, le premier l'est beaucoup moins. Car le mot " ultra " évoque un courant de la droite post-révolutionnaire dont l'héritage sera en grande partie récupéré par les légitimistes après 1830<sup>32</sup>. Il est nécessaire de nuancer ce jugement et de montrer que, en bien des points, le *Courrier de la Meuse* fait preuve d'une certaine modernité. Par fidélité au juste-milieu, il tente de se tenir à égale distance des " ultras " et des " hommes avancés ". Concrètement, ce souci se traduit par le

---

31. HAAG H., *Les origines du catholicisme libéral en Belgique, 1789 - 1839*, Louvain, 1950.

32. REMOND R., op. cit., pp. 25 ss.

fait que le *Courrier de la Meuse* accepte un principe, puis tente d'en tempérer les conséquences extrêmes. Cette tendance sera renforcée après la publication de l'encyclique *MIRARI VOS* en 1832.

- Il admet la société industrielle à condition qu'elle ne soit pas exclusive de préoccupations morales. Dans cette optique, il attaque avec virulence les spéculateurs.
- Il accepte les institutions représentatives, mais insiste sur le rôle de l'exécutif.
- Il accepte la liberté de presse, mais il combat avec acharnement la " presse licencieuse ".
- Il fait appel à la raison dans ses démonstrations<sup>33</sup>, tout en refusant de la considérer comme l'unique clef d'explication, et en stigmatisant les excès du rationalisme<sup>34</sup>. Sur ce point précis, il se détache très nettement de la pensée traditionnaliste<sup>35</sup>.

---

33. v. notamment *Courrier...*, 16,17/09/1833, p. 3 col. 2 ; 03/07/1833, p. 3 col. 2.

34. *Courrier...*, 05/07/1833, p. 3 col. 2 : " Ce n'est pas (...) que la raison doive être chassée comme une usurpatrice du vaste champ des études philosophiques (...). Mais tandis que le criticisme, pour l'égarer et la perdre, en fait le principe du vrai (...). Nous la maintenons à sa véritable place, en la considérant comme le récipient de la parole et comme l'instrument actif des jugements que nous formons en conformité avec les sublimes révélations du Ciel et les traditions du monde ".

35. v. préface de J. Lacroix, in DENIEL R., *Une image de la famille et de la société sous la Restauration*, (coll. L'Evolution de la vie sociale), Paris, Ed. Ouvrières, 1965, p. 17 : " Partout et toujours, le traditionnalisme oppose à l'autorité de l'évidence, l'évidence de l'autorité, à l'autorité de la raison, la raison de l'autorité ".

A côté de ces traits libéraux, demeurent des traits typiquement traditionnalistes<sup>36</sup> : le refus des théories abstraites, le goût pour l'expérience, la tradition, le goût de l'ordre, la croyance en l'inégalité éternelle.

e) Le Progressisme de l'Espoir

A. CORDEWIENER constate que l'Espoir fait preuve de modération dans son progressisme<sup>37</sup>. Il faut rappeler qu'il s'oppose au contenu socialisant des meetings bruxellois. Il prend position contre la " communauté des biens " qu'il assimile à " l'abolition de toute espèce de liberté personnelle "<sup>38</sup>. Il refuse d'être désigné sous le vocable " radical "<sup>39</sup>. Enfin, parmi les thèmes développés par A. BARTELS dans le *Débat social* en 1844-45, on n'en décèle que quelques uns dans les colonnes du quotidien liégeois<sup>40</sup>.

---

36. TOUCHARD J., op. cit., pp. 542 ss.

37. CORDEWIENER A., *Etude de la presse ...*, p. 78.

38. *Espoir*, 20/04/1837, p. 3 col. 1.

39. *Espoir*, 22/06/1836, p. 2.

40. cfr. DEMOULIN R., *De la presse radicale aux premiers organes ouvriers (1830 - 1849)*, in *La Presse ouvrière 1819 - 1850, Bibliothèque de la Révolution de 1848*, t. XXIII, 1966, p. 198 - A. BARTELS écrit dans le *Débat social* du 11/08/1844 au 27/04/1845 une longue série d'articles. Les traits que l'on retrouve dans l'Espoir sont : critique sévère de l'économie : tendance accentuée à la faveur de la crise de 1838-39 ; l'Espoir devient de plus en plus virulent à l'égard des " loups-cerviers de la finance " ; opposition au communisme. Les traits que l'on ne retrouve pas : Bartels est un adversaire de la libre concurrence, il prône une socialisation de l'industrie, un atelier national, la nationalisation du commerce extérieur, un impôt unique, une assurance obligatoire couvrant les risques d'accident, la maladie et la vieillesse.

Par contre, à côté de cet aspect modéré, il y a, dans l'*Espoir*, l'exaltation du peuple, que l'on ne retrouve dans aucun des deux autres journaux. Le quotidien avoue sa sympathie à son égard, rappelle son rôle déterminant pendant la révolution : "*C'est de ses mains qu'est sortie la nationalité belge ; c'est le peuple qui a cimenté de son sang la première pierre de notre indépendance*"<sup>41</sup>. Au moment de la crise de 1838-39, ouverte par l'éventuelle perte d'une partie du Limbourg et du Luxembourg, l'*Espoir* fait appel au peuple : "*c'est sur le peuple que la Belgique doit fonder maintenant son statut*"<sup>42</sup>. Mais, il n'explique pas de quelle manière le peuple doit s'opposer au morcellement.

La constitution de 1831 lui semble être le cadre tout tracé dans lequel pourront s'épanouir les libertés et les tendances égalitaires. Son attachement au pacte fondamental atteste son appartenance à la famille libérale. Son souci que le texte soit appliqué dans le sens le plus démocratique (notamment par la réforme électorale, qu'il veut extensive) le range dans le libéralisme " de gauche ".

---

41. *Espoir*, 01/03/1839, p. 1 col. 4 ; v.a. 11/09/1838, p. 2 col. 1.

42. *Espoir*, 01/03/1839, id.

## CONCLUSIONS

Au terme de cette étude, nous découvrons, présentées par les journaux, trois images assez différentes d'une même société. En effet, certains traits sont volontairement grossis, d'autres à peine esquissés ; certaines composantes sont éclairées d'une lumière plus forte et d'autres laissées dans l'ombre.

En guise de point d'or du tableau donné par le *Journal de Liège*, se trouvent les industriels conduisant ou devant conduire une société animée par la force des intérêts matériels. Il y a aussi, projetée d'une lumière vive, la puissance écrasante du clergé au sein de la société. Mais, loin de s'en réjouir, le quotidien doctrinaire appuie sur ce trait pour que le danger en ressorte mieux. Par contre, d'autres éléments sont occultés, par exemple les conditions d'existence des classes populaires en général, ouvrières en particulier.

Le trait catholique ressort aussi avec netteté de l'image projetée par le *Courrier de la Meuse*, mais ici dans une optique positive. Le quotidien s'en félicite et voudrait pouvoir présenter une image toute colorée de foi catholique. Ici, se sent la démocratie et l'anticléricalisme montants qui sont fortement éclairés mais c'est pour les dénoncer. Le sort des classes pauvres ne fait pas l'objet d'une attention spécifique sauf lorsqu'il permet d'affirmer la nécessité de la charité.

L'*Esperance*, par contre, se réjouit de l'avènement de la démocratie, l'encourage et insiste sur le rôle du peuple.

Nous vérifions ce qui a été écrit dans l'introduction à propos de la définition du mot image. Celle-ci est un mélange de réalité et de doctrine, d'observation et de souhaits. Le *Journal de Liège* par exemple observe la montée de l'industrie et, poussé par la force de son souhait, en grossit l'importance.

Au delà des profondes divergences entre le *Courrier de la Meuse* et le *Journal de Liège*, que l'on ne peut minimiser, il existe entre eux une communauté d'intérêts que révèle l'opposition à la poussée des tendances démocratiques. Dans un premier temps, le libéralisme du *Journal de Liège* combat les résurgences d'Ancien Régime ; dans un second temps, il s'oppose à la démocratie et rejoint objectivement le catholicisme conservateur. Le " parti de l'ordre " existe déjà dans les esprits avant de se concrétiser sous le poids de la menace commune. Ainsi se trouverait partiellement confirmée, la phrase de Th. VERHAEGEN qui, en 1847, affirmait que :  
" *L'opinion libérale (...) est beaucoup plus conservatrice que l'opinion cléricale* ".

ANNEXE I

Journal de Liège, mercredi 16/02/1831, p. 2 col. 1.

Titre de l'article : " Des industriels "

Objet : Définition du progrès.

(...)

Ce n'est en tout temps que lorsqu'on la provoque que l'industrie recourt à d'autres armes que les siennes. Une tranquille liberté est son premier besoin. Ennemie de la résistance elle ne s'accommode pas davantage du mouvement. C'est le progrès qui la caractérise, c'est la devise qui est écrite sur sa bannière. La résistance n'est que le mouvement rétrograde, c'est-à-dire l'acheminement aux restrictions, aux privilèges, le retour à ce que le temps a détruit, à ce dont l'industrie ne veut plus, parce qu'elle ne veut rien de ce qui la gêne. Le mouvement l'inquiète et l'entrave ; des gens pressés d'arriver à un but qu'ils ne voient que d'une manière confuse, et qui n'hésitent point à tout renverser pour y parvenir, sont pour elle un objet de terreur ; des appels aux passions, des exhortations fougueses adressées à la jeunesse, sont des moyens qu'elle réprouve et qu'elle repousse. La résistance se confond pour elle avec le droit divin, qui conduit au despotisme et le mouvement pour la souveraineté du peuple qui mène droit à l'anarchie. Le progrès est tout autre chose. Il introduit graduellement dans les lois ce que le temps a introduit dans les moeurs ; il consacre par les institutions ce que l'esprit public, les besoins moraux et matériels réclament, il rejette ce qui n'est plus que

surrané, ce que la vétusté nous indique comme n'étant plus à notre usage, mais il ne devance pas les époques, il ne s'élançait pas dans l'avenir pour accommoder forcément à nos moeurs ce qui ne peut convenir qu'à nos arrière-neveux ; si toutefois notre prévoyance s'étend jusque-là dans l'avenir, il ne résiste pas quand le moment est venu de marcher ; il ne se meut pas quand une halte est nécessaire pour le développement et la propagation des acquisitions qu'il a faites.

(...)

ANNEXE II

Journal de Liège, jeudi 04/06/1835, p. 3 col. 1.

Titre de l'article : " Caisses d'épargnes "

Objet : Intérêt porté aux caisses d'épargnes.

On parle du rétablissement des caisses d'épargnes qu'avait fondées la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale.

La Banque de Belgique en crée de nouvelles.

La Banque Liégeoise en a établi une qui depuis deux mois est en pleine activité.

Ce sont là des faits d'une importance majeure que nous nous plaisons à signaler.

Ces établissements ne donnent pas tous le même intérêt de l'argent qu'elles reçoivent en dépôt et le plus élevé est encore faible. Mais ce point est fort secondaire ; c'est le fait même du dépôt qui importe. L'ouvrier qui économise assez sur sa semaine pour porter le dimanche un petit pécule à la caisse d'épargnes, trouvera bien les moyens de le rendre plus tard très productif par son travail et son industrie. L'essentiel n'est même pas la ressource pécuniaire qu'il se ménage par la suite ; le plus grand avantage qu'il retire de son économie consiste dans dans les habitudes d'ordre qu'il contracte dès aujourd'hui, habitudes qui influent sur le sort de toute la famille. L'ouvrier qui met à la caisse d'épargnes ne va point au cabaret, il ne rentre pas chez lui en état d'ivresse, il ne bat pas sa femme et ses enfans, il ne manque pas ses journées, il se perfectionne dans son métier, il accroît son salaire.

Sa femme est bien vêtue, sa maison est tenue proprement, ses repas sont réguliers et sains, ses enfans entretenus avec soin, aimés et caressés, vont à l'école, et à l'exemple de leur père, deviennent de bons sujets.

Le jeune ouvrier qui, avant l'âge du mariage a su placer de l'argent en réserve, s'est de par cela même préparé à être bon mari et bon père, et si, lorsqu'il veut s'établir, il vient à sentir le besoin de reprendre ses épargnes, il possède plus que la somme déposée peu-à-peu, fruit de ses labeurs, il possède du crédit. L'épreuve est faite et nul ne craindra d'avancer le capital nécessaire à l'ouvrier laborieux, économe, rangé, de moeurs pures, qui offre comme garantie à son créancier une conduite irréprochable de plusieurs années.

Nous ne pensons (...) pas que les caisses d'épargnes soient l'unique moyen auquel on doive recourir pour répandre les bienfaits de la civilisation dans la classe ouvrière ; il en est d'un ordre plus élevé ; mais elles contribuent efficacement à faire atteindre le but qu'on se propose. On s'est surtout occupé chez nous de la fondation de ces utiles établissemens au moment où l'industrie perdait ses débouchés et se débattait dans une pénible agonie et néanmoins on a vu de nombreux dépôts s'effectuer, même aux époques les plus difficiles. C'est que les bons exemples sont contagieux, comme les mauvais.

(...)

Déjà, malgré les difficultés sans nombre, le travail reprend dans plusieurs de nos villes manufacturières, la nécessité a fait chercher et découvrir quelques marchés que l'on n'avait pas exploités jusqu'à cette heure et le commerce retrouve un commencement d'activité. Les caisses d'épargnes doivent s'en ressentir, les dépôts doivent devenir plus nombreux et plus considérables.

(...)

ANNEXE III

Journal de Liège, samedi 04/08/1832, p. 3 col. 2.

Titre de l'article : " Rapprochement - Industriels "

Objet : Importance des industriels.

S'il y avait autrefois une route à tracer, un pont à construire, c'était le château ou l'abbaye qui s'en chargeaient. Aujourd'hui, ce sont les industriels qui entreprennent les travaux, ce sont eux qui s'enrichissent à le faire, ce sont eux qui en profitent et qui les payent. (...) Le moment va venir où sur tout le reste on en pourra dire autant.

Les pauvres vivaient des aumônes du château et de l'abbaye ; ils vivent aujourd'hui par le travail. Au mendiant qui leur tendait la main, le gentilhomme et le moine donnaient une pièce de monnaie qui l'avilissait et le retenait dans ce malheureux et méprisable état ; au paresseux qui se montre à sa porte, l'industriel offre un marteau de forge, si de larges épaules et des mains nerveuses lui permettent de le manier ; une navette de tisserand, des ciseaux de tondeur, si des bras affaiblis par la misère sont incapables de se livrer à de plus durs travaux. Ici encore, tout est dans l'ordre et conforme à la nature des choses.

Les établissements d'instruction, les hospices, les fondations de quelque genre qu'elles fussent, devaient leur existence aux classes prépondérantes qui concentraient en elles seules les richesses et les lumières. Ces mêmes objets aujourd'hui regardent exclusivement les industriels. C'est à eux qu'il appartient d'établir et d'entretenir des collèges et des écoles ; de veiller à ce que les ma-

tières de l'enseignement répondent aux besoins qu'ils éprouvent (...) de faire en suite, disons-nous, qu'aucune notion utile n'y soit négligée.

Les hôpitaux doivent également être fondés par les industriels. Un hospice ne sera plus le refuge du pauvre qui n'a vécu que d'aumônes, mais le dernier et honorable asyle de l'homme laborieux, à qui des charges pesantes, la subsistance et l'éducation de sa famille n'ont laissé aucune épargne.

C'est au profit des industriels que la société se régularise ; le temps approche où ils seront portés à la tête des affaires ; industriels, scientifiques, propriétaires, fabricans, exploitans, ouvriers, tous trouveront leur place sans se faire saint-simoniens.

(...)

ANNEXE IV

Courrier de la Meuse, jeudi 03/05/1832, p. 3 col. 2.

Titre de l'article : " Economie politique : première conférence de Mr. De Coux - Discours d'introduction "

Objet : Origine de la prospérité économique selon l'opinion catholique.

C'est une grande et louable entreprise que de chercher à découvrir la véritable origine de la fortune publique et le remède propre à guérir la plaie hideuse du paupérisme moderne, qui s'étend comme un ulcère rongeur sur la surface de notre société dont il menace de dévorer bientôt la substance. Cette tâche, un philosophe catholique s'est chargé de l'accomplir, et tout nous fait espérer que le succès couronnera ses efforts. Du haut d'une tribune simple et modeste, il va dire le secret de la richesse à cette société française, si déchirée par les discordes civiles, si travaillée par tous les genres de fléaux, où de nombreuses populations enrôlées par la faim sous la noire bannière des tombeaux, se meuvent en demandant du travail ou la mort. Il veut expliquer l'énigme du bonheur, au milieu même de cette vaste cité, abyme profond, immense, où gémissent tant de malheureux, ville des larmes et du sombre désespoir, comme elle est le séjour du luxe, de l'opulence et des plaisirs. Qui n'écouterait avec intérêt l'apôtre de la fortune ?

Et cet homme, ne croyez pas qu'il ressemble aux docteurs officiels de nos Sociétés d'enseignement, à nos philosophes rêveurs, à nos rhéteurs bouffis dont le langage

est si scintillant et si radieux. Non. Il parle du coeur : son langage est simple et facile. Il y a de la foi dans son accent, et ses paroles sont pleines de l'onction qu'un principe divin entretient dans son âme. Lui aussi, il a été dans un autre temps le jouet des illusions qui vous bercent encore. Il l'avoue, avec toute l'ingénuité d'un enfant qui s'accuse : un moment, ses convictions chrétiennes furent ébranlées ; les enseignements catholiques de sa jeunesse furent effacés de son coeur, par le contact de l'erreur. Il crut aussi, comme vous le voyez peut-être, que la Religion du Christ, fille du Ciel, ne peut rien pour la prospérité de ce monde, et qu'elle impose la misère à la société, comme elle impose à l'homme le douloureux sacrifice de ses passions les plus chères. Mais de ses recherches profondes, de ses études consciencieuses, il a retiré une conviction toute contraire. Il a vu la chaîne mystérieuse qui unit la terre au Ciel. Il sait que c'est du sein de Dieu que découlent pour le monde tous les biens et tous les genres de prospérité, et à peine descendu de la hauteur de ses méditations, il se hâte de proclamer au milieu des hommes frivoles qui l'entourent, et comme résultat de ses travaux, cette vérité non encore annoncée au monde : que l'Unité catholique est la véritable source de la richesse moderne, et que la société peut encore être sauvée de la ruine qui la menace, par un prompt retour à ce principe fécond. (...)

Le but spécial de la science économique est l'investigation du phénomène de la richesse, de sa nature, de ses causes, des procédés qui la soutiennent ou la développent, et de son influence universelle. Dans cette première leçon, le nouvel économiste s'attache principalement à montrer que la supériorité incontestable de la richesse moderne sur la richesse ancienne est due toute entière à la force d'attraction du principe catholique,

qui, rapprochant les divers peuples et créant entre eux des rapports communs, parce qu'il leur imposait des croyances communes, ouvrit au commerce une voie plus large, et étendit, en le rendant plus facile, le système d'échange, base naturelle de la richesse publique et de la fortune privée. Ainsi, dès le début, il s'élève au-dessus des écrivains économistes qui tous jusqu'ici ont échoué devant ce problème historique, parce que ne remontant pas plus haut que l'industrialisme, ils sont obligés d'avouer leur ignorance, lorsqu'il s'agit d'assigner la véritable cause de son apparition dans le monde et de ses progrès immenses. Voyons rapidement la preuve de l'assertion du professeur catholique.

" Les premiers rudimens de l'économie politique remontent  
" à l'origine même de la famille. Avec celle-ci, naît  
" l'économie domestique, qui n'implique encore qu'une  
" civilisation patriarcale, et ne présuppose qu'une so-  
" ciabilité pour ainsi dire individuelle. " Puis vient  
l'économie nationale, lorsque la civilisation s'établissant de famille à famille donne naissance à la Cité, et crée, avec des besoins plus étendus, des intérêts plus larges et plus compliqués. Ainsi la science économique vient toujours à la suite de la civilisation et se développe avec elle. Elle s'arrête aussi en même temps qu'elle.

Le monde payen a vu l'économie dans ces deux premiers degrés ; mais il ne lui était pas donné de la faire parvenir au troisième, et nous chercherions en vain dans ses annales la moindre trace de l'économie politique, telle que nous la concevons aujourd'hui. En effet, elle suppose une civilisation de peuple à peuple, et des intérêts communs à plusieurs nations, et comment aurait pu établir cette communauté, lorsqu'elle était sans cesse repoussée par les croyances religieuses, par les moeurs et les ha-

bitudes civiles ? Pouvait-elle co-exister avec cette nationalité des cultes, espèce d'individualisme, qui isolait chaque peuple, interdisait comme un crime toute communication entre les intelligences ? Comment aurait pu s'opérer la fusion des sociétés partielles, dans l'absence des premières du droit des gens, lorsque, par la suite de ce premier vice organique du monde payen, la guerre et le pillage étaient l'unique instrument de la richesse, lorsque l'élément politique absorbait partout l'élément civilisateur ou religieux ? Ainsi, pour venir à l'application, " que pouvaient être le commerce et l'industrie, chez les Egyptiens qui se croyaient " souillés par la présence d'un étranger ; chez les Perses " qui avaient la navigation en horreur ; chez les Phéniciens et les Carthaginois eux-mêmes qui faisaient un " secret d'état de leurs connaissances géographiques ; " enfin chez tous les peuples payens qui usaient sans remords et sans miséricorde du droit du plus fort, chaque " fois que la victoire le leur avait donné ? " Puisque c'est un principe avoué que la science économique repose entièrement sur les progrès de la sociabilité, il faut bien qu'on reconnaisse qu'elle a dû partager toutes les imperfections de la civilisation payenne, et qu'elle n'a pu s'étendre au-delà des étroites limites dans lesquelles celle-ci était restreinte.

Voyons maintenant le catholicisme briser successivement toutes les barrières qui les tenaient captives l'une et l'autre, et leur donner un libre essor. Par lui, la nationalité disparaît avec son patriotisme mesquin et exclusif, pour être remplacée par l'Unité religieuse, qui fait de chaque chrétien un citoyen du monde. Tous les peuples ont un symbole commun, formule de croyance et charte d'union qui établit entr'eux une fraternité mystérieuse. Ils se reconnaissent tous au même signe ; ils ont le même étendard, et, quoique séparés par des obsta-

cles physiques, ayant leurs formes politiques particulières, ils sont tous membres de cette république véritablement une et indivisible qui surgit sur les ruines des monarchies anciennes. Le droit des gens naît de la foi commune : l'esclavage disparaît, à mesure que les temples payens s'écroulent, et lorsque le Dieu du Capitole tombe, renversé de son piédestal vermoulu, l'univers entier ne fait déjà plus qu'une seule famille, et la civilisation chrétienne marche à grands pas. Avec elle marche également la science économique, soutenue par le prosélytisme dont l'effet infailible est de rendre les peuples plus heureux, en établissant entre eux un fond commun de lumières, de vertus et de richesses. Dès les premiers siècles de notre ère, l'industrie dut au commerce chrétien un élan qu'elle n'avait point encore connu. Toutefois, c'est particulièrement au dixième que commença ce mouvement toujours progressif, qui aujourd'hui semble arrêté par une force invisible. A cette époque, nous voyons s'élever les villes libres de la Flandre et de l'Allemagne. Le commerce maritime enrichit les villes chrétiennes de la Méditerranée. Les régions que baigne l'Atlantique deviennent florissantes par la fabrication. Au commencement du 13e siècle, Saint-Louis pose dans ses établissemens le principe de la libre exportation. Plus tard la boussole est inventée ; les peuples chrétiens, grâce à la force expansive de leur foi, sont conduits par elle partout où il y a des hommes ; la navigation devient une science, et bientôt la mer est la grande route des nations. La lettre de change, et le crédit individuel, dont l'origine remonte plus haut, deviennent aussi, sous l'influence du catholicisme, de puissans moyens de communication et facilitent les relations commerciales. Enfin l'Amérique est découverte, et la société chrétienne arrive à un degré de prospérité que n'avait pas connu le monde payen.

Cette légère esquisse suffira sans doute pour donner une idée du tableau magnifique qu'a si habilement tracé l'économiste catholique, dont nous analysons les premières paroles. On ne lira pas avec moins d'intérêt ce qu'il dit de l'influence exercée sur la science industrielle par la réforme du 15<sup>me</sup> siècle et par la philosophie qui l'a remplacée. Il prouve que la richesse publique n'a point grandi par elles, mais malgré elles, et que la mécanique, seule découverte qu'elles puissent revendiquer avec quelque droit, est l'instrument le plus actif de la ruine et des malheurs du pauvre.

(...)

ANNEXE V

Courrier de la Meuse, jeudi 23/05/1833, p. 2 col. 2.

Sans titre.

Objet : La licence de la presse.

(...)

Cette licence est extrême, tout le monde en convient, et nous ne croyons pas que l'histoire fournisse des exemples d'un semblable désordre. Toute autorité foulée aux pieds, le chef de l'Etat nommément et personnellement traité de débauché, de vieux roué, d'adultère et d'assassin. Non, on ne vit jamais rien de pareil et la Belgique de 1833 est le seul coin du monde où de tels excès se commettent impunément.

(...)

Or ces excès peuvent-ils se concilier avec le repos, avec l'existence d'un état quelconque ? A cette question, beaucoup de personnes répondront qu'oui, et telle est en effet l'opinion générale. On pense communément aujourd'hui que la presse porte son remède avec elle et qu'il n'y a qu'à l'abandonner à elle-même et au bon sens du peuple.

(...)

Observons ce qui se passe sous nos yeux dans ce moment. Les écarts de la presse sont devenus intolérables. L'Etat attendra-t-il que l'expérience apprenne si ces écarts sont de nature à détruire enfin le pouvoir ? Peut-être est-ce son dessein ; nous avouons cependant que nous l'ignorons. Quelques poursuites ont été faites et sont demeurées sans effet. (...) Les tribunaux et la prison cesseront peut-être de faire justice de ce genre de dé-

lits, mais ne sera-ce pas à condition d'être remplacés par la cravache et les coups de bâtons, par l'épée et par le pistolet? Au moins, cela semble fort à craindre. Sans justice, la société n'existe pas ; et si le souverain ne punit pas ou est incapable de punir, il s'établit mille et mille tribunaux particuliers, où la même personne est juge et partie et exécuteur.

ANNEXE VI

Courrier de la Meuse, jeudi 21/09/1937, p. 2 col. 1.

Titre de l'article : " De l'industrie agricole "

Objet : Défense de l'agriculture.

Il y a lieu de s'étonner que l'agriculture soit encore de nos jours l'objet d'un dénigrement systématique et qu'il se trouve des écrivains assez peu sensés pour vouloir l'écarter absolument, dans le pays même où elle prospère le plus, de tout concours à l'accroissement du bien-être général. Cette aberration vient d'un défaut d'ensemble dans les vues et dans les idées, ou de préoccupations exclusives. (...) On ne remarque pas que l'agriculture est aussi une industrie et la terre une machine suivant l'expression de Ricardo, avec cette différence que les autres machines n'ont en elles-mêmes aucune énergie qui leur soit propre, tandis que celle-ci est douée d'une puissance active que l'homme ne fait que développer et étendre, sans la créer. On se laisse éblouir par les résultats brillants, et toujours variables de l'industrie manufacturière au point de voir dans cette industrie, l'unique source de la prospérité matérielle tandis qu'on a sous les yeux les preuves les plus frappantes des bienfaits que l'agriculture répand sur les populations qui s'y livrent avec intelligence ; (...) bon nombre d'hommes se laissent entraîner à des préventions du même genre et sont tentés de prendre l'agriculture en pitié, parce qu'elle ne donne immédiatement que des produits modestes et fixes, inférieurs, quant aux moyens de vivre qu'ils procurent, à ceux des autres industries. Cette tendance

peut devenir aussi funeste qu'elle est mal fondée en raison ; il importe de l'arrêter avant qu'elle soit devenue une opinion, une doctrine pratique.

La plupart des publicistes distingués, et ceux-là même qui ont contribué le plus à répandre la vie industrielle en Europe, se sont montrés les défenseurs de l'agriculture. Ils ont compris que la terre est, après tout, le grand réservoir où se trouvent les matières sur lesquelles s'exerce l'industrie et sans lesquelles celle-ci ne serait qu'une abstraction.

(...)

Nous ne finirions pas si nous voulions citer tous les témoignages favorables à l'industrie agricole ; nous en produirions surtout un grand nombre pour démontrer la prééminence de cette industrie sous le rapport de la morale, de la paix publique, de l'amélioration des classes inférieures et des progrès de la véritable civilisation en général. Mais, laissons de côté cette face si intéressante de la question, nous nous contenterons de demander s'il est une seule branche de l'industrie manufacturière à laquelle l'agriculture, bien développée dans un pays, ne puisse rendre les services les plus essentiels, soit en lui fournissant les matières premières dont elle a besoin, soit en contribuant à l'alimentation de nombreux ouvriers qu'elle emploie. Sans adopter le système qui faisait consister la plus grande somme de prospérité dans la plus grande concentration des capitaux, n'est-ce pas une fortune pour un peuple que de trouver dans le sol que la Providence lui a donné, et sans être obligé de recourir aux autres nations, toutes les ressources nécessaires pour nourrir le travail et les travailleurs ? Que de chances défavorables, que d'événements funestes peuvent déranger et même ruiner l'existence industrielle des pays qui ne possèdent point cet avantage !

(...)

Repoussons donc toutes les fausses théories par lesquelles on essaie de ruiner le goût de l'agriculture parmi nous. N'abandonnons point légèrement l'une de nos gloires nationales et la plus sûre de nos ressources.

ANNEXE VII

Espoir, vendredi 18/11/1836, p. 2 col. 2.

Titre de l'article : " Sociétés anonymes "

Objet : Prise de position contre la " Société des capitalistes réunis dans un but de mutualité industrielle ".

Les loups cerviers de la finance, après avoir épuisé tous les moyens d'exploiter les fonds publics, en s'enrichissant aux dépens des contribuables surchargés de taxes pour satisfaire aux intérêts et aux primes des emprunts contractés à titre onéreux par tous les gouvernements, ont fait, depuis un peu plus d'une année, irruption dans le domaine de l'industrie. Un vaste réseau de spéculation a été tendu sur le travail, et si, comme tout semble l'annoncer, ces spéculations continuent à être aussi lucratives pour les tripoteurs de primes, nul doute que tous les genres d'industrie n'y soient compris ; car puisque la mouture et la bière sont déjà exploités par des sociétés anonymes, qu'est-ce qui empêchera que la boulangerie et la boucherie n'aient aussi leurs sociétés anonymes, avec gérants et administrateurs à forts traitements ?

*Quant à la Société des capitalistes réunis dans un but de mutualité industrielle (...), son but, bien plus probablement, est de réaliser aux dépens des détenteurs définitifs de nouvelles actions, les bénéfices des taux auxquels on a fait élever fictivement le cours des actions des sociétés particulières des charbonnages, hauts fourneaux, fabriques de fer, (...) etc.*

(...)

Libre (...) aux capitalistes, propriétaires, rentiers, de croire à la possibilité d'un semblable succès, et de hasarder sur des espérances aussi fausses, tout ou partie de sa fortune.

(...)

Mais ce qui est intolérable, c'est le projet de dénaturer le but sacré des caisses d'épargne, par la création de vingt mille actions de 250 Frs pour les personnes qui ont déposé dans ces caisses : ainsi, après avoir attiré sur le terrain fangeux de la bourse la fortune du riche, on cherche à agioter et à gagner des primes sur le pécule du pauvre, pécule qui devrait servir aux besoins impérieux de sa vieillesse. On veut faire sortir les artisans, les ouvriers, les domestiques, des habitudes d'ordre et d'économie que la philanthropie s'était proposée par la création des caisses d'épargne ; on veut livrer cette classe honnête et laborieuse à la vie agitée de la spéculation, en lui faisant courir des chances dont on devrait éloigner l'idée de son esprit.

(...)

ANNEXE VIII

Espoir, vendredi 01/03/1839, p. 1 col. 4.

sans titre

Objet : Importance du peuple.

(...)

Si nous portons nos regards vers les sommités sociales, que voyons-nous ? Si nous les portons quelques degrés plus bas, que voyons-nous encore ? L'intérêt, toujours les actions des hommes subordonnées à un vil gain.

Mais où trouvons-nous le vrai désintéressement, la probité ? Chez le peuple, chez ces hommes toujours destinés à servir de marche-pied aux autres, à se voir victimes de leur générosité, de leur dévouement ; car ce sont toujours ceux qui se sont servi du peuple pour s'élever qui sont les premiers à le trahir. Combien d'exemples n'en avons-nous pas sous les yeux !

Les sympathies que nous avons toujours eues pour le peuple existent aujourd'hui en nous, plus fortes que jamais, à l'aspect de la profonde corruption qui ronge les classes élevées.

C'est sur le peuple que la Belgique doit fonder maintenant son espoir de salut ; c'est à sa force, c'est à son dévouement que nous remettons l'honneur du nom belge, nos futures destinées.

C'est de ses mains qu'est sortie la nationalité belge ; c'est le peuple qui a cimenté de son sang la première pierre de notre indépendance. Il doit maintenir intacte l'oeuvre qu'il a créée, il doit repousser la main qui voudrait y porter atteinte.

Mais les moyens que l'on a employés pour l'égarer, pour lui faire manquer à son devoir, seront impuissants ; car le peuple a un merveilleux instinct du bien et du mal ; du juste et de l'injuste.

(...)

Il sait que ceux qui demandent la paix à tout prix, n'agissent ainsi que parce qu'ils craignent que la résistance ne leur enlève une mince partie de leurs trésors, et qu'ils sacrifient l'intérêt de la nation entière à leurs intérêts privés.

Il sait que les craintes que ces hommes tentent d'exciter en lui ne sont pas réelles ; qu'au contraire, si l'on accepte le traité des XXIV articles, l'industrie, le commerce seront frappés de mort, et que lui, le peuple, restera sans travail.

(...)

Soyez en convaincu, peuple, les industriels que vous enrichissez de vos sueurs, lorsqu'ils vous invitent à rester calmes tandis que se consommera le plus grand acte d'iniquité que nation ait jamais eu à supporter, qu'ils vous menacent de vous laisser sans ouvrage, jouent une odieuse comédie. (...) Vous leur importez peu ! Vous êtes pour eux ce que le boeuf est pour le laboureur qui, sans lui, ne pourrait conduire sa charrue ni cultiver son champ.

Vous le savez, lorsqu'ils peuvent réduire votre salaire ils le font, sans s'inquiéter s'il est insuffisant à votre existence et à celle de votre famille.

(...)

Qu'on ne se méprenne point sur la portée de nos paroles ; parmi ces industriels avides et éhontés, nous n'entendons nullement comprendre ces hommes, qui ont acquis ce qu'ils possèdent à force de labeur et de probité, ces hommes qui forment les premiers éléments de la prospérité du pays, qui sont les amis et les soutiens de l'ouvrier, que nous

n'avons pas besoin de nommer, dont les noms sont sur  
les lèvres de tout le monde.

(...)

*B I B L I O G R A P H I E : Aperçu général*  
\*\*\*\*\*

- I) JOURNAUX
- II) BIBLIOGRAPHIES
- III) BIOGRAPHIES
- IV) GRANDES SYNTHESSES D'HISTOIRE GENERALE, AU PLAN  
INTERNATIONAL, NATIONAL OU REGIONAL.
- V) HISTOIRE DE LA PRESSE
- VI) HISTOIRE ECONOMIQUE
- VII) HISTOIRE POLITIQUE - HISTOIRE SOCIALE - DIVERS

I) JOURNAUX

*Courrier de la Meuse*, journal politique, littéraire et commercial, Liège, (1820 - 1840).

*L'Espoir*, journal de la province de Liège, Liège, (1835 - 1841).

*Journal de la Province de Liège*, depuis le 01/01/1833  
*Journal de Liège et de la Province*, politique, commercial et littéraire, Liège, (1764 - 1940).

II) BIBLIOGRAPHIES

a. Rétrospectives

PIRENNE H., *Bibliographie de l'histoire de Belgique. Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de Belgique jusqu'en 1914*, 3e éd., Bruxelles, M. Lamertin, 1931.

COSEMANS A. & HEYSE Th., *Contribution à la bibliographie dynastique et nationale*, Bruxelles, G. Van Kampenhout, 1954 - 1961, 4 t. en 11 vol.  
Tome I : *Partie générale*; tome II : *Règne de Léopold Ier (1831 - 1865)*.

GERIN P., *Bibliographie de l'histoire de Belgique (1789 - 21 juillet 1831)*. (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 15), Louvain - Paris, Nauwelaerts, 1960.

VERVAECK S., *Bibliographie de l'histoire de Belgique (1831 - 1865)*. (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 37), Louvain - Paris, Nauwelaerts, 1965.

b. Courantes

*Bulletin critique d'histoire de Belgique 1966* —, Gand, Séminaire d'histoire contemporaine de l'Université de Gand, 1967 —, sous la direction de DHONDT J.

*Revue belge de philologie et d'histoire*, Bruxelles, depuis 1922.

III) BIOGRAPHIES

*Biographie Nationale*, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, Bruxelles, H. Thiry-Van Buggenhoudt, Bruylant-Christophe, 1866 - 1944. Un *Supplément* paraît depuis 1956.

CAPITAINE U., *Nécrologie liégeoise 1851 - 1864*, 14 tomes, Liège, 1852 - 1869.

DE SEYN E., *Dictionnaire des écrivains belges*, 2 vol., Bruges, Excelsior, 1930 - 1931.

DHONDT J. & VERVAECK S., *Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique*, 2e éd., (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 13), Louvain - Paris, Nauwelaerts, 1961.

HANLET, *Publicistes et essayistes chrétiens en Belgique*, Liège - Paris, 1950.

LE ROY A., *Liber memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*, Liège, 1869.

MAGNETTE F., *Pierre Kersten, 1789 - 1865*, in *La Vie Wallonne*, t. XI, 1930 - 1931, Liège, Thone.

IV) GRANDES SYNTHÈSES D'HISTOIRE GÉNÉRALE

Au plan international, national ou régional.

Peuples et Civilisations, sous la direction de Louis HALPHEN et Philippe SAGNAC, puis André AIMARD, Paris, P.U.F., depuis 1926.

Tome XV : PONTEIL F., L'Éveil des nationalités et le mouvement libéral, 1815 - 1848, 2e éd., 1968.

Clio - Introduction aux études historiques, Paris, P.U.F., depuis 1934.  
Tome IX/1 : PROZ J., GENET L. & VIDALENC J., L'Époque contemporaine. Restaurations et Révolutions, 1815 - 1871, 4e éd., 1963.

Nouvelle Clio - L'Histoire et ses problèmes, sous la direction de R. BOUTRUCHE et P. LEMERLE, Paris, P.U.F.  
Tome 38 : DUROSELLE J.-B., L'Europe de 1815 à nos jours. Vie politique et relations internationales, 1964.

Évolution de l'Humanité - Bibliothèque de synthèse historique, Fondateur : Henri BERR, Paris, A. Michel.  
Tome 90 : PONTEIL F., Les Classes bourgeoises et l'avènement de la démocratie, 1968.

Destins du monde, sous la direction de Fernand BRAUDEL, Paris, A. Colin.  
MORAZE G., Les bourgeois conquérants, 1957.

REMOND R., Introduction à l'histoire de notre temps, (coll. Points Histoire), Paris, Le Seuil, 1974.  
Tome II : Le XIXe siècle, 1815 - 1914, (H 13).

Nouvelle Histoire de la France contemporaine, (coll. Points Histoire), Paris, Le Seuil.  
Tome VI : JARDIN A. & JUDESQ A.J., La France des notables, L'évolution générale, 1815 - 1848, (H 106), 1973.

PIRENNE H., Histoire de Belgique, Bruxelles, M. Lamertin, 1900 - 1932, 7 t.  
Tome VI : 1792 - 1830.  
Tome VII : 1830 - 1914.

La Wallonie, Le pays et les hommes, sous la direction de Hervé HASQUIN, Bruxelles, La Renaissance du Livre.  
Histoire, économies, sociétés, 2 t., 1975 - 1976.

Histoire de la Belgique contemporaine 1830 - 1914, éditée par J. DEHARVENG, Bruxelles, A. Dewit, 1928 - 1930, 3 t.  
THONISSEN J.L., La Belgique sous le règne de Léopold Ier. Etudes d'histoire contemporaine. 2e éd., 3 t., Louvain, 1861.

V) HISTOIRE DE LA PRESSE

- ALBERT P. & TERRON F., Histoire de la presse, (Que sais-je ?), Paris, P.U.F., 1974.
- AUBERT R., Comment étudier l'histoire d'un journal catholique, in Colloque "Sources de l'histoire religieuse de la Belgique" (Bruxelles, 30 novembre - 2 décembre 1967). Epoque contemporaine... (Centre Interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 54), Louvain - Paris, Nauwelaerts, 1968, pp. 70 - 81.
- BERTELSON L., Tableau chronologique des journaux belges, édité par la section bruxelloise de l'Association générale de la presse belge, Bruxelles, 1956.
- BOURSON P., Histoire de la Presse, in Patria Belgica, T.III, Bruxelles, 1875, pp. 357 - 382.
- BRAIVE G., Les groupes de presse belges en 1858, in Revue belge de philologie et d'histoire, t. XLV, 1967, pp. 408 - 437.
- CAPITAINE U., Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques Liégeois, Liège J. Desoer, 1850.
- CORDEWIENER A., Etude de la presse Liégeoise de 1830 à 1850, et répertoire général, (Centre Interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 71), 1972.
- CORDEWIENER A., Attitudes des catholiques et de l'Episcopat devant les problèmes posés par l'organisation de la presse à Bruxelles, 1831 - 1843, in Revue belge d'histoire contemporaine, t. II, I, 1970, pp. 27 - 43.
- CORDEWIENER A., Organisations politiques et milieux de presse en régime censitaire, l'expérience Liégeoise, 1830 - 1848, (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Fasc. CCXX), Paris, Les Belles Lettres, 1978.

DEMOULIN R., *La presse, une mine pour l'histoire ?*, conférence donnée à Liège, le mardi 26/01/1982, dans le cadre du cycle de conférences organisé par la Section d'Histoire de l'Université de Liège : *L'Histoire aujourd'hui, nouveaux objets, nouvelles méthodes*.

DEMOULIN R., *De la presse radicale aux premiers organes ouvriers (1830 - 1849)*, in *La Presse ouvrière 1819 - 1850, Bibliothèque de la Révolution de 1848*, t. XXIII, 1966, pp. 191 - 215.

DEMOULIN R., *L'Evolution de la presse politique en Wallonie de 1830 à 1914 : Actes du 10<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes*, t. II, Paris, 1978, pp. 141 - 156.

FAUCHER J.-A., *Le Quatrième pouvoir (1830 - 1930)*, Paris, 1957.

GENESSE J., *La Presse quotidienne belge : ses entreprises, son marché, ses problèmes*, (Mémoires UCL), Louvain, 1966 ; in "Annales des Sciences Economiques appliquées", 1966, pp. 153 - 230.

GERIN P., *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles, 1830 - 1914*, (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 80), Paris - Louvain, Nauwelaerts, 1975.

HAAG H. & PIEPERS N., *Cent ans de pensée et d'action*, in *Revue générale belge*, 1965, 1, pp. 1 - 16.

HATIN E., *Histoire politique et littéraire de la presse en France, avec une introduction historique sur les origines du journal et la bibliographie générale des journaux depuis leur origine*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859 - 1861, 8 vol. (réimpression Genève, Slatkine, 1967).

*Histoire générale de la presse française*, sous la direction de Cl. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL et F. TERROU, Paris, P.U.F.

Tome I : *Des origines à 1814*, 1969.

Tome II : *De 1815 à 1876*, 1969.

KAYSER J., *L'Etude du contenu d'un journal : analyse et mise en valeur*, (Etudes de la presse, nouvelle série), T. XI, n° 20 - 21, pp. 6 - 20, Paris, 1959.

LEDRE Ch., *Histoire de la presse*, (Les temps et les destins), Paris, Fayard, 1958.

LEDRE Ch., *La Presse à l'assaut de la monarchie (1815 - 1848)*, (Coll. Kiosque ; 12), Paris, Colin, 1960.

MALOU J., *Notice satistique sur les journaux belges : 1830 - 1842*, in *Bulletin de la Commission Centrale de Statistiques*, 1843, T. I, pp. 273 - 307.

OOMS A., *La Presse belge depuis ses origines jusqu'au centenaire de notre indépendance nationale (1830 - 1930)*, Livre commémoratif AGPB - LXe anniversaire.

UGEUX W., *Cent-cinquante ans d'information, 1830 - 1980*, Bruxelles, P. Legrain, 1980.

VERMEERSCH A. & WOUTERS H., *Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische pers, 1830 - 1848*, (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 4), Paris - Louvain, Nauwelaerts, 1958.

WARZEE A., *Essai historique et critique sur les journaux belges - Journaux politiques*, Gand, 1845.

WEILL G., *Le Journal : origines, évolution et rôle de la presse périodique*, Paris, La Renaissance du Livre, 1934.

WEILL G., *Les Récents travaux sur l'histoire de la presse*, (Revue d'histoire économique et sociale), 1932.

## VI) HISTOIRE ECONOMIQUE

BRIAVOINNE N., *De l'industrie en Belgique : causes de décadence et de prospérité. Sa situation actuelle*, 2 vol., Bruxelles, 1839.

B.N. (Briavoinne Natalis), *Révolution industrielle, ses causes et ses effets*, in *Revue de Bruxelles*, novembre 1838, pp. 60 - 96.

CHLEPNER B.S., *Le Marché financier belge depuis cent ans*, Bruxelles, Van Campenhout, 1930.

DECHESNE L., *Histoire économique et sociale de la Belgique depuis les origines jusqu'en 1914*, Paris, Sirey, 1932.

DEMOULIN R., *Guillaume Ier et les transformations économiques des provinces belges*, Liège, 1938.

DEVLEESHOUWER R., *Le Consulat et l'Empire, période de " take-off " pour l'économie belge ?*, in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome XVII, juillet - septembre 1970, pp. 610 - 620.

*Industrialisation (1<sup>re</sup>) en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle, première approche et premiers résultats*, Communication de P. LEBRUN, assisté de Mrs. J. GADISSEUR, J. PIRARD, D. DEGREVE, C. DESAMA ; Colloque de Lyon, 7-10/10/1970, éd. du C.N.R.S., Paris, 1972, pp. 141 - 186.

JANSSENS V., *Le Franc belge, un siècle et demi d'histoire monétaire*, Bruxelles, 1976.

LEBRUN P., BRUWIER M., DHONDT J. & HANSOTTE G., *Essai sur la révolution industrielle en Belgique, 1770 - 1847*, (coll. Histoire quantitative et développement de la Belgique), Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1979.

LEON P., *Histoire économique et sociale du monde*, Tome III : *Inerties et révolutions 1730 - 1840*, vol. dirigé par L. BERGERON, A. Colin, Paris, 1978.

LEWINSKI J.St., *L'Evolution industrielle de la Belgique*, Bruxelles, Misch et Thron, 1911.

MICHOTTE P., *Théories économiques en Belgique, 1830 - 1886*, Louvain, 1904.

## VII) HISTOIRE POLITIQUE - HISTOIRE SOCIALE - Divers

ABS R., *Les Origines du socialisme en Belgique*, in *Socialisme*, LXXXIII, 1967, pp. 657 - 675.

ANSART P., *Saint-Simon*, (coll. Philosophes), Paris, P.U.F., 1969.

BALTHAZAR H., De BELDER J., HANNES J. & VERHELST J., *Bronnen voor de sociale geschiedenis van de XIX<sup>e</sup> eeuw, 1794 - 1914*, 2<sup>de</sup> uitg., (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 18), Paris - Louvain, Nauwelaerts, 1965.

BARTIER J., *Partis politiques et classes sociales en Belgique*, in *Res Publica*, n° spécial, X, 1968, pp. 33 - 106.

BAULIEUS R., *Essai sur l'opinion publique liégeoise et la situation ouvrière de 1830 à 1886*, Liège, U.Lg. Mémoire de Licence Histoire, 1944.

BERTRAND L., *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*, 2 vol., Bruxelles, 1906 - 1907.

BERTRAND L., *Cinquante années de bonheur et de prospérité*, Bruxelles, 1880.

BOLOGNE M., *L'Insurrection prolétarienne en 1830 en Belgique*, 1929. Réimpression : Numéro spécial de *Critique politique*, n° 9, Bruxelles, 1981.

CARTON de WIART H., *La Bourgeoisie belge depuis 1830 : Essai psychologique*, Bruxelles, 1911.

CAUTE D., *La Gauche en Europe depuis 1789*, (Univers des connaissances), Paris, Hachette, 1966.

CHLEPNER B.S., *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 1972.

*Condition (1a) des classes laborieuses en Belgique, 1830 - 1930*, in *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 1935, pp. 247 - 301.

CORDEWIENER A., *La Vie politique dans l'arrondissement de Liège (oct. 1830 - juin 1839)*, U.Lg. Mémoire Histoire 1962 - 1963.

CORDEWIENER A., *Interprétations contestées des pouvoirs du conseil communal de Liège en 1833 - 1834*, in *Fédération archéologique et historique de Belgique. Annales du Congrès de Liège*, 6 - 12 sept. 1968, Liège, 1969, pp. 103 - 110.

DANGOXHE D., *Les Partis politiques dans l'arrondissement de Liège sous le régime du suffrage censitaire*, U.Lg., Mémoire de licence, 1945 - 1946.

DARIS J., *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège, 1724 - 1852*, T. III, Liège, 1873.

DAUBY J., *Les Classes ouvrières en Belgique, parallèle entre leur condition d'autrefois et celle d'aujourd'hui*, 2e éd., Bruxelles, 1863.

DAUBY J., *Des grèves ouvrières en Belgique*, Bruxelles, 1879.

DAUMARD A., *La Bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963.

DAUMARD A., *Les Fondements de la société bourgeoise en France au XIXe siècle*, in *Ordres et classes, colloque d'histoire sociale, Saint-Cloud, 24 - 25 mai 1967*, communications réunies par D. ROCHE et présentées par E. LABROUSSE, Paris - La Haye, Mouton, 1973, pp. 215 - 220.

DAUTRY J., *Saint-Simon*, textes choisis avec présentation et commentaires, Paris, 1951.

DEBOUXHTAY P., *Le Saint-Simonisme à Liège et à Verviers en 1831*, in *La Vie Wallonne*, 1931.

DE DECKER P., *Mission sociale de la charité*, Bruxelles, Librairie polytechnique d'Auguste Decq, 1854.

DEFOURNY M., *Les Congrès catholiques en Belgique*, Bruxelles, 1908.

DEFOURNY M., *Histoire sociale : les faits, les idées, la législation*, in *Histoire de la Belgique contemporaine*, t. II, Bruxelles, 1928 - 1930,

DELFOSSÉ P., *Les Fractions de la bourgeoisie catholique et libérale belge face aux revendications sociales du mouvement ouvrier, 1830 - 1914*, Louvain, UCL, 1977.

DELSINNE L., *Le Parti ouvrier belge, des origines à 1894*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1955.

DEMOULIN R., *La Classe sociale des insurgés de septembre 1830*, in *Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXIXe session, Congrès de Liège, 1932, pp. 150 - 154.

DEMOULIN R., *La Révolution de 1830*, (coll. Notre Passé), Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1950.

DEMOULIN R., *Unification politique, essor économique, 1794 - 1914*, in *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 1973, pp. 339 - 343.

DENIEL R., *Une image de la famille et de la société sous la Restauration*, (coll. L'Evolution de la vie sociale), Ed. Ouvrières, Paris, 1965.

DEVLEESHOUWER R., *Logique sociale et législation du travail en Belgique au cours de la première moitié du XIXe siècle*, in *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1962, pp. 449 - 519.

DHONDT J., *De eerste organisaties van de arbeiders, 1800 - 1850*, in *Geschiedenis van de sociale arbeidersbeweging in België*, fasc. 3, pp. 85 - 92.

*Documenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging 1813 - 1853*, (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 27), 3 vol., Paris - Louvain, Nauwelaerts, 1963.

DOLLEANS E., *Histoire du mouvement ouvrier*, tome I : 1830 - 1871, Paris, A. Colin, 1946.

DUBOST P., *L'Idée de justice sociale et ses transformations depuis cent ans*, in *Bulletin du comité central du travail industriel*, 1er fasc., 1897.

DUROSELLE J.B., *Les Débuts du catholicisme social en France 1822 - 1870*, Paris, P.U.F., 1951.

*Etat, accumulation du capital et lutte des classes dans l'histoire de Belgique, 1830 - 1980*, in *Contradictions*, n° 23 - 24, 1980.

*Gens (les) de robe liégeois et la révolution de 1830*, Liège, Thone, 1931.

GILISSEN J., *La Constitution belge de 1831, ses sources, son influence*, in *Res Publica*, vol. X, n° spécial, 1968, pp. 107 - 141.

GILISSEN J., *Le Régime représentatif en Belgique depuis 1790*, (coll. Notre Passé), Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1958.

GERIN P., *Catholiques liégeois et question sociale, 1833 - 1914*, Paris - Bruxelles, 1959.

GERIN P., *Les Courants de pensée et d'action sociale chez les catholiques de Wallonie, 1830 - 1914*, Liège, U.Lg., 1965, Thèse de doctorat.

GRAULS W., *De Invloed van Lammenais op de woording van de Belgische staat*, in *Wetenschappelijke Tijdingen*, XXIV, 1964 - 1965, 4, kol. 193 - 200.

GUILLAUME L.L., *Aux origines du mouvement wallon : Sentiment liégeois et sentiment français en 1830 et 1831*, in *La Vie Wallonne*, 1949, T. XXIII, pp. 17 - 34.

GUYOT de MISHAEGEN ., *Le Parti catholique belge de 1830 à 1884*, Bruxelles, 1946.

HAAG H., *Catholicisme et démocratie aux alentours de 1830. A propos d'une biographie de A. Bartels*, in *Revue d'histoire ecclésiastique*, LXXIII, 1978, pp. 641 - 649.

HAAG H., *Les Origines du catholicisme libéral en Belgique, 1789 - 1839*, Louvain, 1950.

HARSIN P., *Essai sur l'opinion publique en Belgique de 1815 à 1830*, Liège, Gothier, 1930.

HARSIN P., *Liège et la révolution de 1830*, Liège, Thone, 1930.

HARSIN P., *La Révolution belge de 1830 et l'influence française*, s.n., s.d.

HEINS M., *Les Etapes de l'histoire sociale de la Belgique*, Bruxelles, Gand, Anvers, Liège, 1895.

HEINS M., *Expériences, questions et théories sociales ; la Belgique et ses grandes villes au XIXe siècle ; la population*, Gand, 1897.

*Histoire générale du socialisme*, sous la direction de J. DROZ, t. I : *Des origines à 1875*, Paris, P.U.F.

HUYSMANS C., *La Révolution de 1830 et le mouvement politique*, Gand, 1905.

JUIN A., *La Condition des classes laborieuses en Belgique, 1830 - 1930*, in *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 1935.

KAYSER J., *Les Grandes batailles du radicalisme 1821 - 1901*, Paris, Marcel Rivière, 1962.

KOTHEN R., *La Pensée et l'action sociale des catholiques, 1789 - 1944*, Louvain, 1945.

KUYPERS J., *Jacob Kats*, Bruxelles, 1930.

KUYPERS J., *Les Egalitaires en Belgique, Buonarroti et ses sociétés secrètes d'après des documents inédits, 1824 - 1836*, Bruxelles, 1960.

LAUMONT E., *La Charité à Liège*.

LEJEUNE J., *Liège : de la principauté à la métropole*, Anvers, Mercator, 1967.

LEWINE R. & JOYE P., *L'Eglise et le mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, Société populaire d'éditions, 1967.

LICHTERVELDE (Comte de) E., *Le Congrès National, l'oeuvre et les hommes*, Bruxelles, 1945.

LINOTTE L., *Les Manifestations et les grèves à Liège de 1831 à 1914*, (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 34), Paris - Louvain, Nauwelaerts, 1964.

*Mandemans, lettres pastorales, circulaires et instructions de Monseigneur Van Bommel, évêque de Liège, t. II : 1834 - 1844*, Liège, 1845.

MARX K., *Les Luttes de classes en France, 1848 - 1850*, (10/18), Paris, U.G.E., 1962.

MATORE G., *Le Vocabulaire et la société sous Louis-Philippe*, Genève, Droz, 1951.

*Mémoires pour servir à l'histoire du traditionalisme et de l'ontologisme en Belgique de 1834 à 1864. Correspondance de l'abbé Gilson avec Mr. Kersten*, Alost, 1894.

MOREAU P.-F., *Les Racines du libéralisme : une anthologie*, (Points), Paris, Le Seuil, 1978.

NICOLET C., *Le Radicalisme*, (Que Sais-je ?, 761), Paris, P.U.F., 1967.

NEUVILLE J., *L'Evolution des relations industrielles*, t. I : *L'Avènement du système des relations "collectives"*, Bruxelles, Ed. Vie Ouvrière, 1976.

NEUVILLE J., *La Condition ouvrière au XIXe siècle*, t. II : *L'Ouvrier suspect*, (Coll. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique), Bruxelles, Ed. Vie Ouvrière, 1977.

PEETERS M., *L'Evolution des salaires en Belgique de 1831 à 1913*, in *Bulletin de l'Institut de recherches économiques*, août 1939, t. X, pp. 389 - 420.

PICHOIS C., *L'Image de la Belgique dans les lettres françaises de 1830 à 1870 : Esquisse méthodologique*, Paris, Nizet, 1957.

PIRENNE H., *Les Etapes de l'histoire sociale du capitalisme*, in *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique*, Bruxelles, 1914, pp. 258 - 299.

PRELOT M., *Histoire des idées politiques*, 3e éd., (Précis Dalloz), Paris, Dalloz, 1966.

REMOND R., *La Droite en France, de 1815 à nos jours. Continuité et diversité d'une tradition politique*, Paris, Aubier-Montaigne, 1954.

SAND R., *La Belgique sociale*, Bruxelles, Office de Publication, 1933.

SIMON A., *Aspects de l'unionisme. Documents inédits 1830 - 1857*, Wetteren, Universea, 1959.

SIMON A., *L'Eglise catholique et les débuts de la Belgique indépendante*, Wetteren, Scaldis, 1949.

SIMON A., *Evêques de la Belgique indépendante, 1830 - 1940*, (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 21), Paris - Louvain, Nauwelaerts, 1961.

SIMON A., *Le Parti catholique belge 1830 - 1945*, (coll. Notre Passé), Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1958.

SIMON A., *Réunion des évêques de Belgique 1830 - 1867, Procès-verbaux*, (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Cahiers, 10), Paris - Louvain, Nauwelaerts, 1960.

STENGERS J., *Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1950, t. XXVIII, n° 3 - 4, pp. 993 - 1030 ; 1951, t. XXIX, n° 1, pp. 61 - 92.

THONISSEN J.L., *Constitution belge annotée*, Hasselt, 1844.

TOUCHARD J., *Histoire des idées politiques*, 2e éd., (Thémis), Paris, 1962, t. II : *Du XVIIIe siècle à nos jours*.

TUDESQ A.-J., *La Démocratie en France depuis 1815*, (Coll. SUP - L'historien), Paris, P.U.F., 1971.

TUDESQ A.-J., *Les Structures sociales du régime censitaire*, in *Conjoncture économique, structures sociales : hommage à Ernest Labrousse*, Paris, Mouton, 1974, pp. 477 - 490.

VACHET A., *L'Idéologie libérale*, Paris, Anthropos, 1970.

VAN ISACKER K., *De Sociale neutraliteit van de katholieke burgerij in de XIXe eeuw*, in *Economisch en Sociaal Tijdschrift*, 1954, pp. 143 - 153.

VAN KALKEN F., *Commotions populaires en Belgique*, Bruxelles, 1936.

VAN KALKEN F., *Esquisse des origines du libéralisme en Belgique, le thème politique du centre modérateur*, in *Revue d'histoire moderne*, 1926, t. I, pp. 161 - 197.

VAN KALKEN F., *Les Sources réelles du libéralisme belge*, in *Le Flambeau*, 1928, t. I, pp. 193 - 217.

VAN SANTBERGEN F., *L'Accueil réservé à l'enquête de 1843 sur la condition des ouvriers et sur le travail des enfants. Un cas d'application : Liège*, Liège, U.Lg., 1967 - 1968.

WEILL G., *Le Saint-Simonisme hors de France*, in *Revue d'histoire économique et sociale*, Paris, 9<sup>e</sup> année, 1921, p. 104.

WITTE E., *The Urban Petitioning Campaigns of 1837 - 1838 and early 1841*, in *Belgische tijdschrift voor nieuwste geschiedenis*, III, 1972, 3 - 4, pp. 385 - 404.

TABLE DES MATIERES

oooooooooooooooooooo

INTRODUCTION .....	p. 3
I. LES CONCEPTIONS DE LA LIBERTE DE PRESSE .....	19
II. L'ORDRE ET L'INEGALITE .....	32
a) L'Inégalité .....	32
b) L'Ordre .....	38
III. L'INDUSTRIALISATION .....	42
1. Perceptions et conséquences .....	44
a) Le Courrier de la Meuse .....	44
b) Le Journal de Liège .....	52
c) L'Espoir .....	63
2. Les Remèdes proposés .....	65
a) La Charité .....	65
b) L'Enseignement .....	69
c) Les Caisses d'épargne .....	76
d) L'Intervention de l'Etat .....	78
e) L'Espoir : autres remèdes .....	83
3. Les Sociétés anonymes .....	85
IV. L'ORGANISATION DU POUVOIR .....	93
a) La Révolution et l'indépendance .....	95
b) La Forme de l'Etat .....	104
c) La Constitution et les institutions .....	107
d) Les Institutions communales .....	116
e) La Réforme électorale .....	120
V. LA RELIGION ET LA SOCIETE .....	127

171	..... BIBLIOGRAPHIE .....
149	..... ANNEXES .....
147	..... CONCLUSIONS .....
145	..... e) Le Progrèsisme de l'Espoir .....
143	..... d) Le Conservatisme du Courrier de la Meuse ..
141	..... c) L'Orléanisme du Journal de Liège .....
140	..... Juillet .....
	..... b) Le Journal de Liège et la monarchie de
136	..... a) La Résistance, le progrès, le mouvement ..
135	..... VI. QUE SONT LES JOURNAUX CONSULTÉS ? .....